



**Conseil du 18^{ème} arrondissement
Séance du lundi 02 mai 2016**

COMMUNICATION	3
COMMUNICATION SUR LA PETITE CEINTURE.....	14
MAIRIE	16
CULTURE.....	23
TRANSPORT ET DEPLACEMENT	26
PROPRETE	27
HABITAT ET LOGEMENT.....	34
URBANISME	37
COMMERCE.....	39
POLITIQUE DE LA VILLE	43
INTEGRATION.....	45
EMPLOI	46
SPORT.....	47
JEUNESSE.....	49
AMENAGEMENT DES RYTHMES EDUCATIFS	50
QUESTION ORALE A M. LE MAIRE DU 18^{ÈME} ARRONDISSEMENT.....	54
VŒU	59

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par Monsieur le Maire du 18^{ème} arrondissement le mardi 26 avril 2016, les membres du Conseil se sont réunis le lundi 02 mai 2016 en la Salle des Mariages du XVIII^{ème} arrondissement, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^{ème} prévu à cet effet.

Etaient présents :

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18^e, Mme AKKARI, M. BADINA, M. BEPPO, M. BRIANT, Mme. DAMS, M. DARRIULAT, M. DAVIAUD, M. DURAND, M. GONZALEZ , Mme MARKOVIC, M. MENEDE, Mme MEZENCE, M. NEYRENEUF, Mme PROUST, Mme ROLLAND, Mme TRAJAN, Adjoints au Maire, M. BOURNAZEL, Mme BOUYGUES, Mme BRIDIER, M. BROSSAT, Mme GABELOTAUD, M. HONORE, M. JULIEN, Mme MEHAL, Mme MEES, Mme PREMEL, M. VAILLANT, Conseillers de Paris, Mme BELEM , M. DAWNY, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, M. LANGLOIS, M. LISCIA, M. LORENZINI, M. QUEINNEC, M. TOUZET, conseillers d'arrondissements.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme VERISSIMO à Mme MARKOVIC
M. BROS à Mme BOUYGUES
Mme PROUST à Mme BOUYGUES
Mme EL KHOMRI à Mme GABELOTAUD
Mme MOUZANUIK à M. BOURNAZEL

Délibération 18.2016.74 :

Départ M. VAILLANT et pouvoir à Mme ROLLAND

Délibération 18.2016.85 :

Départ M. BROSSAT

Délibération 18.2016.85 :

Départ M. DURAND

Délibération 18.2016.99 :

Départ M. BOURNAZEL et fin de pouvoir de Mme MOUZANUIK

Mme Dominique DEMANGEL, conseillère déléguée, est désignée secrétaire de séance.

COMMUNICATION

Eric LEJOINDRE : Le quorum est atteint. Avant de commencer, je vous propose que nous nommions Mme DEMANGEL, secrétaire de séance.

J'ai reçu les pouvoirs de :

- Mme VERISSIMO à Mme MARKOVIC ;
- M. BROS à Mme BOUYGUES ;
- Mme EL KHOMRI à Mme GABELOTAUD ;
- M. GONZALEZ à M. MENEDE ;
- Mme LASSURE à M. BEPPO ;
- Mme MOUZANUIK à M. BOURNAZEL.
- S'il y avait d'autres pouvoirs, je vous demande de bien vouloir les faire remonter à la direction générale des services.

Avant d'en venir aux communications d'actualité, je voulais rappeler que nous Commémorons, dans la semaine du 10 mai, l'abolition de l'esclavage. C'est une Commémoration importante et j'ai souhaité que le 18^{ème} prenne une part plus importante encore dans cette commémoration qui a beaucoup de sens, à la fois compte tenu de notre géographie et compte tenu de ce que sont les habitants du 18^{ème}.

Je voulais indiquer qu'une exposition sur Le Clown chocolat est prévue en mairie, la semaine prochaine, avec la LDH. Une conférence se tiendra en mairie la veille du 10 mai. Le 11 mai, sera projeté, à la salle Saint-Bruno, le documentaire Zétwal qui traite aussi cette question.

Je veux remercier la LDH et l'ensemble de nos partenaires qui ont, avec nous, avec Mme LASSURE et avec Mme ROLLAND, construit cette série de commémorations.

Eric LEJOINDRE : Une communication est prévue concernant la Petite Ceinture. Toutefois, nous commençons par ce qui est le plus au cœur de l'actualité aujourd'hui puisque, enfin on a pu procéder à la mise à l'abri des 1 600 migrants qui étaient au boulevard de La Chapelle.

Comme par ailleurs, un vœu des élus du groupe les Républicains était déposé, je propose de commencer notre Conseil sur cette question d'actualité et qu'on en profite, si l'opposition en était d'accord, pour étudier leur vœu, déposé avant que cette opération se tienne.

DELIBERATION : 18.2016.101 : Vœu du groupe Les Républicains et citoyens indépendants à la maire de Paris et au préfet de police relatif aux campements dans le 18e arrondissement

M. BRIANT, mon adjoint aux affaires sociales, va donner quelques éléments pour entamer ce débat.

Gérald BRIANT : Ce matin à l'aube, on a eu une opération concertée à la fois avec la préfecture de police, la Mairie de Paris, la préfecture Ile-de-France et les associations opérateurs. La veille, il y avait eu un recensement de 500 personnes. Ce matin, 1 630 personnes ont été prises en charge.

Donc, 54 lieux, une opération gigantesque, plus d'une trentaine de bus, opération qui s'est très bien passée. Comme à chaque fois, ce sont les migrants eux-mêmes qui choisissent d'aller dans les bus. Il n'y a jamais de souci de ce point de vue ; tout le monde était dans l'attente de cette opération.

C'est la troisième qui a lieu, rien que sur le périmètre de Stalingrad. Ce type d'opération va continuer et perdurer parce qu'aujourd'hui, nous sommes en difficulté par rapport aux moyens qu'on a face au phénomène auquel on est confronté. Ce matin, par exemple, on a eu aussi un phénomène un peu nouveau. Alors que d'habitude, on avait Soudanais, Erythréens, là, on a eu en plus 300 à 400 Afghans qui étaient déjà eux-mêmes bien engagés dans la démarche, c'est-à-dire qui avaient déjà passé par le filtre France Terre d'asile mais qui, aujourd'hui, se retrouvaient sans solution d'hébergement.

Une opération dont je me félicite et je félicite tous ceux qui ont permis que cela se produise parce que je sais à quel point c'est compliqué de pouvoir mobiliser. Cela nous oblige à continuer à être très vigilants et à pouvoir saisir les moyens, sachant qu'aujourd'hui, on a gagné vis-à-vis de la préfecture. Pour ceux qui suivent nos débats et notamment nos vœux, on avait proposé un vœu de la majorité lors du Conseil d'arrondissement précédent, qui était de doubler les capacités d'accueil pour les prises de rendez-vous en préfecture. C'est le cas, comme quoi les vœux aussi quand on reste tard le soir, cela sert. En l'occurrence, il y a des engagements au niveau de la préfecture.

Pour ceux qui ont suivi, ceux qui ont été mis à l'abri en février, qui étaient sous le métro Chapelle, ils auront par exemple leur premier rendez-vous en août 2016 à France Terre d'asile, ce qui veut dire en décembre pour la préfecture. Vous voyez un peu le système dans lequel on est.

En plus, il a quelque chose à faire, le système d'entonnoir où l'on met tout sur Paris trouve ses limites. On a bien fait et on a eu raison de doubler notre capacité d'accueil, mais on sait bien qu'aujourd'hui, cela ne suffit pas. Il faut que cela soit plus partagé à travers les principales capitales régionales de façon à ce que cet accueil et cette solidarité nécessaire et que nous devons à ces personnes puissent être attribués.

Nous avons, à la demande des habitants du quartier Stalingrad, organisé une réunion, à la fois de concertation, d'information et aussi de mutualiser l'aide que chacun peut apporter parce qu'on assiste, autour de ces campements, à une formidable citoyenneté en acte avec des gens pleins de bonne volonté et qui veulent aider.

Donc, on a eu une première réunion ce vendredi, qui s'est déroulée de façon très intéressante avec en plus des migrants qui étaient venus. On a décidé, pendant toute la crise des migrants, d'avoir un rendez-vous hebdomadaire, de manière à faire le point, essayé de voir comment on peut mieux aider, mieux mutualiser, mieux coordonner. On aura une autre réunion ce vendredi. Les vendredis, on a décidé, tant qu'il y aura cette crise-là et tant qu'on sera en difficulté de façon à voir ceux qu'on peut mieux aider.

Eric LEJOINDRE : Merci. Je vous propose qu'on fasse un tour de parole pour ceux qui veulent la prendre et que l'opposition en profite pour présenter son vœu et dire si vous souhaitez qu'il soit maintenu.

Je voudrais me réjouir que l'opération menée par la préfecture de région et la préfecture de police ait pu enfin se tenir. Elle a permis de mettre à l'abri 1 600 personnes quand même, ce qui est absolument considérable.

Je veux remercier les services concernés de l'Etat, la Préfète de Paris, le cabinet du préfet de police et les services de la ville. Une des spécificités de ce campement a été le nombre important des personnes vulnérables présentes ; ce sont 112 personnes que la Ville de Paris a prises à sa charge puisque notre rôle, à nous, c'est de mettre à l'abri, le plus vite possible, les personnes vulnérables.

Tout au long de l'existence de l'ensemble de ces campements, la Ville, au travers des équipes de l'UASA, est présente pour proposer aux personnes les plus vulnérables, aux femmes avec enfants et aux mineurs isolés, des solutions sans attendre les opérations de la préfecture. Je veux les saluer pour ce travail, d'autant que je sais pour en avoir été moi-même le témoin depuis un an, à quel point ces opérations sont complexes. Sur ce seul site, trois opérations se sont tenues depuis le début de l'année. On n'est qu'au début du mois de mai avec, à chaque fois, un accroissement important du nombre de personnes présentes sur ces campements.

Personne ne peut se satisfaire de la situation actuelle. Le plus probable est que, face à l'arrivée de nombreux migrants qui vont continuer à arriver à Paris ou sur les territoires parisiens, nous serons à nouveau concernés par cette problématique de création d'un campement et sans doute même dans les jours qui viennent.

Je sais l'effort qui est déjà celui de l'Etat en la matière et je ne le réduis pas, 8 068 personnes ont été mises à l'abri depuis juin 2015, dont la plus grande partie avait transité par Stalingrad dans le 19^{ème} ou par le 18^{ème}.

Ces 19 opérations, c'est un effort considérable d'apporté et augmenté au fil de l'eau. Mais sans négliger cet effort, il faut maintenant de façon urgente prévoir et mettre en place un plan d'accueil de grande ampleur ; rentrer dans les dispositifs de mise à l'abri ne passe pas forcément par la présence sur un campement sur le territoire parisien. Cela veut dire que Paris doit faire un effort, mais toute la France également. 8 000 mis à l'abri, c'est beaucoup pour Paris, ce n'est pas grand chose à l'échelle de notre pays.

Je souhaite et j'ai déjà eu des contacts avec le cabinet du ministre de l'Intérieur et les deux préfets, le Préfet CARENCO et le Préfet de police, pour que nous puissions avancer parce que c'est un sujet de dignité pour les migrants qui arrivent. C'est aussi un sujet essentiel pour nos quartiers. La démonstration est faite depuis maintenant un an, que le flux de personnes arrivant ne se réduit pas et qu'il ne se réduira pas avec les beaux jours, au contraire. Donc, il faut trouver les solutions.

Je ne méconnais pas l'effort de l'Etat en la matière, qui a poussé les murs à bien des égards et accéléré les procédures. Je veux remercier les parlementaires d'avoir voté la loi sur l'asile qui permet de trouver des solutions supplémentaires. Je veux remercier les services publics de leur effort important. On ne pourra pas continuer dans l'état actuel des choses et il faut revoir nos capacités d'accueil. Il faut que ce soit à Paris, en Ile-de-France, puis dans toute la France parce que sinon, on sera en grande difficulté.

Je me réjouis que cette opération ait eu lieu. J'espère qu'on ne reverra pas de campements se créer dans les jours qui viennent, mais j'ai bien peur que l'afflux de réfugiés ne tarissant pas, on risque de se retrouver dans la même situation. C'est la moins bonne des situations, en l'occurrence.

Pierre-Yves BOURNAZEL : M. le Maire, M. HONORE présentera le vœu de notre groupe. Auparavant, je voudrais intervenir sur le débat général que vous venez d'évoquer.

Ce qui manque c'est la clarté parce qu'il faut bien que chacun comprenne qu'il y a, d'un côté, des réfugiés politiques qui fuient la guerre, la mort, les persécutions.

Ma première question est : combien sont concernés dans cette triste catégorie, dans l'évacuation des campements ? Ces personnes doivent être accueillies dans des conditions dignes, c'est la vocation de la France et de l'Europe puisque nous avons connu nous-mêmes, sur notre sol, la guerre. Nous savons ce que sont les déplacements de population. L'honneur de l'Europe et de la France est de savoir accueillir des réfugiés qui fuient la guerre, les persécutions et la mort, de toute confession, je pense aux chrétiens d'Orient mais aussi aux musulmans qui ne passent pas sous le coup de la loi imposée par Daesh, et de tous ces agnostiques et athées qui subissent l'islamisme le plus radical.

A côté de cela, il y a la migration économique, autres problèmes, autres sujets et autres enjeux. Il est important de bien savoir ceux qui sont réfugiés politiques, ceux qui fuient la guerre et ceux qui sont migrants économiques. Car si la France et l'Europe ont un devoir d'exemplarité – contrairement à ce qu'a dit le Premier ministre lors d'un déplacement qui n'a pas laissé de bons souvenirs en Allemagne – c'est la vocation de la France et de l'Europe d'accueillir les réfugiés. En revanche, le débat politique sur la migration économique est beaucoup plus large. Il appartient au peuple français et à ses représentants de décider quelle capacité d'accueil concevoir pour des migrants économiques. Cela est un autre sujet.

La première est une question de clarté. Combien de personnes concernées sont des réfugiés politiques qui fuient la guerre et la mort dans ces campements et qui viennent notamment de Syrie, d'Irak ou du Lybie ? Combien sont des migrants économiques ?

Sur la question des réfugiés, il y a deux sujets importants, en plus de l'accueil. C'est que ces populations, quand on discute avec eux, veulent revenir un jour en Syrie, en Irak, en Lybie. Là, nous devons nous interroger sur l'action de la France et de l'Europe. Qu'est-ce qu'on fait pour éradiquer l'Etat islamique ? Quelles actions concrètes sont menées en Lybie, en Syrie, en Irak ? Quels sont les espoirs de permettre à chacun, quelles que soient ses convictions religieuses ou non religieuses, de pouvoir vivre en paix et en toute tranquillité au Proche et au Moyen-Orient ?

Puis, la question des migrants économiques se pose à tous : à l'Etat français, à l'Union européenne, s'il y a des sociétés privées qui investissent dans les pays d'Afrique et d'Asie, s'il y a des ONG qui travaillent notamment sur le plan humanitaire, si M. BORLOO prévoit un plan d'électrification, où est la politique de coopération de la France ? Quelle est sa voix pour la coopération, pour construire des écoles, pour construire des politiques de formations, pour permettre l'accès à l'eau ? On n'entend pas la voix de la France et de l'Europe sur ces sujets. Si on veut moins de migration économique, si on veut permettre à ces peuples de pouvoir se développer chez eux, il faut avoir une politique de coopération qui leur permette de se développer chez eux. La France et l'Europe, en étant indigentes sur ce sujet, créent des migrations qu'elles subissent aujourd'hui.

Enfin, même si cela est différent puisque vous abordez le sujet, il y a un troisième thème qui peut arriver et qui est absolument aussi essentiel. C'est qu'au-delà de ces campements de réfugiés ou de migrants économiques, il existe à Paris et dans le 18^{ème}, d'autres campements qui n'ont rien à voir avec ces deux catégories qui peuvent être des populations marginales, qui peuvent être des populations qui viennent notamment de Roumanie.

Quelle est l'action de la Ville de Paris, de l'Etat et du Gouvernement que vous soutenez, à moyen et long terme, pour permettre à ces personnes d'être accueillies de manière digne, le temps qu'elles sont sur le territoire nationale ?

Puisqu'on est patrie des droits de l'homme, on accepte dans la capitale de la liberté ; des personnes qui vivent dans des conditions indignes, quelle politique pour permettre, un certain nombre de quartiers connaissent cela (porte de Montmartre, porte de Clignancourt, le mail Belliard), que fait-on

concrètement, à long terme, pour lutter contre ces campements de la honte pour Paris et indignes pour ces personnes qui vivent dans des conditions indécentes ?

Sur ces trois points, je voudrais avoir des réponses séparées car ce sont trois logiques différentes et trois traitements politiques humanitaires différents.

Eric LEJOINDRE : Je vais donner des éléments d'appréciation sur ces trois sujets effectivement différents à l'issue du débat.

Pascal JULIEN : Au printemps 2015, les écologistes avaient activement participé aux côtés de la Maire de Paris, à l'organisation de l'évacuation de ces camps pour mise à l'abri. On avait apporté des vœux, on était présent sur le terrain, on avait mis un certain nombre de conditions pour apporter notre contribution. On l'a fait parce qu'on était dans une urgence récente, en quelque sorte.

Puis, nous observons et ce n'est pas qu'une observation du 18^{ème} arrondissement, à l'échelle de Paris, on est de plus en plus dubitatif sur la manière dont s'effectuent ces dites mises à l'abri. Les réfugiés sont évacués vers des sites lointains, de plus en plus isolés, enclavés. On ne sait pas trop, on a des retours très négatifs de leurs conditions d'hébergement, de leur connexion entre eux. Il y a une perte totale de la solidarité entre eux nécessaire à leur survie. Quand on arrive, qu'on ne parle pas la langue, qu'on a fuit la guerre, qu'on a rien d'autre que l'humanité des gens qui vous ont accompagné tout un voyage, perdre tout cela est difficile.

Pour ce qui est du groupe des écologistes de Paris, on commence à avoir un sacré doute sur la manière dont cela se passe. Certes, vous avez rendu hommage aux efforts de l'Etat, mais nous nous souvenons des annonces à répétition de l'Etat et on voit que rien n'a changé. Vous le reconnaissez vous-même, les réfugiés arrivent, s'entassent dans des conditions glauques et sordides sous le métro aérien ou ailleurs, parfois de manière dispersée. Il faut attendre des semaines, des mois pour que les choses bougent enfin. On ne voit absolument pas ce qui a changé sur le terrain entre aujourd'hui et il y a un an. C'est la raison pour laquelle nous sommes de moins en moins enclins à apporter notre caution à ces évacuations, d'autant que nous sommes de moins en moins associés. On nous passe de moins en moins d'informations.

Sur le 18^{ème}, nous souhaiterions savoir à qui sont ouvertes ces réunions du vendredi. Seront-elles ouvertes à tous les élus, y compris de la majorité ? Cela apparaîtra-t-il toujours dans l'agenda comme réunion avec les riverains de La Chapelle ? On ne sait pas si c'est une réunion de colocataires ou autre chose. Les élus de l'opposition peuvent-ils venir aussi ? Pour convaincre, il faut associer. Pour convaincre, il faut ouvrir largement l'information et permettre aux gens d'apporter leurs pierres à l'édifice. Ce n'est pas en donneur de leçon que je me place puisque nous avons été actifs tant qu'on était tenus informés de ce qui se passait.

Je partage une partie de ce que vous avez dit, c'est un jeu collectif. Cependant, force est de reconnaître qu'on n'a pas le sentiment que les choses ont beaucoup bougé. Quand on voit les efforts qui ont été faits ailleurs, dans d'autres pays, franchement, la France est le pays de la déclaration des droits de l'homme mais plus vraiment le pays des droits de l'homme.

Vœu du groupe Les Républicains et citoyens indépendants à la Maire de Paris et au Préfet de police relatif aux campements dans le 18^{ème} arrondissement

Christian HONORE : M. le Maire, mes chers collègues, je ne vais pas reprendre ce qu'a dit M. BOURNAZEL qui a fort bien parlé de ce douloureux problème. Véritablement, là, nous sommes dans ce qu'il y a de plus dur, de plus triste de la condition humaine.

Pour ne pas avoir de quiproquo, mon vœu ne concerne pas les réfugiés. Je sais les difficultés que notre pays a à accueillir les réfugiés. Quel sort ont-ils dans leurs vies ? Quelle vie peuvent-ils se construire ici ou là ?

C'est toujours difficile parce que quand on parle des campements, il faut faire attention de quoi, de qui on parle : les réfugiés, les migrants, les Roms, les biffins. Le vœu que je vous soumetts, j'en parlerai sur l'autre vœu qui concerne les transports, ce sont les nuisances que subissent les habitants des quartiers populaires qui ont tous les problèmes : bas revenus, ils vivent dans les logements sociaux, avec des difficultés, les quartiers sont sales. Il y a une population qu'ils voient arriver. Ils ne font pas trop la différence de savoir s'il s'agit des migrants économiques, des réfugiés, des Roms, des biffins. En tout cas, ce que je peux vous dire c'est qu'ils souffrent et ils subissent des nuisances.

Si on ne sait pas mettre des mots sur les nuisances que ces personnes qui vivent dans les quartiers populaires, les plus défavorisés et les plus fragiles, on accroît le sentiment qu'ils ont de ne pas être entendus et abandonnés.

Le vœu que je vous propose sur les campements : porte Montmartre, porte de Saint-Ouen et surtout, par capillarité, ces campements se déplacent. Pour éviter qu'ils soient devant les hôtels, on n'a trouvé comme solution que de mettre des barrières. Ce qui fait que comme on n'apporte pas une solution économique, une solution sociale, ces gens-là se déplacent. Plusieurs habitants me disent que cette forme de campement existe dans d'autres arrondissements. Ce sont des personnes qui s'installent dans des véhicules et qui campent. Ils ouvrent leurs véhicules, ils sortent leurs nourritures, ils se couchent où ils peuvent : rue Belliard, rue Leibniz. Les riverains de ces rues nous disent que ce phénomène les inquiète et souhaitent des solutions.

Les solutions ne peuvent être que contacter les affaires sociales pour que les gens les plus fragiles aient un accompagnement. On ne peut pas non plus se satisfaire de mots et de belles phrases et ne pas entendre les gens exaspérés devant ce qu'ils considèrent comme dégradation de leur environnement. A un certain moment, il faut que les choses soient dites. Bien évidemment, il faut parler avec beaucoup de retenues, employer des mots bien ciselés parce que sinon on peut être traduit de raciste ou de personne sans cœur. Nous avons un problème fort, il faut apporter une réponse forte.

Le vœu porte sur ces personnes qui s'installent rue Belliard, rue Leibniz et puis, on ne sait pas où plus tard ; de prendre d'urgence les mesures nécessaires afin de procéder à l'évacuation des campements. Le terme est exagéré mais il y a une diffusion dans le 18^{ème} ; il faut trouver des solutions pour les personnes dans des situations fragiles et alerter les services sociaux.

Eric LEJOINDRE : Je vais donner des éléments de réponse après.

Galla BRIDIER : Sur la différence et l'opposition que nous entendons souvent entre migration économique et migration politique, on a déjà eu l'occasion d'en parler ici. Il est important d'arrêter d'opposer les uns aux autres : il y a des réfugiés pauvres, il y a des réfugiés riches, il y a des gens qui viennent dans notre pays pour travailler. Cela pose des questions géopolitiques, il ne nous appartient pas a priori d'en discuter ici, mais là on est sur des populations issues de pays en guerre plus larvée que d'autres, en fin de processus.

Toujours est-il qu'il était urgent de mettre à l'abri tout le monde aujourd'hui. Il était fondamental que cela soit fait ; il était absolument indigne de continuer à assister à l'occupation de l'espace public par ces migrants. Cependant, vu l'afflux de réfugiés, même s'il est compliqué de réunir les conditions pour leur hébergement, il faut anticiper. C'est bien ce que nous, écologistes au sein du Conseil de Paris, essayons de faire entendre depuis des mois. Il n'y a aucune anticipation de l'Etat sur le sujet.

Aujourd'hui, il n'y a pas d'ouverture en avance de centres d'hébergement. On réagit encore depuis un an dans l'urgence. Pour ce qui revient des compétences de la Ville de Paris, nous avons fait voter au

dernier Conseil de Paris la mise en place de protocoles d'urgence pour assister à un minimum de salubrité quand un campement émerge. Ce n'est toujours pas fait. Tous les vœux ne sont malheureusement pas suivis d'effet. Il a fallu batailler pendant des jours quand ce camp a émergé en février-mars pour la mise en place, rien que de conteneurs poubelles et toilettes. Il n'est pas normal de ne pas pouvoir être mesure ou en tout cas de ne pas vouloir mettre ce minimum de conditions.

Nous avons aussi acté, tous ensemble, la mise en place de centres d'hébergement dans chaque arrondissement. Là non plus, ce n'est toujours pas fait. Il y a des bâtiments municipaux vides qui ne sont pas réquisitionnés ni utilisés par l'Etat. On peut encore faire plus à Paris. Bien sûr que sur l'ensemble de la France, il faut qu'il se passe des choses, mais ce n'est pas anodin si c'est aussi à Paris que les gens viennent. Il faut en prendre acte. Une fois qu'ils seront rentrés au bout de six, huit mois dans la procédure du droit d'asile qu'effectivement, ils seront peut-être accueillis en CADA ailleurs.

Pour l'instant, il y a l'urgence de travailler parce que c'est encore possible sur Paris et l'échelon métropolitain, en tout cas francilien. Il faut maintenant pouvoir anticiper auprès des habitants, quelque part victimes collatérales des dommages et des embêtements du quotidien que ces campements créent.

Dominique DEMANGEL : Je voulais saluer les habitants du 18^{ème} parce que sur l'ensemble des campements, des événements ont eu lieu depuis maintenant un an et demi, deux ans.

Il y a eu de la part des habitants du 18^{ème} une attitude de très grande responsabilité. Beaucoup ont cherché à venir aider, à dialoguer avec ces migrants. Ils l'ont fait de manière souvent très responsable, c'est-à-dire en s'adressant aussi aux acteurs professionnels ou aux associations sur les campements, pour être dans une action positive et ne pas désorganiser ce qui pouvait exister.

C'est un esprit à la fois d'aide, de soutien, de compréhension et de responsabilité des habitants du 18^{ème}. Il faut collectivement que nous les remercions de cette attitude.

Dans la recherche et les réflexions sur les nouvelles solutions à mettre en place, il ne faut pas oublier non plus les habitants, à la fois dans l'expérience qu'ils ont pu avoir des mois passés, mais aussi dans les dialogues sur la recherche de solutions.

Dans certains pays notamment, il y a eu des réquisitions, le mot est un peu fort, mais des mises à dispositions de beaucoup d'espaces collectifs, notamment d'équipements sportifs sur l'ensemble de villes qui ont fait avant d'être mise en place l'objet d'un dialogue avec les associations, les habitants, les usagers de ces équipements. C'est aussi un volet qu'il faudra prendre en considération dans la recherche de nouvelles solutions.

Fadila MEHAL : Beaucoup de choses ont été dites que je partage et chacun en convient. Sur cette question, notre Arrondissement a porté une contribution plus que significative à l'accueil des migrants et nous ne pouvons que nous en féliciter tout en veillant néanmoins – je comprends les inquiétudes évoquées des riverains – qu'en effet cette solidarité, ce soutien ne permette pas de faire basculer et parfois dans un sentiment de ressentiment social par rapport à des populations qui elles-mêmes sont très déclassées.

En effet, il n'y a pas lieu au sein de cette enceinte d'évoquer des questions qui ne relèvent pas parfois de notre responsabilité. Je pense à la question du développement, des politiques publiques migratoires, d'accueil des migrants qui doivent évidemment être examinées à l'échelle parfois plus qu'européenne, ou mondiale si on évoque la question des réfugiés climatiques et c'est une problématique, vous parliez d'anticipation, qui est devant nous.

Pour évoquer ce que venait de dire M. JULIEN sur tout ce qui a été fait par le passé, j'aimerais avoir un état des lieux de tout ce qui s'est fait, quand il a fallu permettre à ces populations de rejoindre des espaces plus républicains, quel état des lieux avons-nous ? Combien de personnes ont été vraiment

relogées ? Parce que vous savez que les centristes se sont très attachés, pas simplement aux missions et aux mesures symboliques et que ce soit dans le discours ou dans les actes, mais aussi de véritablement vérifier, dans la pratique, comment va se jouer cette insertion et cette intégration ?

Nous avons été de ceux qui avaient milité pour que se mette en place un schéma local d'intégration, un vœu a d'ailleurs été repris à l'unanimité, il devrait y avoir des déclinaisons au niveau du 18^{ème}. J'aimerais savoir combien des populations transportées, il faut dire le terme, ont obtenu des papiers de régularisation en termes de l'OFPRA ? Combien ont bénéficié d'un accueil ? Combien d'enfants ont été scolarisés ?

Ce sont des questions qui m'importent parce que c'est la première marche de l'intégration. Aujourd'hui, il faut se mobiliser pour qu'ils soient accueillis, mais à terme une intégration se fait sur le long terme.

Les évacuations, comment se sont-elles passées ? Depuis, nous n'avons aucune visibilité de ce que sont devenues ces personnes. Combien sont revenues dans notre Arrondissement et quel dispositif mettons-nous en place pour les accompagner, pour ceux qui sont définitivement régularisés ?

Ce sont des questions importantes, qui relèvent d'ailleurs de toutes les politiques sectorielles, que ce soit la Politique de la Ville mais aussi toutes les politiques sociales et culturelles que nous avons à voter et à délibérer. Est-ce que vous avez d'abord cet état des lieux ? C'est une question ouverte, mais qui pourrait remonter à l'échelle plus importante.

Eric LEJOINDRE : Je vais donner quelques éléments de réponse et puis M. BRIANT pourra préciser et compléter.

D'abord, sur les questions que posait M. BOURNAZEL et sur cette distinction entre migrants issus des zones dites à risques, donc pouvant bénéficier de l'asile et autres types de migrants. C'est une distinction très théorique, qui est au fond assez peu opérationnelle parce que la réalité c'est que, au moment où ils sont sur les campements, peu importe leur statut, ils sont sur les campements. Leur statut ne peut être connu qu'ensuite. C'est le travail de l'OFPRA, de l'OFII de regarder les situations individuelles pour qu'effectivement, chacune des personnes puissent entrer dans le dispositif qui lui convient. La réalité c'est qu'une fois qu'on a dit cela et qu'on a demandé à faire cette distinction, cela ne sert à rien. C'est beau en théorie, dans le discours politique encore qu'il puisse y avoir un débat là-dessus. C'est une réalité du discours politique, ce n'est pas une réalité de la vie pratique et de la vie, ni des habitants de La Chapelle, ni de la Mairie d'arrondissement, ni de la Ville de Paris, ni même de la préfecture de région. Une fois qu'une personne est sur un campement, ce n'est pas sur le campement que vous allez pouvoir déterminer son statut, si elle doit bénéficier de l'asile ou si elle n'en bénéficie pas. Une fois qu'ils sont rentrés dans une solution hors de la rue, la situation pourrait être regardée, en fonction des situations individuelles et c'est ce à quoi le Gouvernement s'est engagé. On traite les situations individuelles, ceux qui doivent bénéficier de l'asile doivent en bénéficier et il faut que les décisions soient prises vite. Mais cela ne change rien sur ce qui est de la réalité du campement, M BOURNAZEL. Vous posez une question qui n'a pas de réalité sur le terrain opérationnel. Elle est théoriquement intéressante mais n'est en rien opérationnelle. Mon sujet de Maire d'arrondissement, c'est de trouver des solutions pour qu'il n'y ait plus de campement dans les rues du 18^{ème} et c'est ce à quoi je m'attèle.

Quant aux questions du rôle de la France, on n'est pas à la tribune du Parlement français ou de l'ONU mais je vais prendre deux situations différentes. Il y a ce que la France a fait au Mali pour éviter qu'il y ait l'Etat islamique et puis ce que la France a fait en Lybie. Franchement, on peut tous dire ici qu'on a fait mieux au Mali qu'en Lybie. Une des raisons pour lesquelles la situation est difficile, c'est la déstabilisation d'un certain nombre de régimes qui méritaient d'être déstabilisés. Mais si on y va, il faut y aller. Il faut y rester et y travailler, c'est ce qui est fait au Mali, ce qui a évité que nous ayons au Mali une zone supplémentaire dans laquelle pourraient jouer au Sahel les organisations terroristes

islamistes et c'est ce qui n'a malheureusement pas été fait en Lybie et qu'on peut regretter. La question pourrait être la même sur la Syrie, je regrette – j'ai beaucoup d'admiration pour le Président des Etats-Unis – qu'en l'occurrence, il n'ait pas suivi les préconisations de la France parce que je crois qu'on serait aujourd'hui dans une situation différente. Encore une fois, on n'y peut pas grand-chose ici et on y est d'ailleurs pour rien parce que pour le coup, notre poids dans cette décision n'a rien à voir.

De la même façon, sur le développement des pays du sud, je ne pense pas qu'on puisse dire que l'Europe ou que la France soit absente. Est-ce qu'il faut en faire plus ? Il y a sûrement encore beaucoup plus à faire mais l'Europe est le principal acteur de l'aide au développement. Ce n'est peut-être pas assez mais c'est déjà cela et il faut qu'elle continue. Le fait que la France et l'Europe soient en pointe sur la question du dérèglement climatique est au fond une réponse parce que beaucoup de ces migrants sont des migrants climatiques ou vont le devenir. L'influence que peut avoir l'Europe et la France sur les grandes questions climatiques est une façon d'éviter la déstabilisation des Etats d'origine.

Là encore, on s'éloigne beaucoup du 18^{ème}. Il faut regarder les choses avec raison et prudence. Je dois admettre que j'avais fait une confusion puisque j'avais lu de façon trop rapide le vœu des Républicains que j'ai proposé de joindre à ce débat, qu'il s'agissait de campements dans le 18^{ème}. Or, de campements au sens propre du terme, il ne restait dans le 18^{ème} plus que celui-là. La question que vous posez n'est pas une question de campement, elle est celle de la présence – rue Leibniz, un peu avant rue Louis-Pasteur-Valléry-Radot – de camionnettes ou de véhicules dans lesquelles un certain nombre de familles dorment et qui sont effectivement stationnées de façon mobile sur le territoire.

Cette question n'a rien à voir avec les campements qu'on a pu connaître mais pour autant, tout aussi importante. Il y a eu entre 10 et 20 en fonction des nuits, parfois 5, parfois plus, véhicules ou camionnettes qui stationnaient sur le Mail Belliard dans lesquelles vivent effectivement un certain nombre de familles, pour l'essentiel des familles Roms. C'est un sujet très grave, très compliqué à régler parce que, contrairement aux campements où les gens restent, ils bougent parce qu'ils savent que s'ils ne font pas déplacer leurs véhicules, elles seront enlevées par la police puisqu'on n'a pas le droit de stationner pendant des semaines et des semaines sur le site. On est face à des individus ou des familles qui, par ailleurs, ne demandent rien et ne souhaitent pas entrer dans les dispositifs proposés parce qu'elles ont leur autonomie et souhaitent, à ce stade, ne pas rentrer dans les dispositifs qui peuvent exister. On est très attentifs à cette question.

Les équipes de l'UASA de la Ville y sont le plus souvent possible, mais c'est très difficile en dialogue avec les personnes qui sont dans ces véhicules, en proposition de solutions qui peuvent être apportées aux situations individuelles et avec la limite qui est celle d'être face à des adultes en situation régulière sur le territoire et qu'on ne peut pas obliger à entrer dans des dispositifs d'insertion ou de réinsertion si elles ne le souhaitent pas. On regarde cette situation de très près comme quand elles étaient boulevard Ney devant le stade des Fillettes ou rue Louis-Pasteur-Valléry-Radot ou sur la raquette de retournement des bus de l'avenue de Saint-Ouen sur lesquels des dispositifs techniques ont été apportés pour empêcher cette installation, rendant difficile le retournement des bus.

Aujourd'hui, la situation sur le Mail Belliard est un peu différente puisqu'on est sur des places de stationnement autorisé. On ne va pas interdire le stationnement sur Mail Belliard parce que cela va devenir compliqué, y compris pour les riverains, de s'y stationner. On est face à des personnes mobiles qui ne sont pas stationnées illégalement. Eventuellement, elles peuvent ne pas payer les stationnements mais ce n'est pas un sujet qui permet d'exercer une pression suffisante pour les obliger à rentrer dans un certain nombre de dispositifs. J'espère qu'on va pouvoir avancer là-dessus, la commissaire et moi-même sommes très attentifs parce que ce n'est pas une solution de vivre dans sa voiture aujourd'hui à Paris.

Sur l'intervention de Galla BRIDIER concernant la viabilisation des campements. Je n'ai pas d'information sur les campements tels qu'ils ont été éventuellement viabilisés quand ils étaient dans le

19^{ème}. Ce que je peux dire pour le 18^{ème}, c'est que les services de la Ville, avec nous, sont intervenus immédiatement pour mettre à disposition des bacs, pour mettre d'abord trois toilettes, puis on a rajouté trois. A mesure que le campement grandissait, les équipes de la Ville mais surtout les équipes des associations et notamment Emmaüs, FTDA et d'ailleurs de beaucoup d'habitants, ont été très présents pour essayer autant que possible d'apporter un soutien à la fois sanitaire et humain. Mais le degré de violence qu'on a connu dans ce campement qui était inconnu et qu'on n'avait pas connu dans les autres endroits, démontre que décidément, il n'est plus possible de laisser se constituer d'aussi grands campements et avec un aussi grand nombre de personnes.

Il y a la nécessité absolue de changer d'échelle pour régler cette difficulté dans Paris et je le redis, cela ne se fera pas que dans Paris même si Paris et bien sûr le 18^{ème} y prend sa part. Certains d'entre vous ont lu *Le Parisien* il y a quelques semaines qui faisait un bilan des places en hébergement d'urgence et j'ai découvert que malheureusement, il arrivait parfois à la presse même la plus sérieuse d'écrire n'importe quoi. *Le Parisien* déclarait que nous disposions de 230 places d'accueil en hébergement d'urgence dans le 18^{ème}, ce qui ne correspond à rien puisqu'à la Boulangerie Sol, il y a plus de 400 places. Je ne sais pas d'où ce chiffre est sorti mais c'est faux puisque nous disposons dans le 18^{ème} de beaucoup plus de places d'hébergement d'urgence et qu'en plus, nous sommes l'Arrondissement dans lequel sont proposées le plus de situations à l'hôtel puisque nous avons plus de 800 personnes accueillies dans les hôtels sociaux.

Le 18^{ème} prend largement sa part et nous avons voté au dernier Conseil d'arrondissement la subvention pour l'installation de la rue Coustou où là, nous sommes à 150 migrants accueillis dans de très bonnes conditions. Reste la question d'avoir de la visibilité sur l'ensemble de la chaîne, ce que demandait Mme MEHAL, ce sont des éléments que je demande, moi aussi. J'aimerais savoir – pas sur un plan géographique parce qu'au fond on était sur un campement dans le 18^{ème} ou ailleurs dans Paris, peu importe – exactement l'aboutissement de la situation des 8 000 personnes mises à l'abri à Paris. Certaines personnes ont d'elles-mêmes décidé de partir. Quelle est aujourd'hui leur situation du point de vue du séjour, CADA pas CADA, asile pas asile ? Ce sont des éléments qu'on a beaucoup de difficultés à avoir et je crois que cela doit faire partie des éléments d'information.

Un dernier mot et j'en conclus là-dessus, la solidarité doit s'entendre dans tout Paris et je crois que je suis assez clair en disant cela.

Gérald BRIANT : Si cela n'a pas été compris, je peux réexpliquer.

Ce dossier est très compliqué parce qu'on est sur un sujet de l'Etat. En fait, on fait plus. A un moment, c'est bien de dire qu'il faut faire mais il faut s'adresser aussi à ceux qui sont, d'une certaine manière, responsables.

Ce matin dans le bus, on n'est que dans le déclaratif, donc on ne va pas faire monter ceux qui disent : je suis là parce que je suis menacé de mort dans mon pays et je suis là parce que je crève de faim. Cela n'existe pas. La vie réelle c'est : il y a un service aujourd'hui, c'est le droit d'asile, le droit d'asile est un droit international donc on le respecte. Pour respecter le droit international, on fait que tout le monde peut faire une demande d'asile, tout le monde a le droit de faire une demande. Après, le problème, c'est qu'aujourd'hui malheureusement, on en est à huit à dix mois avant que les déclenchements se fassent, c'est cela qu'on paie et c'est cela qui aujourd'hui nous met dans une situation inextricable sur les délais qui, d'une certaine manière, embolise complètement le système.

Sur la question internationale, sur la question des Roms, je voudrais dire une chose et c'est pour cela d'ailleurs que le vœu ne peut pas être voté parce que c'est devenu un vœu sur la question de ceux qui sont en roulettes, qui sont en voitures, donc on n'est pas sur le même phénomène. Notre problème aujourd'hui, je ne peux pas appeler cela un campement d'ailleurs parce qu'il roule à chaque fois, avec ceux qui sont dans les voitures, c'est la difficulté du dialogue qu'on peut mener avec des gens, en plus ce ne sont pas les Roms qui viennent comme on a pu voir à Clignancourt, mais c'est une autre arrivée

d'Italie. Concrètement, au bout d'un moment quand ils vont voir qu'il y a du monde, ils vont aller dans l'arrondissement à côté et ils vont aller sur le mail. Rien ne sera réglé parce qu'on sera toujours dans une même difficulté. Il ne suffit pas de décrocher le téléphone en disant qu'il faut avoir une action sociale. Ce n'est pas comme cela que cela se passe, il faudra peut-être en discuter avec Goasguen, il a peut-être des idées là-dessus.

S'il y a des élus qui souhaitent visiter la rue Coustou pour voir comment cela se passe, il n'y a pas de souci. Il suffit de prendre rendez-vous, d'organiser les choses, en fonction de vos emplois du temps. Vous êtes cordialement invités à venir voir le centre d'Emmaüs, c'est très intéressant. En plus, vous verrez le travail qui est fait en termes social à l'intérieur de la structure. Je suis prêt à venir faire la visite avec vous, si cela vous intéresse.

Concernant les réunions de vendredi qu'on initie, il n'y a rien de secret. Toutes les bonnes volontés de l'Arrondissement pour pouvoir aider sur les migrants sont bienvenues. Tellement bienvenues qu'à la première réunion, on a même eu une élue de l'exécutif du 19^{ème} qui s'est pointée, qui nous a dit ce qu'il fallait faire dans le 18^{ème}, il n'y a pas de problème. Je vous invite, c'est salle Poulbot 17h30, vient qui veut, c'est hebdomadaire. Au contraire, c'est justement pour réunir toutes les bonnes volontés. Surtout, n'hésitez pas.

Dernière chose, sur la question des campements, on fait aussi une veille sociale qui a lieu – dont le Maire a inauguré – tous les mois où on prend campement par campement mais là on ne parle pas campement, c'est-à-dire des personnes SDF qui sont souvent seules dans un coin. Il y aura la question. On essaie de pousser à la roue et de mobiliser tous ceux qui peuvent nous aider à en finir avec des situations heureuses pour tout le monde.

Je propose qu'on ne vote pas le vœu.

Eric LEJOINDRE : Du coup, on a évoqué le vœu qui n'aurait pas dû l'être à ce moment-là, donc est-ce que vous le retirez ? Si vous le maintenez, je propose qu'on vote contre.

Christian HONORE : Si je retirais le vœu, cela signifierait que je n'ai pas entendu ce que disent les habitants. Cela veut dire que j'aurais fait un vœu pour le simple plaisir.

Eric LEJOINDRE : Vous le maintenez, c'est votre liberté absolue.

Christian HONORE : Il s'agit de demandes d'habitants. Je voudrais insister sur le fait que dans cette assemblée, on entend surtout parler des réfugiés, des migrants, des Roms, on parle des personnes qui aident, on ne fait jamais référence aux riverains, aux habitants qui subissent et qui voient leur environnement dégradé. Jamais vous n'en parlez. A croire que nous sommes les seuls à les rencontrer ou ils ne s'adressent qu'à nous et pas à vous. C'est fort dommage. En tout cas, nous maintenons le vœu, c'est évident.

Eric LEJOINDRE : J'ai écouté avec attention l'intervention de Mme DEMANGEL, celle de M. BRIANT, j'ai donné un certain nombre d'éléments. Ce vœu n'est pas adopté puisque nous faisons déjà ce que nous avons à faire dans les conditions complexes. Parfois, c'est tellement facile de présenter des vœux et de dire « y a qu'à, faut qu'on », que ces petits plaisirs-là ne se refusent pas.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2016.101 à la majorité soit 8 voix pour dont 1 pouvoir (LR-CI/NI (Mme MEHAL) et 35 voix contre dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

COMMUNICATION SUR LA PETITE CEINTURE

Carine ROLLAND : Un enjeu majeur pour le futur de notre Ville que l'ouverture de ces nouveaux espaces qui se profilent à un horizon prochain. Lors du dernier Conseil, nous avons voté deux délibérations concernant la Petite Ceinture, qui font suite au protocole d'accord signé entre la SNCF et la Ville de Paris en 2015.

La première délibération approuvait les premières conventions de superposition d'affectation et de transfert de gestion autorisant la Maire, donc la Ville de Paris, à gérer des tronçons de la Petite Ceinture dans les 13^{ème}, 14^{ème}, et 15^{ème} arrondissements. Cette délibération a ensuite été votée au Conseil de Paris.

La deuxième délibération autorisait la Maire de Paris à prendre toute décision concernant la passation de marchés publics relatifs à l'aménagement de la Petite Ceinture. Par rapport à l'état actuel, il faudra des travaux, des aménagements divers et variés pour répondre aux futurs usages que nous souhaitons mettre en place sur la Petite Ceinture ferroviaire.

Cette seconde délibération sera à l'ordre du jour du Conseil de Paris de mai. En effet, entretemps, Anne HIDALGO a souhaité que le vote ait lieu au Conseil de Paris en mai uniquement afin de garantir la diffusion de l'information sur ce que l'on appelle le plan programme de la Petite Ceinture, à savoir :

- les moyens mis en œuvre pour imaginer de nouveaux usages ;
- le contenu, quels pourraient être ces nouveaux usages ;
- le calendrier des aménagements à venir.

Tout cela a été discuté lors d'un comité de pilotage fin mars.

Concernant ce plan programme, puisque c'est l'objet de cette communication, trois axes y président :

- La continuité de la Petite Ceinture qui devra être préservée. La Petite Ceinture ferroviaire, c'est 30 km de voies ferrées inutilisées actuellement autour de Paris. Le souhait de la Ville, c'est d'ouvrir 20 km sur les 30 possibles aux Parisiens.
- La réversibilité des rails afin de conserver les potentiels de transport pour le futur au cas où il faudrait faire circuler de nouveau des véhicules ferroviaires.
- La préservation et la valorisation du patrimoine, qu'il s'agisse de patrimoine naturel (biodiversité) mais aussi d'architecture ferroviaire et de paysage au sens large.

Pour respecter et développer ces trois axes, des chantiers participatifs dans des endroits appelés des stations seront mis en place dans les neuf arrondissements concernés par des ouvertures d'accès à la Petite Ceinture.

Ces chantiers participatifs ouvriront entre juillet et décembre 2016. Ils seront animés par des professionnels de la concertation, désignés prochainement à l'issue d'une procédure de marchés

publics classique. Dans ce cadre, les Parisiens seront sollicités à venir définir les usages qu'ils souhaitent pour la Petite Ceinture : promenade, culture, sportif ou tout autre.

Pour le 18^{ème} arrondissement, il est proposé d'installer ce chantier participatif au niveau de la rue de Leibniz du Mail Belliard à l'extrémité-est de la tranchée correspondant à la gare de Saint-Ouen. Un lieu qui représente plusieurs opportunités puisque c'est là que le Hasard Ludique a déjà commencé la préfiguration de ses activités, activités qui verront le jour à la fin du premier semestre 2017. En tout état cause, le chantier participatif à cet endroit viendra en continuité avec ce qui est déjà fait par ce lieu dont vous savez qu'il est très ouvert et très implanté dans le territoire. Une ouverture de chantier participatif à cet endroit permettrait aussi une mise en commun d'infrastructures avec notamment la création d'un escalier qui pourra servir d'accès au chantier participatif et de sortie de secours pour le Hasard Ludique.

Voilà les éléments que nous souhaitons porter à votre connaissance à travers cette communication, qui n'est pas une délibération.

Eric LEJOINDRE : Puisque nous avons déjà délibéré au précédent Conseil.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Dans le projet que nous avons porté en 2014 pour Paris et particulièrement pour le 18^{ème}, autour de l'idée de faire de cette Petite Ceinture un lieu touchant à l'idéal : du vert, du beau, du sport, de la culture, du ludique, nous ne pouvons que le soutenir. M. le Maire, vous dites toujours y'a qu'à faut qu'on. Oui, vous avez été élu pour faire, nous l'avons été pour dire, proposer et préparer l'alternative. C'est le rôle d'une opposition dans une démocratie dans laquelle le respect est la règle. Nous soutenons et quand nous pouvons, nous agissons sans avoir vos moyens. Par exemple, nous soutenons des associations par la réserve parlementaire qui travaille sur l'aménagement de la Petite Ceinture. Nous soutenons à la région Ile-de-France par exemple financièrement, le projet du Hasard Ludique et de la rénovation de l'ancienne gare de Saint-Ouen.

Là où nous le pouvons, nous appuyons les projets d'intérêt général car nous avons une conception extrêmement républicaine. Nous considérons que c'est l'intérêt des habitants qui compte avant les intérêts des partis politiques ou de savoir si untel a été élu avec 62 % et doit à longueur de conseils d'arrondissement rappeler que les autres ne sont qu'une opposition et qu'ils ne sont bons qu'à parler et qu'à proposer, y'a qu'à faut qu'on. Mais dans une démocratie, ce n'est déjà pas mal parce que si l'opposition ne dit plus y'a qu'à faut qu'on, alors c'est une dictature.

Eric LEJOINDRE : Il y a une différence entre faire des propositions et dire qu'il suffit de.

Danièle PREMEL : La Petite Ceinture revient régulièrement en discussion et il ne faudrait pas balayer tout son passé : 32 km avec un train circulaire, un bus maintenant qui s'appelle PC et qui rappelle la Petite Ceinture. Un passé qui a été très fort. Il faut aussi penser et nous insistons beaucoup en tant que parti communiste front de gauche sur la réversibilité. On ne sait jamais, à moyen terme, on pourrait revenir sur une pratique ferroviaire sur cette Petite Ceinture.

J'insiste beaucoup sur la réversibilité. Cela veut dire maintien de l'entretien des rails, maintien des plateformes, tout ce qui est ballast, etc. S'il va y avoir ces projets participatifs, il faut que les habitants soient conscients que tout projet proposé, sera aussi des projets qui vont pouvoir proposer une réversibilité. Même si on couvre les rails, à un moment donné, cela veut dire que dans les 48 heures, on peut enlever tout aménagement sur ces rails.

J'insiste parce que cela a été dans la délibération, il y a bien écrit réversibilité. Mais on se doit aussi d'expliquer ce que cela veut dire et j'espère que tout cela, c'est pour le présent mais aussi pour l'avenir.

Eric LEJOINDRE : Je partage avec Mme PREMEL cette idée que dans l'ensemble des aménagements, il faut penser une ville plus sobre, des aménagements plus légers, par principe même, réversible et pour autant, pas forcément moins qualitatif. En l'occurrence, ce sujet sera débattu au Conseil de Paris.

Avant qu'on n'en vienne à l'ordre du jour, Hugo TOUZET voulait dire un mot du départ du 18^{ème} d'une personnalité qui a beaucoup compté.

Hugo TOUZET : Oui, je voulais saluer et remercier Antoine BOUVET, le coordinateur du Point d'accès au droit du 18^{ème} arrondissement depuis maintenant trois ans. Il nous quitte pour l'association Droit d'urgence, donc on aura l'occasion de continuer de travailler avec lui. Antoine BOUVET s'était beaucoup impliqué, notamment dans la mise en place du réseau contre les violences faites aux femmes et a énormément contribué à développer ce réseau. Le Point d'accès au droit, c'est 14 000 personnes reçues par an. Je voulais le remercier au nom de toute l'équipe municipale, le féliciter pour son travail et lui souhaiter une bonne continuation.

MAIRIE

DELIBERATION : 18.2016.62 Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire

Eric LEJOINDRE : Le premier point à l'ordre du jour concerne l'approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire. Il s'agit de la délibération qui concerne le square Jessaint. J'imagine qu'il n'y a pas de difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.62 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.63 Adoption du compte-rendu du conseil d'arrondissement du 14 mars 2016

Eric LEJOINDRE : Je vous propose que nous adoptions le compte rendu du précédent Conseil d'arrondissement.

Pierre LISCIA : Il n'y a pas de difficulté sur le compte rendu en lui-même. En revanche, je me suis rendu compte que si les élus avaient tous accès aux différents comptes rendus sur le portail intranet de la Mairie de Paris, sur le site de la Mairie du 18^{ème}, les comptes rendus sont en ligne mais jusqu'en novembre ou décembre 2014 et plus rien au-delà. Je voulais savoir s'il y avait une difficulté technique à cette situation.

Eric LEJOINDRE : Je vous remercie pour cette excellente remarque. Cela veut dire que des personnes vont quand même sur notre site internet, donc je m'en réjouis. Nous allons veiller à corriger tout cela le plus vite possible.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.63 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.64 : Élection du président ad hoc pour l'examen et le vote du compte administratif de 2015 de l'état spécial du 18ème

Eric LEJOINDRE : On en vient à la délibération qui concerne le compte administratif. Je vais devoir vous quitter, je vous propose de nommer une présidente ad hoc pour ce vote. Je vous propose que nous élisions Carine ROLLAND. Y a-t-il des difficultés ?

Je cède la présidence à Carine ROLLAND. A tout de suite.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.64 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.65 : Compte administratif de l'état spécial du 18ème arrondissement pour l'exercice 2015

Carine ROLLAND : Le compte administratif d'investissement et de fonctionnement pour l'exercice 2015 dans le 18^{ème}.

Pour mémoire, le compte administratif retrace les opérations d'exécution du budget. Il nous est soumis chaque année en Conseil d'arrondissement, puis va en Conseil de Paris qui doit l'adopter au plus tard le 30 juin suivant l'exercice.

Le document que nous vous présentons a pour but de comparer les résultats de la gestion 2015, ce qui a été effectivement dépensé par rapport à l'ensemble des crédits disponibles.

Cette première slide vous présente les crédits disponibles, appelés dotations et les dépenses effectives, appelées dépenses mandatées.

Concernant le 18^{ème} arrondissement, pour 14,5 millions de dotations, le compte administratif 2015 affiche 12,3 millions de dépenses mandatées, soit un taux de consommation des crédits de près de 85 %.

Nous en parlons régulièrement ici. L'écart entre dotations et dépenses s'explique par le montant des dépenses qui n'ont pu être liquidées avant la clôture comptable parce que les fournisseurs n'ont pas présenté de factures ou autres et parce que certaines dépenses n'ont pas pu être engagées. Nous y reviendrons.

Le budget de l'Arrondissement se décompose en trois enveloppes : deux enveloppes de fonctionnement et une d'investissement.

- La dotation de gestion locale représente 85% de notre budget, de notre état spécial d'arrondissement, c'est du fonctionnement.
- La dotation d'animation locale représente près de 11 % de notre état spécial.
- Et la dotation d'investissement, 4,5%.

A ce sujet, la plupart des investissements réalisés dans les arrondissements sont portés par le budget général de la Ville d'où la faiblesse de cette dotation dans l'état spécial.

L'état spécial consiste majoritairement en des dépenses de fonctionnement permettant de maintenir en bon état les équipements de proximité de l'Arrondissement.

Les équipements de proximité dans le 18^{ème} sont au nombre de 231 en 2015, répartis entre espaces verts, école, établissement de petite enfance, de sport, de jeunesse, établissements associatif et culturel.

Deux établissements de petite enfance supplémentaires ont vu le jour en 2015 : la crèche collective Madeleine-Rebérioux et la halte-garderie multi-accueil du 36, rue Myrha.

En cinq ans, nous en sommes à 14 équipements de proximité supplémentaires, notamment du fait de l'accroissement des espaces verts, plus 7 et pour être tout à fait honnête les plus 7 incluent les jardinières de grande taille et des établissements de petite enfance, plus 5 établissements.

Si l'on passe maintenant à la répartition des dépenses en commençant par la plus grosse enveloppe, la dotation de gestion locale. La dotation de gestion locale est affectée principalement à la gestion des fluides, c'est-à-dire les dépenses en eau et en énergie, des équipements de proximité dont nous venons de parler.

Sur la diapositive, il y a une répartition en fonction du type d'équipements de proximité avec une large part consacrée à la petite enfance, aux équipements jeunesse et aux écoles, et en cinquième position, les dépenses en fluides de la Mairie d'arrondissement.

Pour expliquer l'écart qu'il peut y avoir entre les dotations sur la dotation de gestion locale et les dépenses effectuées, les fluctuations climatiques depuis quelques années rendent les prévisions de consommation des fluides de plus en plus incertaines de même que l'amélioration des bâtiments d'ailleurs.

En l'occurrence, les dépenses en énergie dans les écoles notamment ont été surestimées d'où des crédits non dépensés. Par ailleurs, le 18^{ème} est un Arrondissement pilote dans la simplification des

processus de règlement des dépenses de fluides, c'est ce qu'on appelle la procédure de simple inscription. Il s'agit vraiment d'une amélioration comptable. Mais en l'occurrence, sur l'année 2015, pour garantir que l'état spécial permettrait bien de payer les dépenses en fluides, donc les dépenses d'énergie et d'eau, la direction concernée a surestimé les dépenses par mesure de précaution. Le résultat c'est que le taux de consommation des crédits sur la dotation de gestion locale est de 87 %. Par rapport à ce dont nous disposions, nous avons effectivement dépensé 87 %.

Ensuite, dotation d'animation locale, son montant s'élève à 1,2 millions d'euros. La dotation d'animation locale sert à financer certains travaux sur les équipements de proximité, les travaux d'urgence, de maintenance. Elle est par ailleurs majoritairement affectée à des dépenses de communication – c'est le cas pour le journal, M18 – d'animation notamment la fête des vendanges et les divers événements municipaux thématiques qui font notre agenda ainsi qu'au soutien des projets culturels de proximité dit dotation culturelle de proximité et aux dépenses des conseils de quartier.

En troisième lieu, la dotation d'investissement d'un montant nettement inférieur puisque l'investissement est notamment porté par le budget général de la Ville 337 k€.

Les dépenses effectuées sur la dotation d'investissement concernent principalement des travaux sur les équipements de proximité, des équipements gérés par le Conseil de Paris et en partie sur la voirie publique.

Pascal JULIEN : Peut-on avoir la part que les vendanges prennent dans le total des 32 % qui nous était présenté dans la vue précédente ?

Carine ROLLAND : On peut le calculer, la fête des vendanges fait l'objet d'un marché public, il y a cette partie-là et il y a des dépenses de communication afférentes à la fête.

Pascal JULIEN : L'ensemble des dépenses de communication, cela pèse dans les 32 %.

Carine ROLLAND : D'accord. Pas dans le global mais dans la dotation d'animation locale.

Pascal JULIEN : Pas dans le total mais bien dans les 32 % concernés. Merci.

Carine ROLLAND : Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.65 à l'unanimité soit 35 voix pour dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV) et 9 voix ne participant pas au vote (LR/CI-NI (Mme MEHAL) / M. LEJOINDRE

VIE ASSOCIATIVE

DELIBERATION : 18.2016.66 : Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison des associations du 18Eme et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 18ème arrondissement de signer les conventions d’occupation des locaux.

Jean-Philippe DAVIAUD : Je vous propose d’inscrire neuf nouvelles associations qui viennent s’ajouter aux 830 actuellement inscrites auprès de la MDA. Parmi ces neuf, trois sont dans le domaine de l’art et de la culture, deux dans le domaine des sports et des loisirs avec notamment une association que nous connaissons et apprécions beaucoup les activités, Vergers urbains ; deux dans le domaine de la lutte contre l’exclusion, une dans le domaine de la vie locale et une dans le domaine de la défense des droits.

Je vous propose de valider ces inscriptions.

Eric LEJOINDRE : Y a-t-il des difficultés ? Je vous en remercie.

rédaction de cette délibération.

Le Conseil d’arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.66 l’unanimité

Je vais retirer de l’ordre du jour la délibération suivante qui concerne la désignation des élus du Conseil d’arrondissement devant siéger au Conseil de sécurité et de prévention de la délinquance puisqu’il y avait des élus désignés sous deux statuts différents. Les uns en fonction de leurs fonctions dans mon exécutif – ce n’est pas le mot mais vous aurez compris – de l’équipe municipale et les autres en fonction des groupes. On vous proposera au prochain Conseil d’arrondissement une nouvelle

JARDIN SOLIDAIRE

DELIBERATION : 18.2016.67 : Signature d’une convention d’occupation et d’usage pour la gestion d’un jardin collectif

Eric LEJOINDRE : Cette délibération n’est pas soumise à notre vote puisqu’il s’agit d’une délibération du Conseil départemental mais qui a trait au même sujet qui est la DASES 111-G.

Philippe DURAND : Ce projet sur le square de Jessaint a été pensé et travaillé avec un objectif non d’exclure les populations à la rue et migrantes, mais de les inclure dans un projet

qui les valorise en leur permettant de trouver place et identité parmi nous. C'est pourquoi nous avons fait appel à l'association Emmaüs qui s'était occupée des populations migrantes dans le square de Jessaint quand il y a eu cette occupation.

Il y a trois objectifs globaux par rapport à ce square de Jessaint :

- insérer socialement et qualifier professionnellement les populations vivant dans la rue ;
- redonner une identité à ce square en s'appuyant sur l'environnement et les personnes qu'ils fréquentent ;
- promouvoir ce jardin comme élément d'écologie urbaine.

C'est pour nous écologistes une façon de démontrer que l'écologie et le social vont de pair. On nous oppose souvent que l'écologie est antisociale et que c'est pour une certaine classe de population.

Ce square a subi l'invasion de rats. Il y a eu une expérimentation faite sur les pelouses pour éviter la remontée des rats. Pour l'instant, il faut absolument que les pelouses ne subissent pas ou ne soient pas du tout utilisées.

C'est quoi un jardin partagé d'insertion sociale ? C'est resocialiser et redynamiser des personnes en difficulté. C'est un outil éducatif et pédagogique, pratique pour appréhender, travailler, intégrer les notions de bien-être psychique et physique de citoyens, de respect.

Les personnes rentrent dans le jardin partagé d'insertion sociale gérée par Emmaüs par le système qu'on appelle Des Premières heures. Les gens peuvent rentrer et, au fur et à mesure, augmentent leur quota d'heure etc. jusqu'à l'insertion professionnelle.

Un autre aspect de ce jardin est le concept de permaculture qui est de faire de la culture avec notre environnement. Pour faire simple, c'est l'opposition à la monoculture. Modestement, le square de Jessaint permettra de faire la promotion de cette permaculture à travers une activité de jardinage, mais aussi à l'embellissement du jardin parce que la permaculture, c'est aussi embellir en faisant du développement de la biodiversité, de la création d'habitat pour les insectes, etc.

Au début, ce jardin va être pris en charge par Emmaüs. Au fur et à mesure de son développement, il va permettre l'intégration des populations et habitants qui pourront venir pour rouvrir d'ici environ six ou huit mois la totalité du jardin à tout le monde.

Un autre aspect important par rapport à ce jardin, c'est que cela permet aussi un lieu de prévention à la santé. En rentrant par le système des Premières heures, les personnes migrantes et à la rue bénéficient de la sécurité sociale, il y a un bilan de santé de fait.

Dernière chose sur ce jardin Jessaint, on va y mettre des toilettes sèches puisque dans les espaces verts, on a des grosses difficultés au niveau sanitaire. Là, il va être expérimenté les toilettes sèches sous un système qui s'appelle vespalite, des roches volcaniques qui absorbent l'urine et permet de végétaliser les toilettes.

Pour ceux qui veulent avoir un aspect de ce que donne ce type de jardin d'insertion avec des personnes à la rue, vous pouvez aller voir le square Saint-Laurent à la Gare de l'Est qui était un square pareil, qui avait des difficultés d'autres ordres, c'étaient plutôt des histoires de toxicomanie, vous verrez que ce square Saint-Laurent a complètement changé de physionomie.

Gérald BRIANT : Beaucoup de choses ont été dites sur ce projet. Ce que je veux ajouter pour rassurer M. HONORE, on a fait une réunion avec les habitants, parce qu'il nous arrive parfois de les rencontrer. En l'occurrence, ceux que nous avons rencontrés et sont venus sur le projet, sont très contents de l'idée. Cela va être une belle expérience.

Comme à La Chapelle, tout le monde passe par ici et peut voir ce qui va se passer. Emmaüs expliquait qu'ils allaient beaucoup communiquer sur les grilles au début. On pourra suivre régulièrement ce qui s'y fait. C'est une chose à suivre. Ils attendent le vote au prochain Conseil de Paris. Cela passe fin mai et le jardinage va commencer.

Eric LEJOINDRE : C'est un beau projet porté avec beaucoup de force par la Mairie d'arrondissement dans sa globalité, puisqu'il a fallu convaincre. Des montants relativement importants sont en jeu ; l'objectif essentiel est de rendre le square Jessaint au public et d'améliorer sa présence pour le public. Ce square ne marche plus très bien depuis longtemps, il n'y a pas grand monde et beaucoup de contraintes.

Le projet tel qu'il est prévu avec Emmaüs est une bonne façon de redonner à ce square, non seulement une utilité publique en matière de travail social, mais aussi de le rendre aux habitants qui en ont été privés pendant longtemps pour les questions d'occupation, puis pour les questions de salubrité. Il y a Alain-Bashung pas loin, il y a Louise-de-Marillac en face qui va être rouvert dès qu'on aura réglé le problème de la mare qui est aussi une façon d'attirer les rats.

C'est la démonstration que ce quartier de La Chapelle évolue, fait face à des problématiques très difficiles mais dont on trouve les solutions au fur et à mesure. Le signe de la réouverture de Jessaint dans ces conditions garantit le bon usage du square, ce qui est extrêmement positif. Je suis très heureux que la Mairie d'arrondissement ait porté auprès de l'Hôtel de Ville, auprès des différents adjoints à la Maire et de son cabinet ce projet qui n'est pas nouveau puisqu'il existe dans le 10^{ème}, mais au fond très novateur et qui permet de penser l'usage des squares de façon un peu différente.

Christian HONORE : M. BRIAND, je ne vois pas pourquoi je devrais être rassuré. J'ai mon opinion donc j'interviendrai au Conseil de Paris sur ce square. D'ores et déjà, je peux vous dire que nous ne sommes pas hostiles à ce projet, mais j'aurai à m'exprimer lors du Conseil.

Eric LEJOINDRE : Ce projet concerne essentiellement le Conseil d'arrondissement, un peu moins le Conseil de Paris. Mais cela passera au Conseil de Paris, donc vous aurez tout loisir d'intervenir.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.67 à l'unanimité

CULTURE

DELIBERATION : 18.2016.68 : Subventions (30.300 euros) à 5 associations et une convention

Carine ROLLAND : Les cinq délibérations vont porter sur l'octroi des subventions à des établissements qui œuvrent dans notre Arrondissement sur des projets culturels de qualité et surtout qui se distinguent par une grande diversité de discipline artistique.

Dans un premier temps, nous aurons des subventions liées pour des associations dédiées à la promotion de la lecture en mode physique ou numérique. Sont concernés dans le 18^{ème} le Petit Ney, établissement œuvrant à la porte Montmartre depuis longtemps, il s'agit du volet de soutien à la lecture et de la découverte du livre, et l'association les Mystères du grand Paris qui revisite sous forme numérique le grand classique d'Eugène SUE.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.68/2016.DAC.331 à l'unanimité soit 42 voix pour dont 6 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV/LR-CI/NI (Mme MEHAL) et 1 voix ne participant pas au vote (M. DURAND)

DELIBERATION : 18.2016.69 : Subventions (70.000 euros) et avenant à convention avec l'association le BAL (18e)

Deuxième subvention concernera le BAL, notamment le complément de 70 k€ à la subvention 2016 dont nous avons voté le principe en décembre 2015.

Au sujet du BAL, l'importance du programme éducatif mené par cette fondation avec la Fabrique du regard est à souligner. C'est un programme éducatif qui existe depuis de nombreuses années maintenant et qui proposera, dès la semaine prochaine, une exposition intitulée Repenser l'histoire. Au BAL, du 12 au 14 mai, vous pourrez découvrir la plateforme numérique d'éducation à l'image proposée aux enseignants, utilisée par les élèves tout au long de l'année. C'est toujours un moment très réjouissant que de voir les restitutions de ces programmes qui se déroulent en milieu scolaire et pour lesquels les élèves ont l'occasion de venir au BAL exposer dans un grand lieu culturel.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.69/2016.DAC.198 à l'unanimité

DELIBERATION 18.2016.70 : Subventions de fonctionnement et d'équipement (674.000 euros), avenants à convention et conventions avec des associations de création et de diffusion de la danse

Carine ROLLAND : Troisième subvention que nous soumettons à votre délibération, un ensemble d'associations de création et de diffusion de la danse. Le 18^{ème} est concerné au titre de l'Etoile du Nord, un établissement qui fait beaucoup pour l'éducation artistique en allant chercher des publics éloignés de la danse contemporaine toujours avec assiduité, ténacité et talent.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.70/2016.DAC.24 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.71 : Subventions (6.250.000 euros), avenant à convention et convention avec l'association Théâtre de la Ville (4e, 8e, 18e)

Carine ROLLAND : Une subvention de 6 250 k€ sera soumise à votre approbation. Il s'agit de la deuxième moitié de la subvention allant au Théâtre de la ville. Cela concerne les deux sites du Théâtre de la ville, place du Châtelet et place des Abbesses.

Une augmentation de la subvention 2016 par rapport à 2015 est à noter. La hausse s'expliquant par l'augmentation des dépenses de sécurité liées à la mise en place de l'état d'urgence et à la volonté d'aider la mission de soutien à la création de l'établissement dans ces conditions particulières ; une hausse de 500 k€ cette année pour le Théâtre de la ville.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.71/2016.DAC.37 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.72 : Subvention (8.000 euros) à l'association M.U. (18e)

Carine ROLLAND : Enfin, dernière subvention de 8 k€. Il s'agit du collectif M.U. (mutation urbaine), association très connue dans le 18^{ème} pour ses activités de programmation dans les domaines de l'art sonore, des nouveaux média et des interventions diverses dans l'espace public avec notamment l'année dernière une balade sonore dans Barbès qui s'appelait Barbès beats.

A noter que M.U. a remporté cette année, l'appel à manifestation d'intérêt de la SNCF pour utiliser et transformer l'ancienne Gare des mines qui deviendra ensuite autre chose. En tout cas pour 2016, de juin à octobre, le collectif M.U. investira les lieux avec des expositions, des concerts, des ateliers, des balades urbaines, ce sera de juin à octobre 2016.

Eric LEJOINDRE : Y a-t-il des interventions sur ces questions de subventions ?

Fadila MEHAL : Concernant l'association le BAL, le travail mené est précieux et important, notamment en direction des jeunes puisque cette éducation à l'image, quand on sait qu'aujourd'hui les statistiques nous indiquent que les jeunes perçoivent plus de huit heures de flots d'image et qu'il est important de cette éducation dans une période où c'est aussi un âge où on est extrêmement réceptif et influencé. Je sa ce travail qu'il faut continuer à subvenir.

Eric LEJOINDRE : Absolument.

Philippe DURAND : Je signale que je ne participe pas au vote sur la première subvention.

Eric LEJOINDRE : C'est noté.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Co les perspectives et les nouveaux projets du Théâtre de la ville et notamment du Théâtre des Abbesses, puisqu'on vote une subvention, il sera important de nous faire un état des lieux de ce qui a été fait et des perspectives d'avenir car c'est un investissement important, considérable et nécessaire pour la Ville de Paris, pour son prestige, pour son image et pour la qualité de ce qui est fait. Ce genre de subvention aussi élevée mériterait, de la part des élus, de faire un état des lieux dans une première partie et, dans une seconde, de dessiner les perspectives de la Politique de la Ville sur le Théâtre de la ville en général, mais particulièrement – puisque nous sommes concernés en 18^{ème} – sur le Théâtre des Abbesses.

Il est important de pouvoir connaître le travail en cours de réalisation pour préparer les prochaines programmations, la stratégie ; pour que les élus délibèrent en bonne intelligence.

Eric LEJOINDRE : Je vais laisser la parole à Mme ROLLAND pour donner quelques éléments de réponse sur ce deuxième point, même si comme Mme MEHAL, je siège au Conseil d'administration du Théâtre de la ville. C'est vrai que nous avons au titre de notre mandat au Théâtre de la ville beaucoup d'informations, très positives d'ailleurs sur l'évolution du Théâtre, à la fois sur son site principal du Châtelet qui va connaître des travaux importants sur la programmation en cours et sur la programmation du Théâtre des Abbesses qui est un site beaucoup plus petit mais avec une programmation de très grande qualité aussi.

C'est un débat qui concerne d'abord le Conseil de Paris s'agissant de la programmation principale. Je ne doute pas que le premier adjoint pourra répondre mieux encore que Mme ROLLAND sur cette question.

Carine ROLLAND : Le Théâtre de la ville est un établissement œuvrant en proximité auprès des publics, extrêmement investi dans l'aménagement des rythmes éducatifs. C'est même le premier établissement culturel parisien à s'être autant investi. Nous le voyons intervenir dans diverses écoles de l'Arrondissement. Il le faisait déjà avant l'aménagement des rythmes éducatifs et intensifie cette action, toujours avec des programmes de grande qualité.

Sur le Théâtre de la ville et Théâtre des Abbesses, Emmanuel DEMARCY-MOTA a vraiment pensé ces deux lieux en circulation avec les contraintes liées à une salle plus petite qu'une autre, mais par rapport à une période où si tout ce qui était musique et danse du monde était systématiquement aux Abbesses et le reste – parlons de créations contemporaines pour parler vite – au Théâtre de la ville, la pratique est très diversifiée considérant qu'il n'y a pas un lieu principal et un sous-lieu au Théâtre des Abbesses. Cela se voit aussi beaucoup à travers les créations pour le jeune public qui interviennent tantôt dans le 18^{ème}, tantôt dans le 1^{er} arrondissement.

Pour davantage d'informations, on pourra y revenir dans une session suivante. J'insisterais particulièrement sur tout ce qui est fait en termes d'action culturelle et qui a vocation à se poursuivre parce que le Théâtre de la ville va être obligé de travailler hors les murs pendant des années. Ce sera l'occasion de développer leur capacité à aller au-devant des publics.

Eric LEJOINDRE : On n'hésitera pas à revenir devant vous au besoin.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.72/2016.DAC.201 à l'unanimité

TRANSPORT ET DEPLACEMENT

DELIBERATION :18.2016.7 : Service de véhicules partagés à Paris. Avenants n°1 à deux conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution des stations en voirie avec les sociétés COMMUNAUTO et UBEEQO

Félix BEPPO : La délibération porte sur l'avenant n° 1 à deux conventions d'occupation du domaine public pour les stations en voirie d'auto partage avec les sociétés Communauto et Ubeeqo.

Les 1^{ers} et 2 juillet 2015, le Conseil de Paris a autorisé la Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec les sociétés Bluecarsharing, Communauto, IER, Keylib, Ubeeqo et Zipcar pour développer des stations d'autopartage. Nous avons présenté cela ici l'année dernière.

Depuis, près de 70 stations sur les 113 prévues ont d'ores et déjà été équipées. Les sociétés Bluecarsharing, IER et Keylib s'étant désistées, la Ville a dû réattribuer les marchés aux sociétés Communauto et Ubeeqo.

Il s'agit à travers cet avenant d'autoriser la Maire à les signer ; donc à poursuivre notre développement des stations d'auto partage sur l'ensemble de la Ville de Paris. Je vous demande de voter favorablement cette délibération.

Eric LEJOINDRE : Ce résumé clair et succinct appelle-t-il des commentaires ?

Frédéric BADINA-SERPETTE : Pour souligner l'importance du dispositif parce qu'il s'inscrit dans la stratégie portée par la Ville d'encourager la mobilité alternative à la voiture individuelle. C'est important de le rappeler.

L'objectif n'est pas de faire venir ou revenir le Parisien à la voiture, mais plutôt d'inciter les Parisiens encore propriétaires d'une voiture à s'en séparer pour aller vers un usage partagé d'un véhicule mis en commun. On ne le rappelle pas assez, je profite de cette délibération pour le redire. Puis, c'est aussi une autre manière d'occuper l'espace public en attribuant des places de stationnement à de nouvelles formes de mobilité. Enfin, c'est une manière utile de diversifier les opérateurs puisqu'on ne l'a pas dit mais les deux filiales qui se sont retirées sont des filiales de Bolloré.

Cela permet de renforcer la présence de Communauto, opérateur historique d'autopartage à Paris, puisqu'au départ, c'était le système caisse commune qui s'est installé dès 2001, appuyé à l'époque par le nouvel exécutif de gauche, plus particulièrement par Denis BAUPIN, adjoint écologiste au Maire de Paris en charge des transports.

Eric LEJOINDRE : L'essentiel, c'est de multiplier les solutions différentes pour se déplacer et que chaque Parisien puisse trouver la solution la mieux adaptée à ses besoins. L'auto partage en fait tout à fait partie.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.73/2016.DVD.62 à l'unanimité

PROPRETE

DELIBERATION : 18.2016.74 : Convention de partenariat avec Eco-Emballages en vue de l'expérimentation de stations de tri « TRILIB » sur six arrondissements (1er, 2ème, 4ème, 13ème, 18ème et 19ème)

Gilles MENEDE : Je veux profiter de cette délibération sur l'équipement Trilib pour faire un point sur le plan de propreté défini et déjà mis en œuvre depuis 2015 dans notre Arrondissement. On pourra toujours organiser une réunion publique sur ce thème, avant ou après l'été.

La cible prioritaire pour le plan de propreté, c'est la lutte contre les incivilités avec notamment les dépôts sauvages, les épanchements d'urine et également du côté de l'entretien, un entretien régulier adapté aux spécificités de chacun des quartiers.

Les moyens pour essayer d'y arriver sont la sensibilisation et la verbalisation. En sensibilisation, nous menons toujours les opérations de nettoyage et de sensibilisation par Conseil de quartier. On a une opération par Conseil de quartier par an. Cette semaine a lieu une opération de nettoyage et de sensibilisation de propreté sur le périmètre Ordener,

Damrémont, Poteau où vous pourrez voir un stand d'information de la DPE. Demain, il sera rue du Poteau, après-demain, il sera à un autre endroit.

On a également les opérations de nettoyage participatif qui ont rencontré un grand succès l'année dernière plutôt en partenariat avec les associations de quartiers. On a fait l'année dernière cinq opérations dans l'année et on en fera également le même nombre cette année.

La mise en place de panneaux mobiles dans l'Arrondissement, partout différents panneaux pour sensibiliser les gens. La DPE et moi-même prenons contact avec les bailleurs sociaux et faisons régulièrement des rencontres avec eux, encore mi-avril avec les associations des locataires de la rue Marcadet près Guy-Môquet. Nous sommes tout le temps sur le terrain.

Enfin, les actions de prévention des déchets et de tri sélectif dans les écoles menées par les services à raison de deux journées par semaine. Le travail de sensibilisation est mené. Il doit être amplifié et mis en réseau. Toutes les bonnes volontés sont à prendre car la propreté est l'affaire de tous. Il s'agit de sensibiliser pour arriver à changer les comportements.

La verbalisation est aussi un autre aspect pour y arriver. Nous avons un certain nombre d'inspecteurs de verbalisation, de propreté dans l'Arrondissement. D'ici l'automne, on aura un nouveau service de verbalisation qui mutualisera les verbalisateurs des différents services de la Ville. Le renforcement d'effectifs avec un recrutement qui se fait actuellement donnera le jour à ce nouveau service dès l'été.

Grâce à l'action d'Anne HIDALGO auprès du Gouvernement, le PV est passé de 35 à 68 € pour les motifs de verbalisation. Sur les dépôts de gravats, il peut atteindre jusqu'à 1 500 €. On a eu, courant 2015 et début 2016, quelques PV de ces montants-là, des entreprises prises sur le fait ; un PV de 1 500 €, on s'en rappelle et cela change les comportements. Donc, sensibilisation et verbalisation, ce sont les deux aspects principaux.

Depuis deux ans s'était faite également la remise à jour de la cartographie des points singuliers de l'Arrondissement. A partir de cette cartographie des points noirs a été redéfini le plan de propreté de l'Arrondissement qui est l'établissement des fréquences de nettoyage.

On a quatre niveaux de fréquence de nettoyage : intensif, renforcé, moyen, mesuré qui correspond à différents secteurs. Par exemple, les secteurs les plus nettoyés de manière intensive seront le quartier Amiraux Simplon-Poissonniers, Château Rouge-Goutte-d'Or, la rue Lepic avec le marché. Après, viennent Charles Hermite-Evangile, Chapelle-Marx Dormoy, Clignancourt-Jules Joffrin, autour du Sacré-Cœur et la Moskova. Bref, le plan de propreté a été remis à jour.

On peut constater sur ce plan de propreté, par rapport à ce qui était précédemment établi, que globalement les fréquences de nettoyage étaient renforcées partout. Tant mieux même si on n'est jamais satisfait de l'état de propreté, mais c'est déjà une bonne chose.

A cela va s'ajouter les acquis du plan de renforcement de la propreté voté en Conseil de Paris, notamment le renfort par les embauches pluriannuelles. En 2016, une embauche de 100 personnes du côté de la DPE avec 80 éboueurs et 20 conducteurs. Egalement à moyen terme, le renouvellement des matériels avec une transition vers les véhicules propres.

On a travaillé tous ces éléments pendant deux ans pour améliorer la propreté dans le 18^{ème}. Je passe sur les différents autres dispositifs, mais pour la lutte contre les dépôts sauvages, il faut toujours faire connaître l'application « Dans ma rue », un des moyens permettant à chaque Parisien de signaler des anomalies. Le nombre de signalement devient beaucoup plus important, que les dépôts sauvages que l'on trouve un peu partout. Je vous signale

d'ailleurs qu'une nouvelle version de l'application a été mise en ligne récemment. Normalement, elle est plus disponible qu'auparavant.

Nous avons mis en place avec la Ville de Paris, les Eco points mobiles financés par les budgets participatifs. Là aussi, c'est du concret pour les habitants. Les collectes solidaires, notamment avec Emmaüs et Ecosystème pour la collecte DDEEE qui ont lieu au moins une fois par mois, les samedis matin.

Pour ce qui est des épanchements d'urine, on a renforcé sur tous les points noirs urines les fréquences de lavage et une vigilance accrue du CAPP sur ces points urines.

Dans les projets de la Ville va se concrétiser dès cette année, l'installation de nouvelles sanisettes supplémentaires. En 2014, les services ont proposé un certain nombre d'emplacements supplémentaires. La liste des sanisettes supplémentaires est en train de tourner dans les services, notamment à la voirie et au déplacement. Dans le courant de cette année, un certain nombre de sanisettes seront installées dans le 18^{ème}.

Jumelée à cela l'extension d'horaire des ouvertures des sanisettes. On a fait quelques expérimentations récemment avec des ouvertures plus longues. Auparavant, deux tiers des sanisettes étaient ouvertes de 7h00 à 22h00, un tiers de 7h00 à 01h00 du matin. On a fait quelques expérimentations dans le 18^{ème} avec deux sanisettes ouvertes 24h/24 notamment celles en bas du Funiculaire. Pas de signalement particulier par rapport à de mauvais usages. En effet, ce sont toujours les mauvais usages qui freinent l'extension d'horaire. Il est très probable qu'on continue cette année en les ouvrant plus largement ; il y a aussi tous les déploiements de dispositifs innovants comme vespalite que Philippe a présenté.

Je finirais sur la propreté, par un des dispositifs spécifiques estival sur la Butte Montmartre, les actions de nettoyage renforcées sur la ZSP. Les traitements spécifiques sur ces marchés de vente à la sauvette prouvent que les habitants ne sont pas abandonnés.

Voilà pour la plupart des actions que nous avons menées. Il y a encore la collecte des biodéchets alimentaires sur les marchés, étendue à tous les marchés alimentaires du 18^{ème}, les quatre marchés : boulevard Ornano, porte Montmartre, Barbès et Ordener. La collecte des biodéchets est mise en place depuis le 12 avril, les services de la DPE s'en occupent. Cela commence à bien marcher et je vous invite à aller voir, à la fin des marchés, comment cela se passe.

Enfin, avec Dominique DEMANGEL, on a expérimenté la collecte des biodéchets dans les écoles de l'Arrondissement. Nous l'avons étendue aux nouvelles écoles et en collège. Cela est aussi un point positif pour la lutte contre le gaspillage alimentaire.

J'en viens à Trilib, un des éléments du plan de relance du tri. La Ville de Paris s'oriente vers une stratégie zéro déchet, qui passe par les trois piliers habituels d'une politique de gestion des déchets : réduction-réemploi-recyclage. L'objectif en 2009 de réduire de 7 % les déchets ménagers a été tenu. Ces résultats doivent être poursuivis et amplifiés, y compris par les politiques publiques engagées en faveur du réemploi. Mais on doit opérer à un saut qualitatif et quantitatif pour être à la hauteur des enjeux. Notre ambition est de capter l'intégralité des matériaux pour lesquels les filières de recyclage existent afin de les détourner de l'enfouissement ou de l'incinération, ensuite d'engager la révolution de la collecte séparée des biodéchets afin d'en assurer une valorisation optimale par compostage ou par méthanisation.

Pour que les Parisiens trient plus et mieux, déjà on a distribué le guide du tri. Anne HIDALGO a envoyé avec Mao PENINOÛ et Antoinette GUHL un guide du tri à tous les

Parisiens. La Collectivité doit renforcer son action pour informer et sensibiliser et pour mettre à disposition des habitants davantage de moyens pour trier. Toutes ces actions doivent être bien pensées pour renforcer la simplicité du geste de tri, la proximité des points d'apport et la visibilité positive du tri.

Eco-Emballages est l'organisme chargé de la filière des emballages ménagers. Il a lancé en 2015, à l'échelle nationale, un vaste plan de relance du tri auquel la Ville de Paris a répondu favorablement et qui se décline à présent sur l'ensemble de notre territoire. L'agrément dont dispose Eco-Emballages lui donne la possibilité de mener des actions d'expérimentation en partenariat avec les collectivités, donc avec Paris, afin de faire évoluer et progresser les pratiques du tri en France. C'est pourquoi Eco-Emballages a proposé à la Ville de Paris d'expérimenter sur son territoire un concept de station d'apport volontaire de matériaux recyclables directement implantée sur l'espace public.

Le concept de Trilib a fait l'objet d'une marque dont la Ville est propriétaire et cela est important pour la suite. Un prototype a été présenté lors de la COP21 sur le parvis de l'Hôtel de Ville et Eco-Emballages a proposé à la Ville de Paris de déployer une quarantaine de Trilib sur le territoire parisien à partir de l'automne 2016. Les six arrondissements concernés seront le 1^{er}, 2^{ème}, 4^{ème}, 13^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème}.

Nous avons effectué dans le 18^{ème} un travail préparatoire avec les services, les conseils de quartier afin de repérer des sites adaptés pour tester l'appropriation des stations Trilib par les Parisiennes et Parisiens et de tester ensuite le fonctionnement de ce nouveau dispositif d'apport volontaire. Je vous invite le mardi 3 mai à 19h00 à l'auberge de jeunesse Yves-Robert ; nous tiendrons une réunion publique de concertation sur la présentation et la validation de dix équipements Trilib dans le 18^{ème}, sur les conseils de quartier a priori La Chapelle Marx-Dormoy et à l'est de la Goutte-d'Or.

L'objet de la délibération : une convention est nécessaire pour autoriser les stations Trilib sur l'espace public parisien et prévoir les conditions de fonctionnement. En effet, pendant cette phase d'expérimentation, l'organisme, les co-organismes, Eco-Emballages assurera la conception, la pose, l'entretien, la maintenance de la quarantaine de stations ainsi que la collecte et le traitement des matériaux qui seront captés par le dispositif. Cette phase expérimentale durera jusqu'au terme de l'année 2017 ; il appartiendra alors à la Ville en fonction des conclusions en termes d'efficacité, de coût et de nuisance de décider du déploiement sur son territoire de ce nouveau dispositif innovant d'apport volontaire de qualité. Je vous demande de voter favorablement cette délibération.

Carine ROLLAND : Merci pour la présentation de ce plan ambitieux qui aborde l'aspect de sensibilisation de nettoyage et de verbalisation, puis la présentation de Trilib.

Pierre-Yves BOURNAZEL : M. MENEDE est tout à fait sincère dans son engagement pour faire en sorte que nos rues soient plus propres ; qu'il se démène, ce n'est pas le sujet. Il a démontré qu'il suivait bien ces dossiers. Le problème c'est que Paris est une capitale sale et que le 18^{ème} arrondissement n'échappe pas à la règle ; quels que soient nos quartiers, ils sont sales et ceux qui en portent la responsabilité sont celles et ceux qui commettent des incivilités et des actes contraires au respect de l'environnement et d'autrui. Il y a beaucoup de choses à faire. Un certain nombre de choses que vous faites sont biens et vont dans le bon sens, mais il faut vraiment agir sur du structurel.

La première chose, c'est de déconcentrer totalement les pouvoirs aux mairies d'arrondissement, sur le matériel, l'organisation et le personnel afin qu'au plus près du terrain soit menée l'action publique. On ne peut pas du haut de l'Hôtel de Ville décider de la manière dont on doit nettoyer nos rues. Je souhaiterais même que l'adjoint à la propreté

puisse avoir compétence tous les matins sur le personnel, leur dire la propriété, quelles sont les demandes, voilà comment on réoriente, il faut manager les équipes. La déconcentration totale des pouvoirs permettrait d'être au plus près du terrain.

Deuxièmement, c'est la verbalisation, c'est-à-dire la sanction. Vous dites qu'il y a quelques procès-verbaux mais nous avons 2,2 millions d'habitants à Paris, 205 000 dans le 18^{ème}. Cela ne représente pas grand-chose par rapport à la réalité de la situation. J'appelle de mes vœux depuis longtemps une police municipale à pied et à vélo à Paris, en charge des troubles sur la tranquillité publique mais aussi de la lutte contre les incivilités. Cette police municipale aurait comme pouvoir de verbaliser celles et ceux qui commettent des incivilités. Pour cela, il faut être présent sur le territoire géographiquement. Une police qui se promène, qui connaît les gardiens d'immeuble, les commerçants, les associations, elle est plus réactive. Quand on sait qu'on peut être sanctionné et verbalisé lourdement et qu'il y a une présence physique sur le territoire, cela peut créer un effet inverse et une spirale plutôt positive ; quand on sait que dans le quartier il y a eu plusieurs sanctions en verbalisation, on fait un peu plus attention.

Il est urgent de déconcentrer les pouvoirs et de mettre en place une police municipale, vous avez tous les leviers pour le faire. Il va y avoir un débat parlementaire au mois d'octobre, si j'en crois la volonté de Mme HIDALGO et si le Premier ministre la suit là-dessus, je souhaite que la majorité que vous représentez à la Ville de Paris, dans le 18^{ème} et au niveau du Gouvernement puisse modifier le statut de Paris, permettre à la Ville de créer sa police municipale afin que cette dernière réponde comme dans n'importe quelle ville de France ou du monde à des préoccupations d'amélioration de la vie quotidienne, sur la tranquillité, sur la lutte contre les incivilités et la saleté de nos rues. Des rues plus propres inciteront les citoyens à être plus civiques. La propreté attire la propreté et la saleté malheureusement attire la saleté.

Frédéric BADINA-SERPETTE : En complément, vous l'avez lu dans la délibération, on travaille beaucoup avec Gilles pour essayer de faire en sorte de relier autant que possible les sujets de propreté au sujet économie circulaire. Il s'agit de deux délégations intensément croisées. C'est d'ailleurs pour cela que sur Trilib, on partage énormément pour voir où les installer et surtout comment les valoriser. Il existe aujourd'hui des dispositifs de recyclage, notamment sur le carton et sur les matières textiles au travers de bornes que vous pouvez voir ici et là, qui s'appelle Le Relais ou TissEco, par exemple. Vous allez retrouver ces acteurs sur ces bornes Trilib, en particulier Carton Plein qui recycle les cartons. On va beaucoup travailler sur ce sujet dans le cadre de l'implantation des Trilib et on veillera avec l'appui de tous. On aura besoin de vous pour que vous nous disiez si cela marche et comment faire évoluer le dispositif pour faire en sorte que ces Trilib marchent au mieux.

Ces structures œuvrent dans le champ de l'ESS, elle crée de l'insertion, de l'emploi. Il est important de souligner que la propreté permet de valoriser aussi les déchets et de créer de l'emploi au final.

Gérald BRIANT : D'abord, sur l'aspect tri de la délibération et comme on expérimente, je suis preneur s'il y aurait de choses envisageables à expérimenter avec notamment les biffins de la porte Montmartre. En termes de collecte, il y a des matériaux bruts, des choses intéressantes pourraient être faites. Si cela peut se faire dans l'avenir, avec Emmaüs et tout cela, il y a des partenariats qui peuvent se travailler en amont.

Ensuite, par rapport à ce qu'a pointé M. BOURNAZEL, je ne crois pas que les services de la municipalité sont au service des élus. Ils sont au service des Parisiens. Ce n'est pas un élu qui décide ; Gilles MENEDE seul, même avec le grand talent qu'il a, ne pourra pas être à la fois aux mêmes horaires à la porte de Montmartre, sur la Butte ou à Barbès. Il faut parier sur

l'intelligence collective, sur les moyens. Cette conception est hors d'âge. Penser cela me paraît délirant ; en plus, vous faites l'économie de l'intelligence des services, de tout cela, ce qui est dommage. Ce n'est pas une personne qui centralise tout, c'est quelqu'un qui travaille. C'est de la démagogie de dire qu'il suffit d'y aller et d'appuyer sur un bouton mais pour mise en mouvement du réel, c'est néant.

Félix BEPPO : Je voulais rappeler – Gérard vient de le faire – que les services ne sont pas sous la responsabilité directe des élus dans tous les domaines, qu'il puisse y avoir à la tête de la pyramide, dans une collectivité territoriale, le Maire, le Président ou d'autres qui sont en charge, tout cela est bien clair. Des statuts de la fonction publique le disent clairement et, en aucun cas, je n'inviterais quelque élu à se considérer comme le chef de service, fut-il un service de propreté, sur une question aussi importante. C'est le premier point.

Deuxième point, si nous avons pu parler du plan de propreté, c'est parce que précisément en 2010 et ici même, à la demande de Bertrand DELANOE, la Ville de Paris a décidé de déconcentrer ses services de propreté pour précisément être au cœur des arrondissements pour traiter les sujets. En l'occurrence, la déclinaison de cette déconcentration a été de faire toute la présentation que Gilles MENEDE a faite très brillamment sur l'implication qui est la nôtre, élus de l'Arrondissement, sur le suivi de ce qui se passe en termes de plan de propreté dans tous les quartiers du 18^{ème} arrondissement.

Christian HONORE : Je suis tellement étonné des propos tenus par M. BRIANT et M. BEPPO que je reste sans voix. Puisque vous le prenez sur le ton de la plaisanterie, on se demande pourquoi vous avez été élus.

Vous êtes en train de nous dire que, en fait, vous ne servez à rien. M. BOURNAZEL vous fait remarquer que nous avons proposé qu'il y ait déconcentration, que cela soit le Maire d'arrondissement qui soit responsable de la propreté des rues et vous dites : l'élu n'est pas responsable, c'est au chef de service etc. Lorsqu'on est élu comme vous l'êtes, lorsqu'on prétend avoir des responsabilités, on les assume jusqu'au bout. Donc je suis désolé, j'ai travaillé dans des mairies de plein exercice, j'étais au cabinet de maire, c'était le Maire qui prenait les décisions, donne des ordres et l'administration est chargée d'appliquer les ordres donnés par les élus, c'est d'une clarté.

M. BROSSAT, vous avez été élu sur la liste de M. LEJOINDRE, mais à quoi vous servez ? Parce que la façon dont vous avez eu de répondre à M. BOURNAZEL me paraît totalement déconnectée avec la conception que je me fais de l'élu.

L'élu est celui qui donne les ordres et c'est l'administration qui applique. On comprend pourquoi les rues de notre Arrondissement sont si sales.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette intervention constructive. Je vais donner quelques éléments.

D'abord, rappeler que l'intervention de M. BEPPO et de M. BRIANT était d'une certaine façon de bons sens parce qu'effectivement, les élus, même dans une gestion d'une mairie de plein exercice ne sont pas des chefs de service. L'administration qui est au service de la collectivité, sous les orientations des élus, a sa part d'autonomie pour une raison très simple : si les élus changent d'administration, elle reste, ce qui est un principe de base. Si nous n'avions pas gagné aux précédentes municipales, c'est vous qui auriez gagné et été amené à travailler avec la même administration. C'est le principe de l'administration publique à la française, il a fait ses preuves. D'autres pays ne fonctionnent pas comme cela mais en tout cas, c'est comme cela que nous fonctionnons.

Un mot sur les propositions faites par l'opposition, quand l'opposition fait des propositions, cela vaut le coup d'en débattre. Concernant la déconcentration, je suis heureux de voir que les élus de l'ex-UMP, aujourd'hui les Républicains, se rallient à cette notion. Parce que ce sont les maires d'arrondissement de droite qui se sont opposés dans les deux précédentes mandatures au travail de déconcentration sur les questions de la propreté impulsées par le Maire de l'époque. Je l'ai constaté à un déjeuner des maires d'arrondissement avec l'opposition. Il y a eu au début de cette mandature une évolution des maires conservateurs sur cette question et de la volonté de prendre plus de responsabilités sur cette dimension. Ce qui explique d'ailleurs que nous ayons avancé. On n'a pas attendu cette mandature pour avancer sur la déconcentration. Dans le 18^{ème}, nous disposons d'une direction administrative réservée au 18^{ème} et avec qui M. MENEDE et moi-même avons des liens quasi-quotidiens.

Je veux saluer le travail de Mélanie JEANNOT qui n'est pas sous notre autorité mais Paris est une seule collectivité, que nous ne sommes pas une mairie de plein exercice et que je ne suis pas membre de l'exécutif parisien. Je ne suis d'ailleurs pas membre de l'exécutif d'où que ce soit, je ne suis pas, comme mes adjoints, nous n'avons pas de fonction exécutive. Il y a une seule fonction parisienne et c'est très sain. Nous travaillons en très bonne intelligence avec Mélanie JEANNOT. Je veux la remercier parce qu'elle fait face dans le 18^{ème} non seulement à un quotidien compliqué parce qu'il est difficile de nettoyer les rues du 18^{ème} et de les maintenir propres, elle fait en plus face avec une capacité d'adaptation très forte à l'ensemble des événements exceptionnels que nous connaissons dans le 18^{ème}, avec le soutien de la division fonctionnelle et aussi des agents. Ce n'est pas facile de remotiver les agents tous les jours quand on doit aller sur des campements, sur des zones où la vente à la sauvette se développe massivement.

On parlera plus tard de la porte Montmartre, les agents de la Ville sont obligés de ramasser le weekend dernier 3,8 tonnes d'éléments laissés sur l'espace public. Ce sont les agents de la propreté du 18^{ème} qui font ce travail. C'est vrai que quand ils sont concentrés sur les zones plus difficiles, ils ont plus de mal à être dans les zones où c'est plus facile parce que, malgré l'augmentation des moyens dont nous avons bénéficié, quand on fait face à autant d'événements exceptionnels que le 18^{ème}, c'est vraiment compliqué. C'est pour cela que comme l'opposition, je me réjouis de l'augmentation des sanctions. J'avais beaucoup regretté à l'époque que le Gouvernement de François FILLON décide d'imposer à toutes les collectivités, notamment à Paris, de baisser les amendes de propreté de 123 € à 35 €. Je suis heureux que la majorité actuelle nous ait permis d'augmenter ce niveau de sanction à 68 €. Je veux remercier le Gouvernement actuel et les parlementaires. C'est un élément essentiel sur lequel nous devons travailler. C'est d'ailleurs pour cela que, sans créer de police municipale au sens propre, la Maire de Paris travaille à rassembler dans la même brigade l'ensemble des services aujourd'hui affectés à la verbalisation. C'est pour cela qu'elle augmentera les effectifs de cette nouvelle structure dont on ne connaît pas encore le nom mais qui aura pour vocation d'améliorer la répression des comportements inciviques de tout type et notamment ceux qui ont trait à la propreté.

Mais j'ai fait depuis que je suis Maire deux expériences que je veux vous raconter.

La première expérience, je l'ai passée avec les agents du CAPP, les agents de la Ville en charge de la verbalisation pour les questions de propreté, deux heures un soir à Château Rouge. J'étais persuadé qu'en deux heures un soir à Château Rouge, on pourrait mettre des dizaines de PV. On se concentrait sur les questions d'urine, de déjection humaine. Gilles MENEDE était à mes côtés. J'ai constaté la difficulté réelle de prendre sur le fait des individus en train de procéder aux dites déjections.

J'ai révisé un peu mon jugement, qui était assez dur, sur le nombre de faits verbalisés parce que la réalité, c'est que c'est difficile et qu'en général, quand on pisse dans la rue, on se

cache un peu et que donc on a du mal à verbaliser. Faites l'expérience, demandez aux agents du CAPP de vous accompagner, vous verrez en deux heures, on est arrivé à mettre sept PV, on était au moins une dizaine et c'est beaucoup plus difficile.

Puis, j'ai fait la semaine dernière une tournée à VTT avec les agents de la DPP qui sont aussi des agents verbalisateurs sur les sites difficiles du 18^{ème}, la porte de La Chapelle, le marché Barbès, bref, tout ce secteur compliqué. Là encore, j'ai pu constater à quel point il n'est pas si fréquent que cela de prendre sur le fait des comportements inciviques. Mais j'ai constaté aussi tout le reste du travail qu'ils faisaient pour pouvoir faire en sorte de verbaliser.

Donc, cette réunion des forces de la Ville, chargées de l'application des normes et du respect des règles de vie ensemble, sera une réforme qui va prendre ses marques dès cette année et qui va être utile, ne serait-ce que parce qu'elle va nous permettre d'augmenter les horaires de verbalisation.

Aujourd'hui, on n'a pas assez d'agents qui verbalisent le soir tard, le matin tôt. Un travail est en cours avec les organisations syndicales pour revoir l'ensemble de nos dispositifs et de nous rendre plus efficaces en la matière. On a fait beaucoup en matière d'éducation, en matière de communication. On doit faire mieux encore en matière de verbalisation parce que des mauvaises habitudes sont prises. On est en bonne voie pour l'améliorer par l'augmentation de l'amende et de notre capacité verbalisatrice. Franchement, on n'a pas besoin d'une police municipale pour ce faire. Je tiens à ce qui fait la spécificité de notre capitale et au fait que l'Etat doit être responsable de toute la sécurité dans sa capitale et que nous avons à nous concentrer sur ce qui relève beaucoup plus des incivilités. Pour ce faire, la réforme que prévoit la Maire de Paris est largement suffisante et elle n'aura pas besoin de passer par la loi. J'espère que la loi sera votée mais la loi est toujours compliquée. Là, en l'occurrence, on pourra le faire sans attendre et c'est une très bonne chose.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.74/2016.DPE.39 à l'unanimité

HABITAT & LOGEMENT

DELIBERATION : 18.2016.75 : Location de l'immeuble 7, rue des Abbesses/25, rue Houdon (18e) à la RIVP –Bail emphytéotique

DELIBERATION : 18.2016.76 : Location de l'immeuble 12, rue de Jessaint (18e) à Paris Habitat OPH –Bail emphytéotique

DELIBERATION : 18.2016.77 : Réalisation 61 boulevard Barbès et 2, rue Simart (18e) d'une acquisition-réhabilitation - Prêt garanti par la Ville (423.110 euros) demandé par la RIVP

Michel NEYRENEUF : Trois préemptions ont été réalisées récemment. La première c'est l'immeuble du 7, rue des Abbesses / 25, rue Houdon ; un immeuble comportant actuellement 19 logements. C'est pour le confier par bail emphytéotique à la RIVP.

La deuxième délibération concerne un autre immeuble en vente depuis un certain temps ; finalement on est arrivé à préempter grâce à la volonté réciproque de la Mairie du 18^{ème} et du Maire adjoint chargé du logement, M. BROSSAT ici présent, l'immeuble du 12, rue de Jessaint ; 1, rue Stephenson, c'est plutôt comme cela qu'on le connaît. Ce sont encore 20 logements et cet immeuble sera confié par bail emphytéotique à Paris Habitat.

Puis un dernier immeuble, le 61, boulevard Barbès, c'est le 2, rue Simart que nous avons déjà confié à la RIVP. L'étape suivante, c'est la Ville qui garantit le prêt de 423 k€ et quelques, demandé par la RIVP pour le programme de réhabilitation de ces logements.

Je vous propose de voter pour ces trois délibérations.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.75/2016.DLH.83 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2016.76/2016.DLH.87 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.77/2016.DLH.88 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.78 : Acquisition-réhabilitation d'immeubles 12-14, rue Lacroix (17e), 6, rue Caplat, 10, rue Lagille (18e) et 7, rue Ramponneau (20e) par la RIVP - Prêts garantis par la Ville (6.042.500 euros) demandés par la RIVP

Michel NEYRENEUF : Deux immeubles que possédait jusqu'à présent la société Alterna ont été mis en vente, donc c'était déjà du logement social. Ces immeubles vont être vendus à la RIVP.

Il y en a plusieurs mais pour le 18^{ème}, il s'agit du 6, rue Caplat (16 logements) et du 10, rue Lagille (23 logements). Cela permettra à ce logement social de perdurer.

Je vous invite à voter cette délibération qui concerne les prêts garantis par la Ville.

Pierre-Yves BOURNAZEL : D'abord, je note que M. NEYRENEUF qui se plaint tout le temps de passer en dernier n'a pas dit qu'il était heureux que cette fois, il passe avant beaucoup de ses collègues. Vous êtes très injuste avec votre Maire. Cette fois, il vous a fait passer assez tôt dans la soirée, vous devriez le reconnaître.

[Rires]

Pour être plus sérieux, je voudrais demander à M. NEYRENEUF qu'on est bien d'accord que toutes ces préemptions concernant des immeubles où vivent déjà des personnes, ces personnes sont maintenues et prioritaires à partir du moment où elles répondent toujours aux critères.

Michel NEYRENEUF : Les personnes dans des logements conventionnés, quels que soient leurs revenus, sont maintenues. Simplement, si jamais ils dépassent les plafonds, continueront à payer le loyer comme était le loyer précédent. S'ils sont dans les différents plafonds du logement social, leur loyer sera un loyer conventionné. Sans difficulté, comme toutes les préemptions d'immeuble collectif que nous faisons.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.78/2016.DLH.89 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.79 : Mise à disposition de locaux communaux 56 boulevard Ney/ 6 avenue de la Porte de la Chapelle (18e) au profit de la société SAS Indy Bowling Paris - Convention d'occupation du domaine public

DELIBERATION : 18.2016.80 : Mise à disposition de locaux communaux 56 boulevard Ney 6 avenue de la Porte de la Chapelle (18e) au profit de l'Association Nationale du Tir de la Police - Convention d'occupation du domaine public

Michel NEYRENEUF : Je suis content de passer avant, merci M. le Maire et merci à la direction générale des services.

[Rires]

On va parler de bowling et tir. Pour les avoir fréquentés régulièrement, je suppose que vous avez la possibilité de jouer au bowling à la porte de La Chapelle dans le parking et que vous avez la possibilité aussi d'aller rejoindre l'Association nationale du tir de la police pour vous exercer au tir, toujours dans le même parking de la porte de La Chapelle.

Ce parking a pour vocation à terme de disparaître dans le cadre de l'opération Gare des mines, mais la convention d'occupation arrivait à terme. Il est proposé pour les deux activités déjà en place de proroger leur convention d'occupation du domaine public et ce jusqu'à ce qu'on ait besoin des lieux. C'est-à-dire un mois avant, on peut de part et d'autre dire que la convention est caduque.

Je vous invite à voter le bowling et le tir de police.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.79/2016.DLH.114 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.80/2016.DLH.115 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.81 : 38 rue d'Oran (18e) – Remplacement de couverture – Autorisations d'urbanisme

Michel NEYRENEUF : Un merveilleux petit palace de Montmartre, c'est comme cela que s'appelle cet hôtel meublé, qui a la bizarrerie d'être propriété de la Ville, mais géré par un privé. Le toit doit être fait, donc il vous faut l'autorisation de l'urbanisme.

Eric LEJOINDRE : Y a-t-il des difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.81/2016.DLH.116 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.82 : Prêts complémentaires PLA-I et PLUS garantis par la Ville de Paris (11.483.951,52 euros) demandés par la SIEMP auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Michel NEYRENEUF : Des garanties d'emprunts accordées par la Ville de Paris sur des prêts pour la SIEMP avaient déjà été accordées, mais il y a eu toujours des complications, des durées plus longues, des coûts imprévus qui finalement se révèlent plus importants que ce que l'on pensait.

Pour toutes ces adresses : 21 et 23, rue Pajol ; 40, rue Marx-Dormoy ; 13, rue Doudeauville ; 6, rue Lambert ; 11, rue Sofia ; 79, rue des Martyrs ; les garanties d'emprunts ont besoin d'être prorogées et parfois augmentées. Je vous appelle à voter favorablement.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.82/2016.DLH.122 à l'unanimité

URBANISME

DELIBERATION : 18.2016.83 : Secteur Chapelle International (18e) - Acquisition en VEFA auprès de SOGARIS d'un volume abritant un data center

Michel NEYRENEUF : La première concerne le volume que la Ville veut acheter en VEFA auprès de SOGARIS pour abriter un data center. La Ville, jusqu'à présent, loue en Grande-Couronne un lieu de 220 m², largement insuffisant. On parle actuellement d'un besoin estimé au-delà de 400 m².

La Ville souhaitait s'étendre mais en même temps, en profiter pour ne plus être locataire et pour pouvoir avoir en plus un data center *up to date* correspondant à l'évolution des techniques.

Pour cela, il a été convenu avec la SOGARIS que l'un des plateaux qu'elle est en train de construire – je vous invite à aller regarder le chantier quand vous passez par le train – dans la halle fret. Cela correspondra à une surface de 1 700 m², un plateau en sous-sol et une petite extension sur le toit de 450 m² pour le *dry cooler*.

L'intérêt de ce projet, c'est que premièrement, il est situé au cœur d'un réseau de transport ferroviaire, routier et fluvial et d'un réseau de données importantes avec les fibres optiques.

Le data center sera de nouvelle génération avec un dispositif anti-vibration compte tenu de l'endroit, un site évolutif en puissance et en surface et surtout une maîtrise des coûts puisque la Ville en sera propriétaire et évitera de passer par le système locatif et en même temps des possibilités d'évolution importante vu la surface qui va être prise.

Je vous invite à voter cette délibération qui permet à la Ville d'entrer dans le 21^{ème} siècle.

Pascal JULIEN : Ce data center est certes de la dernière génération, mais la délibération me laisse sur ma faim puisque les data centers ont besoin d'énormément de refroidissement, ils sont source de pollution et même souvent de légionellose. Certains d'entre eux nécessitent un accord spécial sur les trois kilomètres de rayon alentour pour vérifier que les communes sont bien d'accord pour assumer leur dangerosité éventuelle.

J'avais posé la question une fois dans une réunion d'un comité de suivi de Chapelle International. Je n'avais pas été convaincu par la réponse de la délibération, qui n'entre pas dans les détails. Je souhaiterais avoir l'occasion d'en savoir plus, non pas que je sois inquiet mais comme écologiste, l'histoire m'apprend qu'il faut être attentif vis-à-vis des data centers.

J'en profite pour dire que l'informatique n'est pas le nec plus ultra de l'environnement. On parle parfois des productions dématérialisées, c'était à contre-sens parce que la fibre optique, les ordinateurs, les imprimantes sont des réalités qui consomment davantage que la bonne vieille circulation papier. Il y a une espèce de mythe devant la modernité. D'ailleurs, la façon dont M. NEYRENEUF a présenté à la fin montrait bien qu'effectivement, ce mythe existe, vous voyez comment il y marquait un enthousiasme.

Nous ne sommes pas à genoux devant la modernité. On aime la modernité quand on est sûr qu'elle est conciliable avec la santé et avec les principes de précautions diverses et variées. Comment en savoir plus, rentrer dans le détail sur ce data center ? Je souhaiterais avoir l'occasion de rencontrer une personne compétente sur ce sujet.

Galla BRIDIER : Une fois les garanties liées à la santé que vient d'évoquer mon collègue écologiste M. JULIEN, je m'intéressais avec mon groupe au potentiel recyclage de l'énergie générée par ce data center. A la lecture de la délibération, il est indiqué : « la seule possibilité d'envisager le recyclage de l'énergie ».

Or, on voit bien qu'il y a de plus en plus de projets de ce type sur Paris, plutôt privés jusqu'à maintenant, mais dont l'énergie est récupérée pour permettre notamment au chauffage d'une piscine à la Butte-aux-Cailles.

J'é mets le vœu, ce soir et peut-être que cela se traduira dans un vœu plus formel ici ou en Conseil de Paris qu'encore une fois, les garanties prises en matière de santé, l'énergie puisse être réutilisée au sein du quartier La Chapelle International et que cela soit en effet obligatoire plutôt qu'une possibilité. J'espère que nous pourrons envisager cela lors du comité du suivi Chapelle International.

Michel NEYRENEUF : C'est vrai que dans la présentation de la délibération, il est marqué récupération possible. Ce possible veut dire que comme on ne sait pas quel va être le preneur de projet de l'agriculture urbaine, quel va être son projet, on ne peut pas encore mettre des choses trop précises.

Je suis tout à fait d'accord avec la demande puisqu'on parle de récupération de la chaleur pour produire de l'eau chaude sanitaire, pour participer au chauffage du bâtiment, pour participer aussi au projet d'agriculture urbaine ciel et serre, par exemple, qui doit être réalisé en toiture et pour chauffer les logements en proximité. Toutes ces possibilités sûrement verront le jour puisqu'on ne va quand même pas passer à côté d'un stock de chaleur important sans en rien faire et l'envoyer dans l'air.

Eric LEJOINDRE : On aura l'occasion de revenir régulièrement sur cette question.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.83/2016.DU.72 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.84 : Cession à la SIEMP de 7 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris (12e et 18e)

Michel NEYRENEUF : On a préempté au 18, rue Letort. Un des lots va être confié à la SIEMP.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.84/2016.DU.123 à la majorité soit 35 voix pour dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV) et 8 voix contre dont 1 pouvoir (LR-CI/NI (Mme MEHAL).

COMMERCE

DELIBERATION 18.2016.85 : Ancienne gare Saint-Ouen (18e) – Garantie d'emprunt à la RIVP

Afaf GABELOTAUD : La DAE 151 est une délibération pour une garantie d'emprunt à la RIVP. En effet, dans le cadre de son acquisition de la gare de la Petite Ceinture située au

128, avenue Saint-Ouen dite la gare de Saint-Ouen, la Ville de Paris a émis un bail emphytéotique auprès de la RIVP qui aura son exploitation.

Il y a un énorme investissement de 2 240 000 € pour remettre à niveau cet établissement, la réfection et tous les travaux y afférents. Le financement est constitué d'une subvention d'investissement de la Ville de Paris de 500 k€, d'une aide complémentaire de la région Île-de-France de 200 k€, de fonds propre de 100 k€ et d'un emprunt bancaire qui s'élève à 1 440 043 € souscrit par la RIVP.

Pour accéder à cet emprunt, la RIVP nous demande que la Ville de Paris se porte garante sur 50 %, soit 720 k€. Il s'agit pour nous de délibérer sur cette garantie.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.85/2016.DAE.151 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.86 : Autorisation de signer le marché de conception, fourniture, entretien, maintenance et exploitation publicitaire de kiosques de presse et quelques kiosques à autre usage, et de gestion des kiosquiers

Afaf GABELOTAUD : Il s'agit du renouvellement de la gestion des kiosques parisiens arrivée à échéance, qui a été une longue procédure puisqu'on connaît tous l'attachement qu'on a aux kiosques, mais également leurs difficultés.

Tout au long de ce renouvellement de ce travail, un certain nombre de concertations a été mis en place, des groupes de travail afin d'avoir une réflexion plus globale sur les kiosques à Paris. Cela alimentait les cahiers des charges et un certain nombre de choses, dans un premier temps, puisque l'autre délibération aura plus à cœur cette gestion de la réflexion. A l'échéance de cette DSP, quatre candidatures ont été envoyées, trois ont été admises, deux ont été retenues. La Ville a retenu Médiakiosk et demande à l'Assemblée d'en délibérer.

Pourquoi l'a-t-elle retenu ? Pour plusieurs raisons. Pour renouvellement de la quasi-totalité des kiosques : ils vont entamer des travaux sur quasiment tous les kiosques parisiens, plus de 360. Il en restera 49 mais qui seront renouvelés ultérieurement d'ici 2020. Un certain nombre des kiosques seront plus *design*-és puisqu'ils vont faire l'objet d'une étude complète, une restructuration complète pour être éco-performants et fonctionnels, pour mieux accueillir aussi les kiosquiers travaillant dans les conditions relativement difficiles.

Médiakiosk s'est engagé également à une gestion plus renforcée dans les formations, aussi bien de leur équipe que des kiosquiers eux-mêmes sur l'accueil des clients étrangers, sur les langues, sur un certain nombre de choses.

Il y aura également une redevance de 8,5 millions par an du groupe Médiakiosk à la Ville de Paris plus une redevance sur la publicité. Sachant, par ailleurs, que la surface publicitaire sera réduite de 20 % comme s'engage à le faire Médiakiosk.

Il s'agit surtout d'approuver, dans un premier temps, ce renouvellement ainsi que d'imputer les dépenses correspondantes sur divers crédits inscrits et à inscrire au budget de fonctionnement et d'investissement de la Ville et de constater une recette, au chapitre 70 rubrique 91, nature 70 321, du budget de fonctionnement municipal de l'exercice 2016. Cela est très technique, mais il faut les approuver.

Danièle PREMEL : On se réjouit de cette amélioration. On avait insisté sur les conditions pour les kiosquiers par rapport à l'aménagement, cela a été respecté. Toutefois, on avait demandé des toilettes, celle-ci n'a pas été retenue, semble-t-il. Donc on insiste pour que soit étudiée avec Médiakiosk la possibilité de mettre des sanisettes à proximité.

Une amélioration aussi va être comprise pour pouvoir présenter la presse d'une autre façon et qui permettra, avec des espaces conviviaux, de pouvoir relancer la presse. A l'heure actuelle, la presse rencontre de grandes difficultés et il faut participer à ce qu'elle puisse avoir des bonnes conditions pour être lue par les habitants.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Nous voterons la seconde délibération qui est l'instauration d'un régime d'aides aux kiosquiers qui nous semble une délibération importante.

Nous allons nous abstenir sur la première pour deux raisons. D'abord, je n'ai pas vu les conceptions proposées. Sur le point esthétique, je ne connais pas, donc je préfère m'abstenir en attendant de voir car c'est quand même important pour l'image de Paris.

Un autre sujet, ces kiosques nouvelle génération vont aussi développer d'autres ventes, d'autres usages. Cela m'interpelle parce que je ne voudrais pas qu'il y ait une concurrence vis-à-vis de commerçants dans certains quartiers qui, par exemple, ont déjà des difficultés.

Je voudrais savoir ce qui est prévu de manière très concrète par kiosque pour voir l'impact que cela peut avoir dans un quartier. Je suis très attaché à l'aide et à la présence de ces kiosques. Donc on vote l'aide qui est absolument essentielle et prioritaire. Nos kiosques font partie de l'âme de Paris, on en a besoin. Mais à côté de cela, la délibération sur la conception, la fourniture, l'entretien et la maintenance, et il est précisé kiosques à autre usage, tout cela me paraît fou. Il y a besoin d'être précisé par quartier par rapport à l'activité commerciale aux alentours.

Eric LEJOINDRE : Merci pour ces explications de vote.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.86/2016.DAE.164 à la majorité soit 35 voix pour dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV) et 8 abstentions dont 1 pouvoir (LR-CI/NI (Mme MEHAL)

DELIBERATION : 18.2016.88 : Instauration d'un régime d'aides aux kiosquiers de presse parisiens

Afaf GABELOTAUD : Sur la conception du nouveau mobilier, c'est la designer Matalie CRASSET qui propose un kiosque inspiré des ateliers des toits parisiens avec une écriture épurée. Le kiosque proposé se caractérise par sa toiture bombée, ses façades de verre encadrées par des poteaux d'angle. Un dispositif d'éclairage du vert au rouge

positionné au niveau des poteaux d'angle du kiosque permettra de signaler si le kiosque est ouvert ou non. Le design du kiosque pourra faire l'objet d'évolution, donc tout cela n'est pas tout à fait figé.

Sur les expérimentations, c'est sur certains kiosques, ce n'est pas sur l'ensemble des kiosques. Ce sont des nouveaux produits, mais il faut aussi faire revivre un certain nombre de kiosques dans certains quartiers où la simple vente de journaux n'est pas suffisante pour pouvoir pérenniser l'activité.

A ce titre, une grande réflexion émanant d'un certain nombre de groupes de travail, quatre en l'occurrence et de beaucoup de concertations avec les kiosquiers et tous les acteurs du kiosque parisien pour l'écriture du cahier des charges en l'occurrence, pour le travail et sur l'avenir des kiosques, mais également à pousser la Ville – puisqu'on parlait de l'attachement des Parisiens pour ces kiosques – pour la liberté de la presse, pour cette diffusion des journaux partout librement, de pouvoir y accéder. Cela fait partie de notre patrimoine et de notre culture.

Nous connaissons aussi les difficultés croissantes de ces métiers, sa mutation depuis un certain nombre d'années et la rudesse de la condition de travail. A ce titre-là, la Ville de Paris, à la conclusion de ce nouveau marché, souhaite mettre en place des aides aux kiosquiers qui sont de deux ordres :

- Aide à l'exploitation en fonction de leur chiffre d'affaires, il y aura des aides versées annuellement pour aider ces exploitants de kiosques ;
- Aide à l'installation puisqu'il y aura une prime de 2 k€ à l'installation ou à la réinstallation selon certaines conditions pour les kiosquiers également.

Danièle PREMEL : On peut se réjouir parce qu'avant, cette aide aux kiosquiers n'était pas gérée par la Ville. Donc, c'est déjà une avancée. On doit penser aux kiosquiers qui sont à peine au SMIC. Ce n'est pas au niveau horaire puisqu'ils font beaucoup plus que 35 heures. Cette aide est bienvenue surtout pour les kiosquiers les plus en difficulté par rapport à la presse et selon les quartiers aussi.

Eric LEJOINDRE : Cette délibération retient l'unanimité de l'ensemble des électeurs. Puis, on a abordé la question des difficultés des kiosquiers et de l'aide qu'on peut leur apporter. On ne va pas aborder les questions des difficultés de la presse et du fait que les gens n'achètent plus de journaux, mais cela est plus compliqué.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.88/2016.DAE.251 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.87 : Subventions (271.600 euros) et conventions avec sept Coopératives d'Activités et d'Emplois

Loïc LORENZINI : Cette délibération porte sur des subventions à hauteur de 271 600 € et conventions avec sept coopératives d'activités et d'emplois dont l'une d'elles concerne le 18^{ème} arrondissement : la coopérative et d'activité autour des métiers artistiques de CLARA.

Le soutien aux Coopératives d'activités et d'emplois (CEA) s'inscrit dans la politique d'insertion professionnelle et de développement de l'économie sociale et solidaire conduite par la Ville de Paris. Ces structures originales sont des sociétés permettant aux porteurs de projet de tester leur activité en grandeur réelle sans supporter d'emblée l'ensemble des risques liés à la création dans des conditions dites classiques.

S'agissant de CLARA, installée dans le quartier de la Goutte-d'Or, CLARA accompagne les activités des artistes. Ce sont 82 entrepreneurs salariés qui font partie de la société CLARA. En 2015, 305 personnes ont été accueillies ; 27 conventions d'accompagnement ont été signées qui ont pu déboucher sur 14 CDI en interne et 11 emplois dans le secteur marchand et que le projet pour 2016, c'est de pouvoir accompagner 30 nouveaux porteurs de projets.

Je vous propose le versement d'une subvention d'un montant de 45 k€ à la CEA CLARA au titre de 2016.

Une autre subvention, toujours pour la CEA CLARA dite CLARABis. C'est une volonté d'essaimage autour des métiers relevant du secteur de l'audiovisuel. Là encore, on voit bien qu'il y a un gisement d'emplois importants pour nos quartiers.

Concernant l'activité de CLARABis, ce sont les activités autour de la production audiovisuelle. En 2015, ce sont 86 personnes accueillies qui ont débouché sur 30 conventions d'accompagnement dont 16 qui ont débouché sur des CDI et 7 sur des emplois marchands. L'objectif pour 2016, c'est de pouvoir accompagner 30 nouveaux porteurs de projets.

Le chiffre d'affaires cumulé de la CEA CLARA et de CLARABis s'élève à 1 028 000 €. Pour CLARABis, je vous demande de voter une subvention de 26 800 €.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.87/2016.DAE.205 à l'unanimité

POLITIQUE DE LA VILLE

DELIBERATION : 18.2016.89 : Subventions d'investissement (213 917 €) à dix-huit associations, un bailleur social et un syndicat de copropriétaires dans le cadre de la Politique de la Ville

Maya AKKARI : La première délibération concerne plusieurs subventions d'investissement à hauteur de 32,5 k€ pour des associations bien connues du 18^{ème} arrondissement :

- Paris Basket qui veut équiper son nouveau local et que nous souhaitons soutenir à hauteur de 6,5 k€
- Ados et SOS Casamance, des associations d'accompagnement à la scolarité dans le quartier de la Goutte-d'Or ; la première pour rénover ses locaux pour 15 k€ et la deuxième pour 5 k€ pour un coup de peinture et mettre en place une signalétique
- Vergers Urbains pour 6 k€, déjà citée pour son action bénéfique dans le quartier de La Chapelle, ils vont monter un chantier participatif de construction de bancs et de bacs à fleurs ainsi que d'une fresque à hauteur de 6 k€.

Eric LEJOINDRE : Y a-t-il des difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.89/2016.DDCT.3 à l'unanimité

DELIBERATION 18.2016.9: Subventions (350.540 €) à 58 associations porteuses de 79 emplois d'adultes relais

Maya AKKARI : La délibération est ce qu'on appelle la deuxième enveloppe dans le cadre de l'appel à projets. L'action essentielle de la Municipalité dans les quartiers en Politique de la Ville se fait à travers l'appel à projets auquel répondent les associations du quartier.

J'avais évoqué lors du précédent Conseil d'arrondissement le dynamisme des associations du 18^{ème} puisque nous avons 300 associations ayant présenté des projets dans ce cadre. Là, je vous invite à voter pour 115 150 € de subventions à un très grand nombre d'associations, comme la Salle Saint-Bruno ou L'ombre et Lumière. Mme MEHAL parlait de l'importance de l'intégration et des actions visant l'intégration des migrants dans l'Arrondissement. Par exemple, je vous invite à voter à hauteur de 4 700 € pour Accueil Goutte-d'Or et Laghouat qui font un travail de très grande qualité auprès des migrants pour les aider dans leur démarche au niveau de l'accompagnement linguistique, pour faire des fêtes et des événements pour les intégrer dans la vie du quartier et de la Ville.

Diverses associations comme Ney-Villages, Ma Plume est à vous qui soutient les migrants, Ayyem Zamen, Compagnie Résonances, Culture 2+, Espoir 18, Halage, Petit Ney, La Sierra Prod, Au rendez-vous des Séniors, AGF17-18 et les Serruriers Magiques.

Eric LEJOINDRE : Y a-t-il des difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.90/2016.DDCT.35 à la majorité soit 42 voix pour dont 6 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV/LR-CI/NI (Mme MEHAL) et 1 voix ne participant pas au vote (M. DURAND)

INTEGRATION

DELIBERATION 18.2016.91 : Subventions (97.500 euros) à 5 associations et avenants à conventions pour le financement de projets à destination des personnes âgées immigrées

Nadine MEZENCE : Je vous propose de voter la subvention pour l'association Ayyem Zamen que l'on connaît bien dans le 18^{ème}, qui agit depuis longtemps avec une action intitulée le Café Social Dejean. Cette association les accompagne dans leurs démarches liées à la retraite, à la protection sociale et autres démarches administratives et leur propose des sorties et animations culturelles pour les sortir de l'isolement.

Je vous demande de voter favorablement pour cette subvention à hauteur de 76 k€.

Fadila MEHAL : Cela répondait à un déficit de prise en charge par le droit commun et notamment des schémas gérontologie. Il était utile que la question de ces migrants âgés avec leur spécificité puisse être prise en charge de façon spécifique. Est-ce que depuis cette création, il y a eu une intégration de ces problématiques spécifiques dans des schémas plus globaux concernant les personnes âgées, de façon à ce qu'ils ne vivent un régime à côté du droit commun ?

Eric LEJOINDRE : C'est vrai qu'Ayyem Zamen est une association qui mène ce travail au Café Social mais d'ailleurs plus largement dans le quartier, notamment au travers d'expérimentation sur les colocations entre personnes âgées, qui permettent justement de rapprocher du droit commun un certain nombre de personnes pour les faire entrer dans le logement. Il y a encore beaucoup à faire et je dois dire qu'ils travaillent en plus dans des conditions difficiles, ils sont situés à un endroit où ils sont bien utiles parce que c'est là qu'ils doivent être mais en même temps, ils ont aussi des sujets de voisinage compliqués avec un certain nombre de commerçants extrêmement irrespectueux de leur travail et des personnes qui les accueillent.

Je veux leur redire notre soutien, je crois qu'il est unanime et à quel point on a conscience de leur utilité. Il faut arriver à travailler pour mettre en œuvre l'ensemble des dispositifs qui rapprochent du droit commun même si on sait bien que le parcours des personnes, les Chibanis âgés, beaucoup d'hommes, seuls qui vivent en France en ayant leur famille au pays, est spécifique et doit trouver des réponses spécifiques compte tenu de la situation.

Claudine BOUYGUES : M. le Maire, je m'associe totalement aux propos que vous venez de tenir sur le Café Social parce qu'effectivement, au titre des personnes âgées, Fadila MEHAL posait cette question de l'intégration. Il faut à un moment donné arriver au droit commun mais il faut aussi tenir compte que ces personnes âgées ont des spécificités. Le Café Social par sa dimension globale permet justement de donner les conditions d'arriver au droit commun. En tout cas, c'est dans ce sens qu'ils ont été créés et que nous souhaitons continuer, par notre soutien, ce travail en direction de ces populations.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.91/2016.DDCT.13 à l'unanimité

EMPLOI

DELIBERATION : 18.2016.92 : Subventions d'un montant total de 69 700 euros à 13 associations, conventions et avenant au titre de l'insertion socioprofessionnelle des parisiennes éloignées de l'emploi

Claudine BOUYGUES : Maya AKKARI aurait pu tout aussi bien présenter cette délibération puisqu'elle s'inscrit dans les quartiers Politique de la Ville pour l'essentiel. Je voudrais attirer votre attention sur une délibération qui concerne quatre associations du 18^{ème} même si elle prend en compte un certain nombre d'autres associations de Paris concernant les familles monoparentales qui cumulent de nombreux facteurs de vulnérabilité au regard de la mise à l'emploi et à l'insertion par l'emploi en raison notamment d'un faible niveau de formation, la plupart du temps de mauvaises conditions de logement, mais aussi de la précarité dans laquelle elles vivent. Pour tout cela, un certain nombre d'actions sont portées par la Ville de Paris, qui sont des actions spécifiques et adaptées et qui leur permettent de dépasser ces freins à l'emploi, y compris par exemple pour la garde des enfants dans certains cas parce qu'il est vrai que, quand on est tout seul, il faut faire face à toutes ces difficultés.

Cette délibération porte sur plusieurs associations et concerne l'accès au droit avec des actions de remobilisation et des ateliers sociolinguistiques, des parcours d'insertion professionnelle, la création d'entreprise – même si ce n'est pas directement dans le 18^{ème} que sont réalisées ces actions – la médecine et les métiers.

Cela concerne :

- Ceraf-Solidarités qui organise des ateliers de coaching pour l'emploi en direction de 90 femmes pour un montant de 3 500 €, qui font partie des conventions annuelles d'objectifs.
- L'Ecole normale sociale qui, par son centre social, travaille sur la porte de La Chapelle et d'Aubervilliers essentiellement dans le cadre d'ateliers sociaux linguistiques qui s'appelle Bain de langue autour de la parentalité, souvent avec les mamans et enfants réunis pour un montant de 7 500 € dans le cadre d'une convention triennale.
- ADAGE, bien connu de nous tous, pour une subvention globale de 23 300 € attribuée dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs, travaille sur les compétences linguistiques en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales, pour un programme qui s'appelle Femmes en mouvement, une action de groupe de recherche d'emplois qui propose à 30 femmes un accompagnement collectif et individuel au technique de recherche d'emplois et de communication, une action nouvelle au métier de la restauration pour faciliter un accès plus important, une action nouvelle aussi en direction du numérique vers l'emploi ; dans ce domaine, il y a vraiment des fractures contre lesquelles il faut lutter, sur les publics les plus fragiles, le numérique est un souci dans la mesure où tous les services publics se numérisent et où beaucoup de personnes ne sont pas préparées à ces modifications.
- Une action globale d'évaluation des processus d'accompagnement et de parcours d'insertion pour un montant de 6 k€, toujours dans le cadre de l'association ADAGE.
- Enfin, l'association Paris Macadam Les Arcavals qui travaille essentiellement avec les femmes de la Goutte-d'Or, qui a un parcours qui s'appelle Femmes de tout âge, qui

sont essentiellement des femmes migrantes et qui souhaitent accéder à l'emploi ; elle s'adresse à 100 femmes de ce quartier de la Goutte-d'Or pour un montant de 5 k€ dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs.

Pour rappel, l'association Montmartre a bénéficié de 6 k€ pour une subvention permettant aux mamans d'accéder à la prise en charge des enfants de 6 à 11 ans en dehors de l'école par des activités de loisirs et d'accompagnement scolaire afin de permettre à ces femmes, voire même quelques hommes, une meilleure conciliation entre vie familiale et professionnelle. Je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération.

Eric LEJOINDRE : J'ai pu moi-même me rendre compte avec Violaine TRAJAN de la qualité du travail de Montmartre en allant les voir il y a quelques jours.

Violaine TRAJAN : Pour compléter et cela donnera du poids au travail de ces associations. Il y a six mois ouvrait Impasse du Curé, A Petits Pas, une crèche d'insertion qui réserve la moitié de ses berceaux, une trentaine à des situations d'insertion. Nous sommes allés les voir ; six mois après, les résultats sont excellents puisque sur les 40 dossiers acceptés par la commission médicale sociale d'insertion, les 40 dossiers ont tous une issue positive. C'est-à-dire qu'à l'issue des trois ou six mois de crèche, notamment les femmes ont retrouvé, soit une formation qualifiante, soit un premier emploi, soit un CDI. C'est un dispositif valorisant et très important dont on est fiers sachant qu'il fait partie du terrain. Ce sont les professionnels qui l'ont imaginé, qui ont cherché ensuite l'association. Cette association est la première à ouvrir une crèche à Paris et c'est la dixième en Île-de-France. C'est un très beau dispositif et on en remercie l'équipe A Petits Pas.

Eric LEJOINDRE : Merci de ces précisions utiles ; on va aller bientôt à cette crèche pour se rendre aussi compte du travail fait, qui intéresse y compris les plus hautes autorités de l'Etat. Cela est bien normal compte tenu des solutions apportées aux femmes qui peuvent bénéficier d'une place dans cette crèche particulière.

Claudine BOUYGUES : Je voulais remercier Mme TRAJAN d'avoir rappelé ce dispositif qui n'est pas dans les délibérations. Ceci dit, j'abonderai une fois dans le sens de Mme MEHAL. C'est vrai que lorsqu'on est en Conseil d'arrondissement, on présente des délibérations au fil de l'eau, qu'on ne tienne pas forcément compte de l'ensemble des mesures portées sur un sujet en particulier. D'où l'intérêt de redonner quelques précisions supplémentaires.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.92/2016.DDCT.12 à l'unanimité

SPORT

DELIBERATION : 18.2016.93 : Héritage de l'EURO 2016 – demandes de subventions à l'union des associations européennes de football (UEFA) et à la Fédération Française de Football (FFF) pour financer des travaux de rénovation de 6 équipements sportifs parisiens

Evelyne DAMS : La présente délibération s'inscrit dans le cadre de l'accueil de l'EURO 2016 qui se déroulera du 10 juin au 10 juillet. L'UEFA, organisatrice du tournoi a créé, sous l'impulsion des collectivités d'accueil, un fonds au titre de l'héritage de l'événement destiné à la pratique du football dans les équipements de proximité.

Parmi les opérations et pour le 18^{ème}, nous avons l'inscription du centre sportif des Poissonniers et plus précisément la réfection du terrain annexe d'un montant de 232 500 €, sachant que, par ailleurs, il est également prévu la réfection du Terrain d'honneur cet été.

Dans le même esprit, la Fédération française de football a créé un programme fédéral intitulé Horizon bleu 2016 visant à améliorer l'accueil et la pratique des licenciés.

Parmi les opérations et pour le 18^{ème}, nous avons l'inscription du Stade des fillettes. Plus précisément, la rénovation du City stade qui sera un terrain multisports (football, basket) en libre accès pour un montant de 40 k€. Cela évitera les usages sur des terrains de sports déjà réservés.

Il s'agit d'autoriser Mme la Maire à effectuer cette demande de subventions pour, d'une part, la Fédération française de football 85 k€ et, d'autre part, l'UEFA 894 k€. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.93/2016.DJS.103 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.94 : Subvention (2.000 euros) à l'association Groupe Amical Sportif de Clignancourt (18e)

Evelyne DAMS : Il s'agit d'une délibération pour l'association Groupe amical sportif de Clignancourt qui accueille des activités extrascolaires durant l'année scolaire après l'école : le mercredi, le weekend et durant les petites vacances.

Ces activités sportives et culturelles s'inscrivent dans le cadre d'une action sociale auprès des jeunes pour des familles à revenus modestes dans le nord-parisien.

L'association s'appuie sur une équipe d'une dizaine de bénévoles et cet accueil concerne 400 jeunes de 6 à 25 ans. Elle travaille en partenariat avec l'EDL de la porte Montmartre, l'association Cultures sur cour et Simplon en fêtes. Elle participe également au CICA, Comité d'initiative et de consultation d'arrondissement.

Dans ce cadre, je vous prie de bien vouloir délibérer pour une subvention de 2 k€ au titre de l'année 2016.

Eric LEJOINDRE : Subvention bien méritée. Pas de difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.94/2016.DJS.169 à l'unanimité

JEUNESSE

Cédric DAWNY : Trois délibérations à visée culturelle, la culture est une des priorités du contrat jeunesse d'arrondissement, d'une part parce qu'elle favorise l'ouverture d'esprit, puisqu'elle favorise également l'esprit critique et qu'elle vise les structures jeunes agissant dans le champ dans ce cadre, l'autonomie de pensée et de choix.

DELIBERATION : 18.2016.95 : Subvention (2.500 euros) à l'association La Sierra Prod (18e)

Cédric DAWNY : La première des délibérations concerne La Sierra Prod, que nous avons reçue lors d'une projection majestueuse il y a à peu près un mois, il doit y avoir à peu près 300 personnes dans la salle. C'est une association qui allie jeunesse et éducation populaire et à ce point, c'est quelque chose qui est aussi très important pour nous. Elle a aussi l'amalgame entre le réel et le virtuel et donne la parole à celles et ceux qui vivent le changement et ceux qui font le changement, j'ai bien entendu nommé les habitants.

En ce qui me concerne plus particulièrement, ce sont les ateliers jeunesse développés, des ateliers qui ont comme outil principal la photographie. A ce propos, le samedi 28 mai à FGO aura lieu une restitution du travail mené par l'association, à partir de 17h30. Je vous demanderai de pouvoir soutenir cette demande de subvention de l'ordre de 2 500 €.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.95/2016.DJS.170 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.96 : Subvention (2.000 euros) à l'association Slam ô Féminin (18e)

Cédric DAWNY : Le slam est poésie des temps modernes, la conscience met au service des mots et puis, les couples à l'hémistiche mettent en valeur les douze pieds de l'alexandrin. Cette association intervient sur des sites tels que le Café littéraire, l'associatif le Petit Ney et le théâtre de la Reine blanche et tourne autour de l'expression à la fois corporelle mais également l'expression par la parole.

La subvention est de 2 k€ que je vous demanderais de voter à l'unanimité si c'est possible.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.96/2016.DJS.171 à l'unanimité

DELIBERATION: 18.2016.97: Subvention (1.500 euros) à l'association One, Two, Three...Rap! (18e)

Cédric DAWNY : Je ne vous ferais pas l'offense de vous faire une présentation en anglais, quoi que cela pourrait être amusant.

Vous les connaissez bien puisqu'ils sont intervenus lors des vœux de la municipalité en janvier dernier. Les ateliers se composent de 15 à 20 jeunes qui sont essentiellement sur la maison verte, le samedi matin. Le choix fait par cette association est assez intéressant, c'est l'apprentissage de l'anglais via des textes de rap et de hip hop pratiqués et écoutés par un certain nombre de jeunes et depuis, ils ont complété leur offre avec un MOOC, donc des cours à distance permettant un apprentissage de l'anglais via un site qui s'appelle PimpMyEnglish.

Je vous demanderai de soutenir également cette subvention à hauteur de 1 500 €.

Eric LEJOINDRE : Comme quoi, on peut dire beaucoup de choses passionnantes en très peu de temps et c'est bien l'essentiel.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.97/2016.DJS.180 à l'unanimité

AMENAGEMENT DES RYTHMES EDUCATIFS

DELIBERATION : 18.2016.98 : Subventions (1.759.519,14 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE)

Philippe DARRIULAT : Il s'agit ici de voter les subventions aux associations qui interviennent en ARE, sur les appels à projets. Pour donner une idée de la place de ces associations, il y a 16 000 ateliers encadrés sur Paris par des animateurs de la Ville, essentiellement de la DASCO mais aussi un peu de la DJS, de la DEV, etc. Il y a 2 526 ateliers animés par des associations sur la base d'un marché et 506 appels à projets. Ces appels à projets sont des associations en implantation locale forte, qui nous permettent d'avoir un suivi avec l'élève mais aussi avec les parents d'élèves que nous rencontrons toutes les semaines quand nous visitons au niveau de la municipalité les ateliers ARE, avec les parents élus dans différents conseils des écoles, sur les bases d'un ancrage local des associations et sur un projet pédagogique.

506 appels à projets sur tout Paris, qui concernent 17 associations sur le 18^{ème}, ces 17 associations ne doivent pas être ramenées au chiffre des 506. Un certain nombre d'associations font 10, 15, 20 ateliers, nous sommes dans une bonne proportion.

Dans le 18^{ème}, par cette présence, on y tient beaucoup parce que cela permet vraiment à des associations de quartier d'être présentes dans les écoles et de donner en général satisfaction et puis, d'avoir une meilleure connaissance du terrain et un meilleur suivi.

Je ne vais pas faire l'ensemble de ces associations, on va retrouver Culture 2+, les Trois tambours, le Petit Ney, Espoir 18, la compagnie de l'Atalante, les associations de ce type que nous connaissons.

Je vous invite à voter pour ces subventions, de façon à pouvoir continuer à maintenir les activités dans les écoles, dans le cadre des ateliers périscolaires installés par l'aménagement des rythmes éducatifs.

Eric LEJOINDRE : Merci de ces précisions utiles et tout aussi rapides. Y a-t-il des prises de parole ?

Fadila MEHAL : Question technique, comment se fait la répartition entre les appels d'offre et les appels à projets ?

Pierre-Yves BOURNAZEL : Cette délibération est globale parce qu'on parle d'ateliers mais à quelques exceptions près, on ne sait pas où ces ateliers vont tomber, dans quelle école, pour quelle classe, etc. pour l'instant, pour nous, cela mérite d'être précisé.

Deuxièmement, la mission d'information et d'évaluation de la Ville de Paris avait expliqué que peu de contrôles étaient effectués et qu'il y avait un problème d'évaluation des différents ateliers, je voudrais savoir où vous en êtes sur l'ensemble des ateliers qui ont concerné nos écoles du 18^{ème}.

Enfin, il y avait aussi un sujet important, c'est qu'il y a des commissions d'arrondissement qui ont été montées. Est-ce que leurs propositions étaient suivies d'effets ? Est-ce que concrètement, ces commissions d'arrondissement ont été écoutées et entendues ?

Laurent QUEINNEC : M. BOURNAZEL parlait des nécessaires évaluations, M. DARRIULAT expliquait avoir rencontré les parents. Déjà une évaluation très concrète peut être faite, c'est celle de l'immense fatigue totalement imprenable des enfants en école maternelle à la suite de la mise en place de cet aménagement des rythmes scolaires.

Eric LEJOINDRE : Je vais demander à M. DARRIULAT de répondre, mais en tant que père d'élève en maternelle, je constate que les élèves aujourd'hui n'ont connu que ce rythme et qu'il est difficile de différencier les situations entre avant et maintenant, puisque nos enfants qui sont aujourd'hui en maternelle n'ont pas connu la situation préalable.

Donc, ce discours sur la grande fatigue des élèves de maternelle, qui n'est plus vraiment celui des équipes éducatives, ni celui des parents d'élèves, est une résurgence de temps un peu plus ancien. Les élèves de maternelle n'ont connu que cela, donc ils n'ont pas d'élément comparatif majeur. Par ailleurs, ils sont fatigués comme peuvent être les enfants. Même si là encore, le 18^{ème} est un des arrondissements qui a fait le plus de propositions sur les possibles évolutions en maternelle de la réforme.

Philippe DURAND : Je ne participerai pas au vote. Par rapport à la question de M. QUEINNEC, puisque j'interviens en tant qu'associatif dans l'école maternelle Dorléac, les petites sections ne font pas d'ateliers puisqu'ils font la sieste, ils sont suivis par les assistantes maternelles de l'école et de ce que je constate, ils ne sont pas plus fatigués que ceux de mes collègues qui interviennent au niveau des écoles élémentaires. Je ne suis pas le seul à intervenir au sein de l'association dans les écoles maternelles puisqu'on adhère à trois écoles maternelles du quartier.

Philippe DARRIULAT : Encore une fois, nous débattons de ce qu'on appelle les appels à projets. Or, par rapport aux questions posées par mes collègues du groupe les républicains, tous les ateliers sur lesquels nous votons des subventions sont destinés à une école. C'est-à-dire qu'il y a une commission – c'est bien cela l'appel à projets, c'est pour cela que c'est ancré dans le 18^{ème} – par exemple le Petit Ney, il y a un atelier cuisine à Françoise-Dorléac et à chaque fois, l'activité et l'école où il est placé est adopté. Si vous le souhaitez, nous pouvons vous faire passer ce document vous permettant de voir toutes les associations et la transparence là-dessus, c'est totalement à votre disposition.

Nous ne parlons pas ici des marchés villes. Pour les associations plus importantes, en général, la Ligue de l'enseignement, par exemple, qui va proposer sur l'ensemble de la Ville de Paris, une centaine d'ateliers – je dis des chiffres au hasard, c'est un exemple pédagogique, ce n'est pas une information précise – et à partir de ce moment, la Ville de Paris répartit dans toutes les écoles de Paris selon ces ateliers.

Là-dessus, nous insistons beaucoup et notre avis est suivi pour que les expériences faites – positives ou négatives – d'ateliers dans une école puissent être prolongées et nous sommes entendus dans ce domaine. Quand je dis « nous », c'est évidemment les élus qui interviennent mais les élus se font là-dessus l'écho. Les REV animent ces équipes sur le terrain, mais des équipes pédagogiques sont de plus en plus dans le prolongement et en coactivité avec ce qui est fait dans le périscolaire et non pas en conflit ; et les parents d'élèves nous signalent, par exemple, qu'il y a eu des ateliers qui n'ont pas été renouvelés, associatifs, par une intervention des parents d'élèves.

Ce que nous votons là, c'est réellement des ateliers dont on sait précisément à chaque fois dans quelle école les 17 associations du 18^{ème} concernées qui doivent toucher une petite centaine d'ateliers. C'est ce qu'on vote ici et non pas du marché, on est bien dans l'appel à projets.

Fadila MEHAL : *[Intervention hors micro]* J'essaie de comprendre comment dans cette cartographie d'activités, puisqu'il y a une demande faite à ces marchés publics, comment certaines écoles avec xxx d'activité et d'autres sont laissées à l'initiative du fait associatif qui est libre et qui a cette liberté d'investissement et n'a pas à répondre à comment, comment se fait ce partage ?

Philippe DARRIULAT : Il n'y a pas de partage, le partage ne se fait pas sur cette base. Il se fait sur la base de l'implantation locale ou d'une présence parisienne. Le Petit Ney ne souhaite pas intervenir dans une école du 14^{ème} arrondissement, c'est une association implantée dans le 18^{ème}, qui propose des ateliers dans le 18^{ème}. La Ligue de l'enseignement, je reprends un exemple mais on pourrait en trouver beaucoup d'autres, elle, elle peut intervenir sur tout Paris.

Dans ce cas, le critère est bien sûr l'implantation locale de l'association, mais dans l'un et l'autre cas, il y a des critères pédagogiques, c'est-à-dire des axes de priorité donnés, sur lesquels les associations proposent un certain nombre d'ateliers. Ce sont les associations,

un appel d'offres est lancé, mais le cadre pédagogique n'est pas différent entre une association parisienne et une association d'arrondissement.

Il y a un cadre pédagogique qui est l'appel d'offres de ce point de vue, l'attente n'est pas différente. La question est l'implantation de l'association et pour nous, c'est important parce que les rares problèmes qu'on a eus, c'étaient plutôt avec des associations parisiennes qui, des fois, avaient surestimé leur capacité.

Maintenant, l'évaluation a deux niveaux. Elle se fait d'abord par des inspecteurs de la DJS, direction jeunesse et des sports sur l'ensemble des ateliers faits régulièrement.

Deuxièmement – il y a le MIE mais j'en dirais juste deux mots – cette évaluation, je la fais aussi, alors je ne suis pas inspecteur, mais chaque semaine, j'assiste avec des parents et à chaque fois, j'invite l'ensemble des parents élus des conseils d'école, nous faisons dans une école le tour de l'ensemble des ateliers ARE. La semaine qui précédait les vacances, j'ai été dans l'école maternelle Orsel avec les parents élus de l'école Orsel.

Ni les parents, ni les enseignants, ni les animateurs ne se sont plaints d'une fatigue accrue des enfants dans l'école maternelle suite aux ARE. Pour être honnête, il m'est arrivé d'entendre certains enseignants le dire, je n'ai jamais entendu des parents me le dire. Il m'est arrivé d'entendre des directeurs d'école ou des enseignants qui étaient contre la réforme me dire cet argument, mais il faut l'entendre et le mesurer. C'est le premier point.

Deuxième point, pour autant, s'agit-il pour nous de dire « tout est beau » et de ne pas travailler. Non, je pense en effet qu'au début des mises en place des ARE, nous avons sous-estimé l'importance d'avoir une réflexion spécifique sur les ateliers pour les enfants de maternelle. Pour plusieurs raisons, dont une raison est la pression faite sur nous lors de la mise en place de l'ARE, il y a eu une tendance à l'activisme alors qu'une partie, notamment pour les petites sections, doit être faite justement dans les ARE à un moment qui est à la fois ludique, éducatif mais aussi de détente, de repos, beaucoup de choses ont été travaillées.

Je suis fier que ce soit le 18^{ème} qui ait été expérimental, à l'initiative de Pierre-Emmanuel MARTY et de son équipe, pour ce travail de réflexion en liaison avec les professionnels de la Petite Enfance sur ce qui doit être fait spécifiquement, notamment par les maternelles parce que le problème qui s'était posé, ce n'était pas les maternelles, c'était les petites sections et maternelles. Dans les petites, les enfants de trois ans, tout ce qui a été fait, c'est-à-dire leur laisser faire la sieste jusqu'au bout, avoir toujours un moment de détente, sortir, réfléchir avec des activités. Il y a eu toute une réflexion sur l'activité autour des cinq sens vis-à-vis des ces enfants, le toucher, la vue, etc. il y a un beau travail pédagogique. Aujourd'hui, on arrive à quelque chose de perfectible, mais qui est déjà un énorme progrès.

Je suis fier que ce soit dans le 18^{ème} que cela a été fait et j'en remercie les acteurs de la CASPE pour le très beau travail pédagogique, intelligent, mesuré, capable de se remettre en cause et de se critiquer quand les choses ne fonctionnaient pas, pas uniquement dans le déni, qui mérite vraiment d'être salué.

Concernant la MIE, j'avoue que j'ai peu de choses à dire puisque M. MENGUY et Mme BARATTI-ELBAZ ne vont remettre que demain le rapport de la MIE à la Maire de Paris. Je ne sais pas ce qu'ils vont donner comme éléments à la Maire, mais je sais quand même un certain nombre d'éléments. Premièrement, le rapport et ses recommandations ont été votés le 15 avril à l'unanimité des participants de ces missions ; un certain nombre d'accords sur la richesse, la qualité des activités des ateliers de l'ARE ont fait l'unanimité dans cette mission demandée à l'origine par les élus républicains. Il y a un débat avec les républicains

sur le coût des ateliers de l'ARE, mais c'est un débat que la majorité municipale assume totalement. Il s'agit d'un investissement pour la jeunesse et pour l'enfance avec une visée pédagogique. Il y a aussi des marges de progression à faire, comme dans tous les domaines. Il faudrait toujours s'inquiéter des gens qui prétendraient qu'il n'y a pas de marge de progression dans l'activité qu'ils mènent.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.98/2016.DASCO.57 à la majorité soit 42 voix pour dont 6 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV-LR-CI/NI (Mme MEHAL) et 1 voix ne participant pas au vote (M. DURAND)

QUESTION ORALE A M. LE MAIRE DU 18^{ème} ARRODISSEMENT

1. Question orale du groupe LR-CI à M. le Maire du 18^{ème} arrondissement relative à la revalorisation de la rue Coustou

Christian HONORE : La rue Coustou, c'est une petite rue charmante qui relie le boulevard de Clichy à la rue Lepic, je dis charmante, mais elle pourrait l'être davantage. D'ailleurs, M. BOURNAZEL est intervenu à plusieurs reprises au Conseil de Paris pour attirer l'attention de la Municipalité sur les problèmes que rencontre cette rue. Les riverains se plaignent de son mauvais entretien et de sa saleté. Pourtant, cette rue qui réunit le boulevard de Clichy à la rue Lepic, appartient à Montmartre et possède tous les atouts pour être attractive.

Le théâtre, par exemple, s'inscrit dans cette volonté de revitalisation. Malheureusement, son action ne peut être mise en valeur dans un environnement dégradé. Les habitants se mobilisent pour valoriser cette rue. Ils font preuve d'imagination et de talents, ils ont à plusieurs reprises alerté la Mairie et ont élaboré des projets d'aménagement, plus précisément sur la parcelle située au 3 qu'ils ont transmis au service de l'Hôtel de Ville. Les riverains ne comprendraient pas de ne pas être entendus et que leur implication dans la vie du quartier reste sans écho.

Vous n'ignorez pas cette situation, M. le Maire, puisque dans votre programme de campagne, vous aviez inscrit à cette adresse, je cite : « Un projet d'intérêt général et de proximité comme des salles associatives ou de Conseil de quartier ». Depuis, aucune information sur ce dossier n'a été donnée. Nous aimerions connaître vos intentions, savoir si vous allez appliquer votre programme ou si vous avez un projet alternatif qui pourrait être élaboré en concertation avec les riverains. Quelles sont les mesures et les initiatives que vous allez prendre en termes de propreté, de revitalisation du commerce pour faire de la rue Coustou un lieu attractif, agréable à vivre et digne de la renommée de Montmartre à laquelle elle appartient ?

Eric LEJOINDRE : Je vais donner quelques éléments de réponse. D'abord, la rue Coustou est une rue du 18^{ème} et elles doivent toutes être les plus propres possible. Le fait d'être ou pas à Montmartre n'implique pas, pour moi, une attention plus importante encore. J'attache autant d'importance à l'ensemble des rues du 18^{ème} qu'elles soient ou non à Montmartre.

Concernant plus spécifiquement votre question, il y a au fond deux sujets, il y a la question de l'entretien général de la rue Coustou qui se rapproche et qui est le même que l'entretien général de l'ensemble des rues du 18^{ème}. Elle est balayée six jours sur sept sauf grande difficulté de travail, elle est lavée deux fois par mois. L'angle du boulevard de Clichy et de la rue Coustou pour sa part est balayé sept jours sur sept et obtient un lavage une fois par semaine parce que c'est une zone extrêmement passante, comme tout le boulevard de Rochechouart d'ailleurs et le boulevard de Clichy qui sont lavés beaucoup plus fréquemment. La DPE passe régulièrement pour enlever les affiches situées sur la rue Coustou. La rue Coustou n'est pas privée de nettoyage plus que ne le seraient d'autres rues du 18^{ème} et malheureusement, beaucoup de rues du 18^{ème} pourraient être plus propres.

Il y a la question centrale qui donne l'atmosphère de la rue, qui est la question de la parcelle du 3, rue Coustou dont la Ville n'est pas encore propriétaire que d'une petite partie. Pour que la Ville puisse en devenir propriétaire, il faut que soit présenté un projet d'intérêt général – c'est ce que j'ai écrit dans le projet soumis aux habitants du 18^{ème} – et que ce projet déclenche une déclaration d'utilité publique et puis, en bout de course, un rachat par la Ville.

Il faut qu'on avance sur ce projet d'intérêt général. C'est pourquoi, à ma demande, une réunion se tiendra le 24 mai au secrétariat général de la Ville pour évoquer le statut juridique de cet endroit et pour prendre en compte les premières esquisses, celles des habitants mais aussi des services de la Ville et pour qu'on puisse avoir des propositions, au moment où l'on peut définir le type d'équipement d'intérêt général qui pourra s'y installer et justifier ensuite une DUP.

Le travail avance, c'est un projet qui compte pour le 18^{ème}, ce n'est pas le seul. Il y a beaucoup de sujets sur lesquels on demande au secrétariat général de la Ville des réunions. C'est le cas sur beaucoup de projets d'aménagement (Charbonnière, Barbès). Cela prend un peu de temps d'obtenir ces réunions parce qu'il faut arriver à réunir l'ensemble des directions concernées. Celle-là se tiendra finalement le 24 mai. A partir de là, on pourra revenir en temps utile vers les habitants pour faire avancer le dossier plus généralement.

La rue Coustou va connaître, par ailleurs, un changement important puisque la grande parcelle qui était précédemment à EDF est revenue à la Ville, sur laquelle il y aura aussi un projet d'intérêt général comprenant du logement et un équipement de Petite Enfance. C'est la parcelle qui accueille aujourd'hui le centre Emmaüs et les Restos du cœur.

Cette rue n'est pas oubliée, loin s'en faut. Il faut continuer à travailler comme nous devons continuer à travailler sur toutes les rues de Montmartre.

2. Question orale du groupe LR-CI à M. le Maire du 18^{ème} arrondissement relative à la dégradation des conditions d'hygiène et de salubrité publique à la Porte de La Chapelle

Pierre LISCIA : Cette question porte sur les conditions de vie et de la propreté de la porte de La Chapelle. C'est un sujet que nous avons déjà abordé, depuis le début de cette mandature. D'ailleurs, en octobre 2014 déjà, mes collègues M. BOURNAZEL et M. HONORE étaient intervenus sur cette question pour demander des moyens supplémentaires pour le quartier. J'avais déposé un vœu plus

général, en septembre 2015, pour demander l'amélioration des actions de la Ville en matière de propreté dans le 18^{ème}. Nous avons encore eu ce débat sur la propreté dans ce même Conseil d'arrondissement.

A ces interpellations, croyez-le, j'ai bien écouté vos réponses et j'ai bien entendu vos satisfécits, mais si je soulève à nouveau cette question de la propreté ou plutôt, de la saleté porte de La Chapelle, c'est bien que le problème persiste malgré toute la bonne volonté apparente dont vous faites preuve. J'en profite pour saluer l'engagement de M. MENEDE sur ces sujets.

Si cette intervention est une question orale et non pas un vœu, c'est précisément parce que justement, nous vous écoutons et nous avons préféré vous donner le bénéfice de l'action. C'est dire, M. MENEDE, M. le Maire, notre état d'esprit, nous ne sommes pas nécessairement uniquement que dans le y'a qu'à, faut qu'on.

Le constat, aujourd'hui, c'est que les choses ne vont pas, l'exaspération des riverains est croissante parce qu'aux problèmes liés à la toxicomanie, à la prostitution, au trafic en tout genre, à la petite délinquance, à la mendicité agressive et plus généralement, à la violence au quotidien, s'ajoute l'extraordinaire insalubrité de la voirie : poubelles éventrées, ordures éparpillées, dépôts sauvages de meubles ou d'électroménagers, amoncellement de déchets sur les trottoirs, sur les pistes cyclables, sur les terres pleins, en bordures des routes, etc. Dernièrement, les rats ont fait leur apparition et se sont multipliés dans cette zone. Vous me diriez que des rats à Paris, ce n'est pas nouveau mais là, je dois dire qu'on en voit à toute heure du jour et de la nuit.

Cette situation d'extrême insalubrité est inadmissible et extrêmement pénible pour le quotidien des habitants pour qui le sentiment d'abandon est croissant et manifeste. Je dis bien sentiment d'abandon, ne me faites pas dire ce que je n'aurais pas dit. En tout cas, la résolution de cette situation nécessite la mise en œuvre urgente de moyens considérables. En plus d'être inacceptable pour les habitants du quartier, cette situation est particulièrement dommageable pour l'image de la capitale et c'est sur cet aspect justement que j'espère attirer votre attention et susciter votre envie d'agir résolument et efficacement.

La porte de La Chapelle est la principale porte d'entrée dans Paris pour les investisseurs internationaux, pour les touristes qui arrivent depuis l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle. Quelle image de Paris nous leur donnons ? Alors que l'Euro 2016 débute dans un peu plus d'un mois, que des milliers de supporters vont transiter par la porte de La Chapelle pour se rendre au stade de France, alors que Paris est ville candidate pour accueillir les Jeux Olympiques de 2024 et l'exposition universelle de 2025, nous ne pouvons pas rester indifférents quant à la dégradation constante de la situation porte de La Chapelle.

M. le Maire, quels moyens comptez-vous enfin mettre en œuvre pour lutter contre l'insalubrité chronique de la voie publique à la porte de La Chapelle et offrir aux habitants les conditions de vie dignes auxquelles ils aspirent légitimement ?

Eric LEJOINDRE : Je vais demander à M. MENEDE de donner des éléments de réponse.

La situation à la porte de La Chapelle comme à d'autres portes de Paris est difficile, notamment côté périphérique. Je ne crois pas qu'on puisse dire, pour ce qui est de la rue de La Chapelle, du rond-point de La Chapelle, de la rue du Pré, ni même d'ailleurs de Charles-Hermite ou de la porte d'Aubervilliers, qu'on est à ce degré d'insalubrité.

D'ailleurs, la présence de rats a beaucoup diminué ces dernières années, elle avait beaucoup augmenté au moment des travaux du tramway, elle a beaucoup diminué, y compris grâce à l'action résolue de Paris Habitat, grâce à l'intervention de M. GONZALEZ et puis bien sûr du SMASH et de la Mairie.

C'est un lieu extrêmement passant, dense, sur lequel par ailleurs se trouvent des usages que je souhaite que la Préfecture de police puisse nous aider à mieux contrôler, je pense notamment, pas aux taxis, mais aux transports illégaux qui s'y tiennent. Mais vous faites un tableau apocalyptique là où la situation est difficile mais certainement pas apocalyptique.

Comme je ne suis pas dans la pratique de l'autosatisfécit, je vais demander à M. MENEDE de nous dire ce qui est fait, ce qui va être fait précisément sur la porte de La Chapelle, même si on aurait au fond pu aussi parler de la porte d'Aubervilliers, qui est un sujet majeur.

Gilles MENEDE : Merci à vous de ce satisfécit sur ma personne, mais peu importe. En tout cas, il n'y aura jamais de ma part et de la Municipalité un satisfécit complet sur la propreté car la situation peut être difficile dans certains endroits.

Je note que vous êtes d'accord sur le fait que les incivilités comptent. Contrairement à ce qui a pu être dit, je crois plutôt que le diagnostic, c'est la ville salie plutôt que la ville sale. Par rapport aux incivilités, c'est plutôt une petite différence que vous pourriez noter.

Je veux redire, ce qui va être fait sur porte de La Chapelle répond à votre question légitime et à travers vous aux habitants de la porte de La Chapelle. Il convient déjà de distinguer le traitement de la porte de La Chapelle, à proprement parler et de ses abords, de toutes les zones accessibles à l'espace public, de toutes les zones qui ne le sont pas de manière piétonne. Je parle en particulier des abords du périphérique et des jardinières centrales.

Pour les premières zones, celles qui sont accessibles à l'espace public, la rue de La Chapelle, le boulevard Ney, etc., l'entretien est assuré très régulièrement par les services de la DPE 18^{ème}, je pourrais vous redonner les fréquences :

- 7 jours sur 7 en balayage ;
- 5 jours sur 7 en balayage mécanique ;
- lavage au moins une fois par semaine, voire deux.

Toutes ces fréquences de traitement peuvent être adaptées en fonction des signalements que je reçois des riverains de manière perpétuelle. Le plan de propreté a été validé l'année dernière avec les conseils de quartier à travers les propositions de la DPE et à travers justement les signalements du quotidien.

Je rêverais que M. BOURNAZEL, qui est pour la déconcentration, m'envoie directement par exemple ces signalements plutôt que je les reçoive de la Mairie centrale, à croire qu'apparemment, vous ne souhaitez...

Pierre-Yves BOURNAZEL : *Hors micro*

Gilles MENEDE : Mais puisque vous voulez les déconcentrations, autant les envoyer à la Mairie d'arrondissement.

Pierre-Yves BOURNAZEL : *Hors micro*

Gilles MENEDE : Vous pourriez les envoyer à la Mairie d'arrondissement, après libre à vous.

Pour les seconds espaces, en l'occurrence ceux qui ne sont pas accessibles en espace public, l'entretien est beaucoup plus complexe à effectuer. La DPE seule ne peut pas intervenir, il faut que les équipes parisiennes de la fonctionnelle soient secondées par d'autres services de la Ville, les services de la DVD mais également de police pour sécuriser l'accès des personnes pour le nettoyage.

Sur le cas que vous évoquez, cette semaine, une réunion sera organisée sur site avec les différents services de la Ville pour voir tous les endroits problématiques autour de la porte de La Chapelle,

particulièrement les abords du périphérique, les jardinières centrales, l'îlot central, pour un traitement qui pourra être effectué dans les prochaines semaines. Ce sera acté au courant de cette semaine.

En ce qui concerne les accès rentrants, sortants dans Paris, avec l'autoroute 1, le traitement par la fonctionnelle sera effectué sous protection de la police et en neutralisant une voie de circulation. Vous imaginez bien que c'est un dispositif particulier, spécifique qu'il faut mettre en place.

En ce qui concerne l'îlot du boulevard Ney où il y a actuellement un baraquement en tôle, il y aura un traitement également par la fonctionnelle mais là, il sera effectué dans le cadre d'une opération d'éviction avec un balisage de chantier mobile.

Enfin, dans le cadre des jardinières centrales, un traitement sera effectué là aussi avec un balisage chantier mobile.

Je vous remercie d'avoir posé cette question qui m'a permis de répondre sur les actions spécifiques qui vont être menées dans les semaines à venir et pour redire, à travers vous, aux riverains, que la porte de La Chapelle n'est pas abandonnée. Le tableau que vous dressez apparaît apocalyptique, mais il y a un traitement régulier de l'espace public sur la porte de La Chapelle et ses abords. On a les dernières années fait arriver le tramway ; le tramway va continuer à passer de l'autre côté pour aller vers la porte d'Asnières, on a des rénovations urbaines dans ce quartier avec beaucoup d'habitats qui vont arriver, l'université, le campus Condorcet qui va être derrière.

On a encore beaucoup de choses à faire et je ne crois pas qu'on puisse dire – comme vous le dites – dans beaucoup de signalements de propreté que tel ou tel secteur est abandonné, c'est ce que j'entends des riverains mais c'est ce que tous les élus doivent contester. Voilà ce qui va être fait dans les prochaines semaines sur la porte de La Chapelle.

Eric LEJOINDRE : Merci pour ces éléments de réponse précises. Je vous invite à faire remonter vos signalements à M. MENEDE puisqu'il n'est pas obligatoire d'avoir l'autorité pour avoir de l'autorité. Notre capacité d'influence sur le travail de la DPE est tout aussi importante que celui de Mao PENINO et forte heureusement parce que le pauvre, il n'a pas que cela à faire.

Pierre LISCIA : Déjà, j'ai bien fait de préciser mais je le redis, je n'ai pas parlé d'abandon de quartiers mais bien de sentiment d'abandon des riverains, j'ai insisté sur ce point.

Simplement, est-ce que ces dispositifs que vous mettez en œuvre pour les prochaines semaines, s'ils fonctionnent, perdureront-ils après l'Euro 2016 ?

Eric LEJOINDRE : Le sujet n'est pas lié à l'Euro 2016 ou à la perspective des JO, le sujet est de maintenir le plus propre possible les entrées dans Paris et en l'occurrence dans le 18^{ème}. Le sujet que rappelait Gilles MENEDE, c'est qu'il est très difficile pour nos agents d'intervenir sur les espaces qui ne sont pas accessibles théoriquement de façon piétonne même si on voit bien que des personnes y ont accès de façon piétonne. Ce n'est pas la même chose d'y aller soi-même que d'y envoyer des agents de la fonction publique pour faire ce nettoyage. Ils le font avec beaucoup de courage quand il s'agit par exemple d'aller livrer aux habitants du campement de la bretelle de périphérique, des matériels pour pouvoir jeter et ensuite, pour aller rechercher dans les poubelles. J'y étais avec les agents de la DPE il y a quinze jours et je dois dire qu'ils font un travail très difficile.

Il y a des endroits directement accessibles, qui bénéficient d'un traitement dont parlait M. MENEDE, et c'est vrai pour la porte de La Chapelle, comme pour la porte de la Villette, comme pour la porte de Clichy où se sont installés des usages entraînant de la salissure mais qui ne sont pas directement accessibles ou qui ne sont pas facilement accessibles. Vous imaginez bien que c'est très compliqué de faire fermer la bretelle d'accès au périphérique, de faire limiter le nombre de circulation. On est sur un terrain extrêmement utilisé et toute opération qui fait fermer une partie même très limitée de cet espace

pour permettre aux agents d'intervenir, rend les choses difficiles. On ne peut pas tracter les dizaines de mètres cubes de déchets.

Ces opérations doivent être les plus fréquentes possibles mais elles exigent vraiment une intervention très lourde. Ce n'est pas exactement la même chose à la porte d'Aubervilliers où le périphérique étant enterré, on peut faire intervenir nos agents de façon beaucoup plus sécurisée.

On travaille – mais c'est le cas aussi pour d'autres portes qui ne sont pas dans le 18^{ème}, je pensais notamment à la porte de Clichy ou à la porte de la Villette – on essaie de travailler sur ce côté de Paris qui est le moins occupé, à améliorer la situation à moyen et à long terme avec le réaménagement de l'ensemble de la porte. C'est vrai que l'arrivée du tramway est un élément qui a donné un sentiment de propreté beaucoup plus fort que ce qu'elle n'était avant. La poursuite du tramway va nous permettre d'y travailler.

L'essentiel est de faire le plus souvent possible. L'enjeu est plus – même si l'arrivée des touristes et des sportifs est très importante – la propreté quotidienne au bénéfice des Parisiens et il y a encore beaucoup de travail à faire.

VOEU

DELIBERATION : : 18.2016.99 : Vœu du groupe EELV à M. le maire du 18^{ème} arrondissement relatif au soutien du Lavoir Moderne Parisien

Pascal JULIEN : Le Maire du 18^{ème} a fait un courrier de soutien à l'association Graine de Soleil, un courrier de soutien très fort à son projet artistique, association qui, par son ancrage dans le quartier de la Goutte-d'Or, de par la qualité des actions menées, doit rester l'occupant des lieux. Nous nous emploierons à l'accompagner en ce sens au LMP. Tels étaient les propos tenus par la première adjointe en charge de la culture au Maire du 18^{ème} le 2 novembre dernier, en réponse à M. LORENZINI qui s'inquiétait de ce qu'allait devenir Graine de Soleil, qui se trouvait à gérer un LMP dans des conditions très difficiles puisque ce n'est pas aux normes, il y a une incertitude sur le statut et le devenir bâtementaire du lieu. La réponse apportée était un soutien tout à fait confirmé dans les mots.

Sauf que Graine de Soleil est à un doigt de mettre la clé sous la porte et d'être en faillite. Ce n'est pas forcément de sa faute, M. LORENZINI le soulignait déjà il y a maintenant plusieurs mois. C'est la raison pour laquelle, le vœu dont nous avons pris l'initiative, les écologistes – mais nous nous réjouissons qu'il ait été repris par l'ensemble de la majorité – demandent qu'une réunion se tienne entre Graine de Soleil et la Mairie de Paris.

Par ailleurs, si le propriétaire décidait de garder LMP, la Ville pourrait imaginer de soutenir des travaux, donc de mettre la main aux portemonnaies pour y faire des travaux. Le problème est que cette incertitude était toujours là. Là aussi, il faut que les choses évoluent, elles évoluent puisqu'au moment où je déposais le vœu, en réalité, un permis de reconstruction a été déposé, ce qui va accélérer les choses.

Le vœu réaffirme la volonté qu'un rendez-vous soit pris entre le propriétaire du LMP dans le plus bref délai, un rendez-vous avec la Maire de Paris et bien sûr, les deux rendez-vous que j'exprime, j'imagine que la Mairie du 18^{ème} sera présente.

Nous complétons ce vœu en demandant que la Mairie de Paris fasse réaliser par la direction de l'urbanisme une analyse précise du volet patrimonial du LMP.

On avait déjà posé une question le 2 novembre dernier, comme cela n'a pas bougé véritablement, là cette fois-ci, on fait un vœu collectif qui est repris, qui demande à la Maire de Paris que cela bouge.

J'en profite – cela n'engage que mon groupe et moi – pour dire que je regrette que la Mairie de Paris n'ait pas préempté, comme elle l'aurait pu le faire en son temps, ce lieu si elle avait vraiment eu la volonté de le sauver. Elle a laissé passer, maintenant c'est une société luxembourgeoise qui fait de la spéculation immobilière, qui a acheté le site. Cela devient beaucoup plus compliqué pour la Mairie de Paris d'agir. Quel dommage d'avoir laissé passer l'occasion. Enfin c'était une autre mandature, nous sommes dans une nouvelle mandature. Il faut regarder l'avenir.

Voilà l'objet de ce vœu, que le LMP vive et avec une sorte – excusez-moi l'expression – de changement dans la continuité, qu'il reste un lieu de vie interculturelle vif, fort, politique et enfin le maître-mot, indépendant qu'il fut. Que cette indépendance n'ait pas toujours plu à tout le monde, tant pis, c'est comme cela qu'on aime le LMP, vivant, indépendant, il faut que cela continue et que la Mairie mette le paquet maintenant.

Eric LEJOINDRE : Je vais demander à Carine ROLLAND d'expliquer pourquoi nous allons voter ce vote mais en même temps, c'est écrit dans le vœu puisque nous le cosignons.

Gérald BRIANT : Juste pour dire que si c'est un vœu qui vient du groupe les verts, on s'est associé. Avec le dépôt du permis de construire, l'heure est à la mobilisation parce que, vu le pedigree du nouveau propriétaire, cela ne va pas être simple. C'est bien que ce vœu serve un peu à cette mobilisation, à avertir qu'il y a un véritable danger. Il faut mobiliser toute la communauté culturelle de l'Arrondissement parce que ce lieu est important.

Carine ROLLAND : Nous soutenons ce vœu puisque nous l'avons re-rédigé en cohérence avec les demandes émises par le groupe EELV et soutenues par le groupe PCF. Nous le soutenons d'autant plus que nous pensons que dans cette affaire très compliquée, qui dure depuis longtemps, notre soutien est indéfectible au fait que soit maintenue une activité artistique et culturelle de qualité au LMP.

Il faudra faire attention sur la manière d'être indépendant et de demander le soutien complet de la Ville mais cela, j'imagine qu'on saura trouver. Par ailleurs, le Maire a soutenu par une lettre en fin d'année dernière le projet artistique et culturel de la compagnie Graine de Soleil qui connaît des difficultés. Par ce vœu, nous voulons dire qu'il y a bien deux sujets. Le maintien des activités de Graine de Soleil qui fera l'objet d'une réunion imminente, ils ont déjà eu les réponses des directions qui leur apportent leur soutien ; un soutien notoire est maintenu. Une réunion va avoir lieu sur les activités de Graine de Soleil. Par ailleurs, Graine de Soleil a repris les activités de l'ancienne association qui occupait le Lavoisier moderne parisien qui s'appelait Procreat et c'est dans ce cadre que des difficultés se posent avec le propriétaire.

Pour notre part, nous pensons – avant même le dépôt de ce vœu – que nous étions dans notre rôle puisque nous avons été interpellé directement avec le dépôt d'une demande de permis de construire qui est arrivé par l'urbanisme, sur le bureau du Maire et pour lequel a

été émis un avis défavorable, tant que nous ne connaissons pas les intentions précises du propriétaire.

Le vœu vient appuyer une demande que nous avons faite en fin de semaine dernière de rencontrer le propriétaire, afin de savoir exactement ce que recouvre cette demande de permis de construire que pour l'instant, nous n'avons pas acceptée.

Prochaine étape, rencontrer le propriétaire. La date de réunion est maintenant imminente, à eux de dire s'ils seront disponibles. Cette fois, la Ville est dans son rôle, une demande est faite à la Ville, nous saisissons l'occasion pour mettre le propriétaire devant ses responsabilités. Pour le reste, il y a aussi une question concernant un locataire de fait puisqu'ils ne sont pas propriétaires du bail qui est Graine de Soleil et un propriétaire.

Par ailleurs, la réunion est mentionnée par M. JULIEN avec Graine de Soleil sur ses activités et une expertise précise est demandée à la direction de l'urbanisme sur le volet patrimonial du lieu pour faire valoir autant que possible la valeur de ce lieu qui n'est pas considéré comme un monument historique mais auquel, l'attachement est fort.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2016.99 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.100 : Vœu du groupe EELV à M. le maire du 18^{ème} arrondissement relatif à la sécurisation des traversées piétonnes autour du chantier de la nouvelle sortie du métro Château-Rouge

Sandrine MEES : La majorité a décidé de présenter ce vœu afin d'alerter une ultime fois la RATP et la préfecture sur la dangerosité du passage situé au droit de la sortie du métro Château-Rouge, sur le passage piéton au fait qu'il n'y a plus de passage piéton à la sortie de l'escalator de la station Château-Rouge depuis les travaux. Cela entraîne une grande dangerosité, les piétons ne peuvent plus passer de façon ordonnée à cet endroit. Ils organisent des espèces de traversées sauvages du boulevard Barbès.

Nous avons alerté à plusieurs reprises la RATP, la préfecture, malheureusement depuis plusieurs mois, nous ne nous sentons pas suffisamment écoutés. Il y a eu aussi une réunion publique en Mairie sur le sujet de l'organisation du chantier pendant laquelle, Félix BEPPO a de nouveau alerté la RATP. Les riverains aussi ont pris la parole et ont expliqué que ce passage piéton n'était plus du tout géré.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de déposer ce vœu parce que nous pensons que la sécurité des passants doit être assurée à cet endroit, comme dans tous les endroits où se déploient des chantiers dans l'Arrondissement.

Eric LEJOINDRE : Vous aurez constaté que sur la version distribuée sur table, a été rajouté un considérant qui rappelle que nous étions sur site le 2 février dernier et nous avons pu évoquer cette question, notamment mon adjoint, M. BEPPO, qui s'investit beaucoup pour pousser la RATP à améliorer la situation. On se réjouit de ce chantier très attendu qu'on a enfin obtenu à la fin de l'année 2012 pour que les investissements soient pris par la RATP, pour qu'enfin soit créée cette deuxième sortie. La situation est compliquée aujourd'hui, à

bien des égards à Château-Rouge et notamment pour ce qui est de la traversée de boulevard Barbès. Si on n'avait que ce problème, on serait content mais réglons déjà ce qu'on peut régler au plus vite. Chacun se sentira à même de voter ce vœu.

Christian HONORE : Nous allons voter ce vœu parce qu'il va dans l'intérêt général. Je voudrais quand même vous faire remarquer qu'avec Pierre-Yves BOURNAZEL, on a pratiquement déposé le même vœu au Conseil de Paris les 16, 17 et 18 novembre et je ne pense pas que vous l'ayez voté. Je trouve cela un peu dommage mais nous travaillons pour l'intérêt général. Ce n'est pas parce que vous présentez un vœu et que vous n'êtes pas dans notre bord politique que nous n'allons pas le voter. Par conséquent, nous votons votre vœu mais on aurait pu gagner quelques mois si vous aviez en novembre voté notre vœu au Conseil de Paris.

Eric LEJOINDRE : Il ne vous aura pas échappé, M. HONORE, qu'entre le 16, 17 et le 18 novembre, il s'est passé décembre, janvier et février. Il ne vous aura pas échappé non plus, puisque vous êtes un observateur attentif de la vie de la Mairie d'arrondissement que dans ces trois mois, nous ne sommes pas restés inactifs pour obtenir de la RATP des modifications de traversée et pour faire en sorte que cette amélioration ait lieu.

Puis, vient un moment où un vœu devient utile. Nous votons les vœux, non pas en fonction de ce qui les ont déposés mais en fonction de l'utilité au moment où il est posé. Je ne vote pas de vœu avant d'avoir fait les démarches idoines auprès des interlocuteurs idoines pour trouver les solutions. C'est la différence. Je vote un vœu quand il est utile et non pas quand il ne l'est pas. En l'occurrence, il l'est aujourd'hui, il ne l'était pas au mois de novembre.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2016.100 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.102 : Vœu du groupe Les Républicains et citoyens indépendants à la maire de Paris, relatif au bon entretien de la voirie et des trottoirs

Christian HONORE : Les habitants se plaignent du mauvais état de la voirie, en particulier les trottoirs. Lorsque les travaux sont faits, les riverains constatent que pendant des mois trop longtemps, il n'y a pas de couche de bitume qui est mise. Cette situation génère des accidents dont sont victimes les piétons et les cyclistes.

La Ville de Paris a mis en place une procédure selon laquelle elle transfère aux opérateurs procédant ou faisant procéder aux travaux, la charge de la finition des travaux avec pose de revêtement. Ce nouveau procédé n'a à l'évidence pas eu pour effet de réduire les délais d'intervention. Il est de la responsabilité de la Maire de Paris d'assurer le bon état de la voirie et des trottoirs, et de la sécurité des Parisiennes et des Parisiens. C'est la raison pour laquelle, nous proposons le vœu suivant : nous demandons à la Maire de Paris d'engager les procédures d'urgence afin que soit assurée la pose de revêtement après travaux sur les trottoirs et sur la voirie dans les délais les plus brefs prévus par le règlement de voirie.

Eric LEJOINDRE : Je vais demander à M. BEPPO de vous expliquer les joies de ce qu'on appelle jusqu'à maintenant les comptes de tiers puisqu'il s'agit de travaux qui sont faits pour le compte d'un tiers en général GRDF, ERDF ou d'autres concessionnaires.

Félix BEPPO : Tout à fait, ce sont des travaux faits par des concessionnaires dont on dit tiers : ERDF, GRDF, CPCU. Jusqu'au début de cette année 2016, lorsque ces concessionnaires intervenaient sur la voie publique pour réaliser des travaux de modernisation ou de réparation, les travaux étaient effectués par la Ville, la direction de la voirie et des déplacements. Ces interventions venaient parfois se télescoper avec les autres charges d'intervention que la voirie a effectuées avec les différentes entreprises intervenant pour le compte et sur des marchés de la Ville avec nos propres travaux. Il a été décidé de transférer cette charge à ces dits concessionnaires.

A partir de janvier 2016, délibération que nous avons votée ici en décembre 2015, nous avons changé la règle et c'est désormais à ces tiers, les concessionnaires, que reviendra la charge de réparer. L'un des objectifs importants de cette modification du règlement de voirie est de permettre à ces concessionnaires d'aller plus vite puisque, d'une manière générale, lorsque les travaux ont été terminés dans l'ancienne formule, nous devions attendre facilement trois à quatre semaines et parfois, cela dépassait très largement les délais. Nous avons eu il y a deux ans de grosses difficultés par rapport à cela. Le changement de méthode à partir du 1^{er} janvier 2016 est de permettre à ces dites entreprises d'intervenir directement sur la voirie dès qu'elles ont fini leurs travaux et de ne pas avoir cette charge gérée par la Ville, étant entendu que les autorisations sont bien données par la Ville de Paris et les services de la voirie et qui contrôlent en même temps les interventions et précisent ces interventions auprès desdits concessionnaires.

Dans votre vœu, il peut y avoir du mélange. Je reconnais que ces deux dernières années, nous avons été extrêmement embêtés avec ces comptes de tiers : les deux dernières années ont vu des retards considérables se mettre en place. Le nouveau règlement de voirie présenté par Christophe NAJDOVSKI, adjoint au Maire de Paris, à l'ensemble des maires d'arrondissement a préoccupé l'ensemble des maires, tout bord confondu, sur la nécessité que l'on puisse suivre cela très bien parce qu'il y avait déjà des désagréments occasionnés par l'ancien système et que personne ne souhaitait qu'on puisse les multiplier.

Au 1^{er} janvier 2016, en décembre 2015, nous avons voté ce règlement qui est mis en place depuis le 2 février dernier. Sur les interventions du début 2016, nous respectons à peu près les calendriers trois à quatre semaines d'intervention. Il reste que sur les trous qui n'ont pas été rebouchés sur 2015, il y a tout un travail de recollement à faire et de vérification à faire et qui se télescope avec ce nouveau mode de fonctionnement sur le règlement pour l'année 2016. Je peux vous dire que sur les travaux faits en 2016, les trous sont rebouchés dans les trois à quatre semaines qui sont les délais que fixe le nouveau règlement. En revanche sur 2015, cela continue sur les trous faits en 2015, les services de la voirie continuent à intervenir avec nos entreprises, on rattrape le retard mais le compte n'y est pas pour le moment. Les constatations sont en train d'être faites par la direction de la voirie.

Sur le vœu en lui-même, de voter un vœu qui nous permette de dire qu'au bout de cinq mois de mise en place d'un nouveau dispositif sur lequel l'adjoint à la Maire de Paris nous a clairement dit qu'il allait y avoir un certain nombre de difficultés et qu'il prévoyait qu'on puisse faire un point d'étape au bout d'un an de fonctionnement de ce nouveau règlement de voirie en février 2017, je vous propose d'attendre ce bilan global de fin d'année et début d'année prochaine. Pour pouvoir imaginer de refaire un vœu, comme le disait le Maire tout à l'heure, il vaut mieux voter des vœux utiles.

Pour l'instant, les choses sont en train de se mettre en place. Depuis février 2017, le nouveau règlement est effectif et il semblerait que sur les travaux 2016, on n'ait pas de difficulté. En revanche, il reste énormément de travail à faire et là, c'est pour le coup la Ville directement et non pas le nouveau règlement voirie qui est mise en cause où on a besoin d'avoir un point d'étape complet de la part de la direction de la voirie.

Je me ferai l'écho ici des bilans en train d'être dressés, notamment sur l'exercice 2015.

Christian HONORE : Je prends note de votre intervention M. BEPPO, je vais prendre date, je maintiens mon vœu, je ne le soumettrai pas au Conseil de Paris. Par contre, comme il s'agit d'un problème réel et que vous avez certainement été comme nous, interpellés par beaucoup d'habitants qui trouvent cela dangereux, je le maintiens par respect pour les personnes qui nous ont demandé. Je prends note de ce vous dites. En effet, on se reverra fin de l'année pour faire un bilan. Je ne le déposerai pas au Conseil de Paris.

Eric LEJOINDRE : Parfait, qui est pour ? Qui est contre ? Il est rejeté.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2016.102 à la majorité soit 8 voix pour dont 1 pouvoir (LR-CI/NI (Mme MEHAL) et 35 voix contre dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

DELIBERATION 18.2016.103 : Vœu du groupe Les Républicains et citoyens indépendants à la maire de Paris, au préfet de police et au directeur de la RATP relatif au bon fonctionnement des transports publics

Christian HONORE : Il s'agit de la même philosophie du vœu que celui sur les campements. Ce qui se passe c'est que porte de Saint-Ouen, porte de Montmartre, la RATP ne peut plus assurer un service de bus convenablement parce qu'il y a un nombre important, je ne sais pas comment il faut appeler ces gens, je veux manifester le plus de respect possible, mais je suis obligé aussi de dire que leur présence génère des nuisances et que le service public de transport ne peut pas être assuré dans de bonnes conditions.

On me signale que des conducteurs de bus ont été agressés verbalement. On me dit également que la RATP ne peut plus assurer certains arrêts et que les habitants sont obligés de se déplacer. Au-delà du désagrément de devoir se déplacer pour aller prendre le bus à un autre endroit, il y a un élément psychologique important, c'est-à-dire que ces gens qui se trouvent dans les quartiers populaires, fragilisés, le fait de ne plus pouvoir prendre le bus là où ils avaient l'habitude de le faire est une frustration supplémentaire. Même cela, on ne peut plus l'avoir parce qu'il y a des gens qui viennent envahir nos rues, qui s'y installent et ce n'est plus possible.

Voilà, ce vœu entre dans la même configuration de ce que j'ai dit pour les campements. Il est de s'adresser à la Mairie de Paris et au Préfet de police afin de leur demander de prendre les dispositions nécessaires afin que soit rétabli dans les conditions attendues par les habitants du quartier porte de Saint-Ouen, porte Montmartre, le service de transport public de bus.

Eric LEJOINDRE : Je vais donner quelques éléments de réponse à votre vœu pour vous convaincre que les dispositions sont prises ou en cours d'être prises pour que la situation retourne à la normale.

Avant cela, il faut peut-être préciser un certain nombre de choses. D'abord, heureusement pour nous et pour les habitants de la porte Montmartre, le trafic des bus est normal les jours où le grand marché à la sauvette, le grand marché à la misère – je ne sais pas comment il

faut l'appeler – n'est pas sur place. Quelle est la difficulté pour trois ou quatre jours par semaine, en fonction des semaines pour les conducteurs de la RATP qui, il y a quinze jours, ont exercé leur droit de retrait n'étant pas en capacité de se rendre sur les arrêts. Il ne s'agit pas pour les agents de la RATP ou pour les habitants de ne pas pouvoir desservir les arrêts de bus de la porte Montmartre ou de la porte Saint-Ouen. Il s'agit d'une difficulté absolue pour les conducteurs de faire se retourner leur bus puisque, sur la rue Louis-Pasteur-Valléry-Radot entre la porte de Saint-Ouen et la porte de Montmartre, il y a ce qu'on appelle une raquette, une zone très large permettant aux bus de faire demi-tour puisqu'un bus ne peut pas faire demi-tour n'importe comment. C'est cette raquette qui est occupée deux ou trois jours par semaine, parfois même plus, par un très grand nombre de vendeurs à la sauvette qui ne s'éloignent pas au moment où le bus de la RATP essaie de faire sa manœuvre. Comme vous ne pouvez pas faire demi-tour à la porte Montmartre ou à la porte de Saint-Ouen, vous ne pouvez pas faire repartir le bus.

Le danger est réel – je l'ai moi-même constaté à plusieurs reprises ces dernières semaines – pour les agents de la RATP qui n'ont pas pu desservir ces arrêts même si je me réjouis que la présence plus nombreuses de forces de l'ordre ait permis, ces deux derniers weekends, d'améliorer la situation et d'avoir un retour à la normale qui, malheureusement, n'est pas encore durable.

Je me suis rendu, après avoir eu une longue réunion, dans le bureau du Préfet de police, sur la question des grands marchés du 18^{ème}, parce que c'est le cas à la porte Montmartre, à La Chapelle, puis il y a la question de Château-Rouge et de Montmartre et des vendeurs de produits touristiques. Après une réunion de travail importante avec le cabinet de la Maire de Paris et le Préfet de police à la préfecture, je me suis rendu sur place, il y a quinze jours, avec la commissaire mais aussi des responsables de la ville de Saint-Ouen, des responsables de la police au niveau supérieur et avec les agents de la DPE et de la DPP pour voir ce qu'on pouvait faire à court, moyen et long terme pour que la situation s'améliore. Je dois dire qu'à court terme, elle s'est améliorée, même si encore une fois, je ne suis pas absolument convaincu des résultats.

J'ai reçu un certain nombre d'habitants de la porte Montmartre la semaine dernière, pour une longue réunion à la Mairie pour discuter des éléments qui nous permettraient d'améliorer l'occupation des lieux. On sait bien qu'un lieu, quand il est mal occupé, pour que la mauvaise occupation se réduise, il faut en prévoir une bonne. Donc, un programme assez dense d'activités est prévu cet été grâce aux équipes de développement local. Je veux remercier les EDL de la porte Montmartre qui se sont mobilisées pour essayer de trouver des occupations de cette espèce et d'empêcher l'occupation illicite et de redonner cet espace aux habitants de la porte Montmartre et à ceux de la rue Gérard-de-Nerval qui subissent le plus les difficultés parce que le marché qui était avant sur le mail Binet n'y est plus, il est sur Louis-Pasteur-Valléry-Radot, il est un peu sur Gérard-de-Nerval, il est beaucoup sur la porte de Saint-Ouen et il était beaucoup sur la rue Babinski. Nous avons pu trouver des méthodes permettant qu'ils ne s'y installent plus. Un lourd travail, à la fois en matière d'occupation positive, à la fois en matière de police et y compris de présence de la police beaucoup plus tôt pour empêcher les livraisons. Si vous avez été tôt le matin à la porte Montmartre comme moi, vous aurez constaté qu'il y a différents types de vendeurs : ceux qui vendent les produits qu'ils ont trouvés et ceux dont les produits sont livrés par des réseaux beaucoup plus organisés. Si vous êtes présents à la porte Montmartre, comme je l'étais il y a quinze jours, y compris à 10h du matin, vous aurez vu ce manège qu'il faut absolument arriver à faire résorber.

Des activités à court terme ou une activité plus forte des forces de police à court terme, le travail qui est en cours, sur le Carré des biffins avec la nouvelle équipe d'Aurore qui prend ses marques et qui avait fait de nombreuses propositions très positives pour mieux séparer

les espaces et pour rendre plus visible le Carré des biffins et donc, permettre à la police de mieux faire la différence entre les biffins autorisés et les vendeurs à la sauvette. Le travail que nous effectuons avec les équipes de développement local et avec les habitants qui se sont forts mobilisés pour l'occupation positive et la réalité de ces dernières semaines qui a permis à ce que les arrêts soient desservis de manière quasiment normale me laissent bon espoir que nous allons contribuer à trouver, tout l'été, une solution viable. Il y aura à plus long terme, les questions plus globales de transformation puisque la porte Montmartre va encore bénéficier d'énormément de transformations avec l'arrivée de l'hôtel de tourisme, de l'hôtel d'entreprise, du centre médical, de la salle polyvalente. Les usages et la réutilisation de la porte Montmartre par les habitants vont être facilités.

Nous travaillons aussi sur la dimension artistique puisque les Parisiens ont choisi, dans le cadre du budget participatif, un projet, en 2014, qui visait à la requalification des portes. La porte Montmartre bénéficiera de cette intervention d'architecte qui va permettre de la revaloriser et d'en changer les usages. Puis, aussi bien à la porte des Poissonniers qu'à la porte de Saint-Ouen avec le programme des nouveaux commanditaires et dans le cadre du 1 % tramway, nous obtiendrons deux interventions artistiques de très grands artistes et de très grande ampleur sur ces lieux qui vont permettre de redonner de la qualité de vie aux habitants.

C'est un sujet sur lequel je suis directement – avec toute mon équipe, avec Sarah PROUST, Gilles MENEDE, Félix BEPPO, Gérald BRIANT et Philippe DURAND – pleinement mobilisé pour faire en sorte qu'à la porte Montmartre, et dans d'autres lieux du 18^{ème} – le sujet de la vente à la sauvette n'est malheureusement pas réservée à la porte Montmartre, mais aussi très présente à Château-Rouge et maintenant à La Chapelle – pour faire en sorte que nous puissions prendre les dispositions nécessaires pour que soient rétablis dans les conditions attendues par les habitants le service de transport public en bus. C'est ce que nous faisons et nous faisons plus que cela.

Voilà pourquoi si vous ne retirez pas votre vœu, je proposerai que nous nous prononcions défavorablement.

Danièle PREMEL : On ne peut que se réjouir de toutes les démarches que vous avez faites et vous remercier. Toutefois, on aimerait bien que le Conseil de quartier soit beaucoup plus associé à toutes ces démarches et, en particulier, aux démarches artistiques qui peuvent se faire à la porte Montmartre. En tant que référente, je n'ai pas été suffisamment associée à cette démarche.

Félix BEPPO : Ce vœu m'a terriblement surpris et gêné. Surpris parce qu'il y a beaucoup d'imprécisions sur le contenu. Vous avez parfaitement dit les choses et je n'y reviendrais pas. Je voudrais d'abord dire que la RATP fait son travail, même dans des conditions difficiles et que les deux semaines de crise ne sont pas à l'image de ce qui se fait tous les jours sur le réseau de transport et sur l'accessibilité du réseau de transport dans ce quartier.

Dans le vœu, il y aussi une accusation faite sur l'inaction des services de la Mairie, de la police, etc. L'outrance gêne à la démonstration d'un problème que personne ne nie. Donc, dire que ni la Ville ni la police ne travaillent sur ce terrain, je ne laisserais pas dire. Vous disiez, M. le Maire, la mobilisation du commissariat de police, de vos adjoints sur ce secteur, on ne peut pas laisser dire que rien ne se fasse sur un quartier qui fait l'objet de nos préoccupations majeures de désenclavement, d'équipement public et d'installation d'équipement public. On ne peut pas laisser dire qu'à la porte Montmartre, on ne fait rien du tout, ce n'est pas vrai.

Le problème des revendeurs à la sauvette que personne ne nie ne doit pas cacher l'ensemble des efforts faits au quotidien par votre cabinet, par votre directeur général des services sur la nécessité de répondre concrètement à toutes les questions évoquées sur ce quartier.

Christian HONORE : M. BEPPO fait comme à son habitude, il me prête des propos que je n'ai pas tenus.

Eric LEJOINDRE : Non, on ne veut pas de commentaire sur l'intervention de M. BEPPO, on vous demande si vous maintenez votre vœu ou pas.

Christian HONORE : Je n'ai jamais mis en cause le travail de la RATP. Je vous ai rappelé quand même que des agents de la RATP s'étaient sentis agressés verbalement. Par conséquent, par respect aux habitants qui nous font remonter leurs demandes...

Eric LEJOINDRE : Sur les vœux, c'est comme au Conseil de Paris, on le maintient ou ne le maintient pas, mais on ne fait pas une deuxième intervention sur le même sujet.

Christian HONORE : Mais M. BEPPO transforme mes idées, je maintiens mon vœu.

Eric LEJOINDRE : On ne réagit pas aux interventions des uns et des autres, on intervient sur le sujet en cours.

Qui est pour ? Qui est contre ? Il est rejeté.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2016.103 à la majorité soit 8 voix pour dont 1 pouvoir (LR-CI/NI (Mme MEHAL) et 35 voix contre dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

DELIBERATION : 18.2016.104 : Vœu du groupe Les Républicains et citoyens indépendants à M. le maire du 18ème arrondissement relatif l'installation des médecins généralistes dans l'arrondissement

Laurent QUEINNEC : Ce vœu a déjà été abordé le mois dernier, à travers une question du groupe communiste. Pour autant, il nécessite des précisions et c'est l'objet d'un vœu, sa raison d'être, il nécessite un engagement de la part du Conseil d'arrondissement au-delà d'une question.

Il part d'un double constat. Tout d'abord, un constat général, celui de la faible densité de médecins généralistes dans l'Arrondissement, on peut même parler de désert médical. Vous connaissez les chiffres, faible densité et âge élevé des médecins généralistes, ce qui donne des projections très pessimistes pour l'avenir. Il faut donc agir dès maintenant.

Ensuite, un constat un peu plus particulier, c'est que ce bilan est particulièrement grave aux portes de l'Arrondissement. Il y a un manque de médecins généralistes, en particulier porte de La Chapelle. Cela pose un problème très concret, ce n'est pas du tout anecdotique, on ne peut pas avoir, porte de La Chapelle, de visite à domicile de médecins généralistes parce qu'il n'y en a pas pour le faire. Tout cela est consigné dans une étude DEMOMED 75.

Le vœu lui-même n'est pas en soi très innovant ; il reprend une décision prise par le Conseil de Paris en mars 2015 qui prévoit que les parcs fonciers de la Ville et des bailleurs sociaux soient mobilisés afin de faciliter l'accès à des locaux à des prix abordables pour les médecins. Ce vœu est aussi l'occasion – puisque cette décision avait été prise au Conseil de Paris – de vous demander où est-ce que vous en êtes, finalement, de cette décision pour la mise à disposition de locaux pour les médecins ?

Dominique DEMANGEL : La municipalité du 18^{ème} avait pris l'initiative, il y a quelques années, de lancer un cri d'alerte sur la démographie médicale dans l'Arrondissement. Ce cri d'alerte a d'ailleurs été repris par la municipalité parisienne et a abouti à l'adoption du plan Paris Med' que vous rappelez. C'est-à-dire, à la fois une mobilisation du parc social pour faciliter l'implantation de médecins – je rappelle que pour nous, ce sont des médecins en secteur 1 dans les zones déficitaires – et de les accompagner dans leur installation. Elle s'est calquée sur l'évaluation des zones déficitaires, de l'ARS. En ce qui concerne le 18^{ème}, l'ensemble de l'Arrondissement est une zone déficitaire en termes d'activités médicales.

Comment met-on en application cette décision de la municipalité parisienne ? A la fois par un travail de repérage et de constitution d'un certain nombre d'équipes médicales puisque ce sont des exercices regroupés qui permettent de faire correspondre à des locaux que l'on identifie des équipes médicales. Ce travail a été engagé à la fois par un repérage, avec les bailleurs sociaux, des lieux qui pouvaient être disponibles pour procéder à des installations dès maintenant et aussi, par une identification des programmes lancés ou à venir pour lesquels, dès maintenant, pourraient être réservés un certain nombre de locaux pour des médecins. Par ailleurs, aucune forme d'exercice n'est privilégiée par rapport à une autre. Il y a ce programme d'accompagnement de médecins libéraux en secteur 1, mais il peut aussi y avoir l'installation de centre de santé.

Concrètement, en ce qui concerne le 18^{ème}, il y a déjà de projets d'installation en cours :

- un qui est rue Duc ;
- un autre qui va intervenir rue de la Madone. Pour ce programme, il y a une aide demandée à la Région. J'imagine que vous vous mobiliserez pour que cette aide puisse être accordée ;
- il y a aussi le centre de santé rue Pajol qui va ouvrir dès le printemps et qui sera surtout avec des consultations de spécialistes, mais en secteur 1 et en tiers payant.

Par ailleurs, il y a un certain nombre de locaux que nous avons déjà identifiés. Il faut vérifier si ces locaux peuvent permettre une installation, c'est-à-dire qu'ils soient en rez-de-chaussée, accessibles, ont la surface nécessaire, etc. Je peux vous citer un certain nombre d'adresses d'ores et déjà, nous en avons plusieurs :

- avenue de la porte de Clignancourt, ce qui répond à votre préoccupation que vous citiez tout à l'heure sur les portes ;
- un autre, rue Marx-Dormoy ;
- un, boulevard Ney ;
- un, rue des Trois-Frères dans un quartier totalement différent ;
- nous travaillons actuellement sur Chapelle International pour voir, à l'intérieur de l'ensemble du projet, quels seraient les locaux qui pourraient être identifiés comme étant les plus adéquats pour une installation médicale.

En complément, parce qu'essayer de faire basculer une démographie médicale, c'est inverser une spirale : plus la situation est mauvaise en termes de démographie, plus les conditions d'exercice sont difficiles. Bien sûr qu'il y a une pression très forte sur les professionnels de santé. Il faut jouer à la fois sur les médecins généralistes, les spécialistes et l'ensemble des professionnels de santé. Je rappelle aussi qu'il y aura l'installation d'un centre médical dentaire à la porte Montmartre dès le courant de cet été.

Sur les adresses que je vous ai données, ce sont des projets qui ne seront disponibles qu'en 2018 ou 2019. On ne peut pas vous donner, à ce jour, quel sera l'ordre ou quels seront les projets qui vont être aboutis parce qu'il faut une disponibilité des équipes. C'est un travail compliqué parce qu'une équipe médicale, quand elle est constituée, elle a envie de s'installer dans les trois mois ou dans les six mois. Ce qui est bien normal puisqu'ils travaillent et qu'ils sont dans une idée de s'installer quasiment immédiatement. En revanche, le repérage sauf pour les projets où l'installation est déjà prête, la rue Duc ou la rue de la Madone, les locaux que nous avons repérés ne sont pas nécessairement disponibles dans le même calendrier et même un calendrier plus lointain. On tient à jour cette liste. On le fait avec les bailleurs sociaux et en amont des projets pour être sûr que les locaux pourront être réservés et que le moment venu, des équipes pourront s'y installer.

Je crois avoir assez bien répondu à vos préoccupations. Ce travail est largement engagé. On a déjà des installations qui se mettent en place. On a un repérage relativement important de locaux qui touchent pas mal de quartiers de l'Arrondissement et qui devraient permettre de pouvoir inverser la tendance dans les prochains mois.

Eric LEJOINDRE : Je voudrais aussi saluer le travail du Conseil local de santé, animé par Mme DEMANGEL et présidé par des médecins, qui fait un travail important pour convaincre un certain nombre de praticiens pour venir dans le 18^{ème} parce qu'il ne suffit pas d'avoir les locaux, encore faut-il avoir les médecins qui souhaitent se les voir attribuer.

Catherine BELEM : J'aimerais saluer le travail de Mme DEMANGEL, très clair et précis, et ajouter, M. QUEINNEC, que nous avons déposé un vœu le 14 septembre dernier dans ce sens, que nous avons posé une question lors du dernier Conseil. Le problème sur tout le 18^{ème} est que selon DEMOMED 75 qui date de 2013, à l'horizon 2018, nous aurons environ 32 % des médecins qui partiront à la retraite sur l'ensemble des quartiers. C'est principalement la raison pour laquelle nous avons identifié à travers ce vœu, ce quartier de Montmartre ; qu'à Montmartre, la démographie était encore supérieure (de 52 %) à l'horizon 2018. C'était pour apporter cette précision.

Eric LEJOINDRE : Mais on fait bien face à cette double problématique : la difficulté de trouver des praticiens et la difficulté pour les praticiens en question de trouver des locaux.

Ce qui est aussi beaucoup lié aux nouvelles pratiques professionnelles des jeunes médecins, qu'il faut accompagner et prendre en compte. Si les jeunes médecins ne souhaitent plus s'installer en libéral comme le faisaient leurs parents ou leurs grands-parents – c'est une tendance qui va durer – il faut qu'on réfléchisse aux centres de santé, au lien avec l'hôpital public, les gros hôpitaux et faire progresser la médecine et non pas la figer dans les pratiques plus anciennes parce qu'on n'obligera jamais un médecin à s'installer, même si on lui donne un local gratuit, même si on lui propose une secrétaire gratuite, même si on lui trouve une patientèle gratuite, s'il n'a pas envie de s'installer en libéral, il ne s'installera pas en libéral. A nous, à la puissance publique de s'adapter à cette nouvelle façon de pratiquer la médecine ; sans doute aux patients aussi de s'adapter à la nouvelle façon dont leurs praticiens pratiqueront.

Le vœu est-il maintenu ? Sinon, vous avez bien compris qu'il sera posé un avis défavorable compte tenu, non pas de l'intérêt de la question, mais de l'ensemble du travail qui est fait.

Laurent QUEINNEC : Je prends acte des engagements de Mme DEMANGEL et je m'en félicite. On devrait tous s'en féliciter et naturellement, à voter ce vœu à l'unanimité. Je le maintiens.

Eric LEJOINDRE : Qui est pour ? Qui est contre ? Il est rejeté

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2016.104 à la majorité soit 8 voix pour dont 1 pouvoir (LR-CI/NI (Mme MEHAL) et 35 voix contre dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)